شـرح مبادئ التوحيد

LES FONDEMENTS DU TAWHID

(Monothéisme Islamique)

De
Abou Aminah Bilal Philips

Traduit de l'anglais par
Jalel Abderrazak

INTERNATIONAL ISLAMIC
PUBLISHING HOUSE
I.I.P.H.

Si cet ouvrage vous satisfait cela est dû à la bénédiction d'Allah, Si des erreurs s'y sont glissées, cela est dû à nos manquements et à Satan. Merci d'aviser I.I.P.H. pour toute erreur que vous relèveriez.

بسم الله الرحمن الرحيم

Edité par:

MAISON D'EDITION ISLAMIQUE INTERNATIONALE

M.E.I.I.

B.P. 55195

Riyadh 11534

Arabie Saoudite

Tel: (966-1) 4650818 - 4647213

Fax: (966- 1) 4633489

ISBN : 9960 - 672 - 63 - 6

Les Lecteurs Peuvent envoyer leurs commentaires et suggestions.

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

Il est communément admis que le Tawhid constitue le fondement de l'islam et que son sens est exprimé sans équivoque dans la formule " La Ilaha Ill'Allah " (Il n'y a aucun dieu à part Allah), qui atteste qu'il n'y a qu'un véritable et que Lui seulement est digne d'être adoré. Cette formule, simple en apparence, trace une ligne de démarcation claire entre l'Imane (véritable croyance en Dieu) et le Kofr (incroyance), selon les principes de l'islam. C'est en raison de ce principe de Tawhid que la foi islamique en Dieu est considérée comme unitaire, et que l'Islam, au même titre que le Judaïsme et le Christianisme, est compté parmi les religions monothéistes dans le monde. Cependant, selon le principe islamique de l'unicité de Dieu (Tawhid), le Christianisme est classé en tant que polythéisme et le Judaïsme comme une forme subtile d'idolâtrie.

Ainsi, le principe de Tawhid est assez profond et il doit faire l'objet de plus d'éclaircissements même parmi les musulmans. Ce point est illustré de manière frappante par le fait que certains musulmans comme Ibn Arabi[1]

[1] Mohamed Ibn Ali Ibn Arabi est né en Espagne en 1165 et est mort à Damas en 1240. Il prétendait posséder une lumière intérieure et la connaissance du plus grand Nom d'Allah, et parlait de lui-même comme étant le sceau de la sainteté, qu'il considérait comme un statut plus élevé que celui de prophète. Dans les siècles qui suivirent sa mort, ses adeptes l'élevèrent au rang de saint et lui donnèrent le titre de ash-Sheikh al-Akbar (Le plus grand Maître), mais la majorité des juristes musulmans le considérèrent comme un hérétique. Ses principaux ouvrages sont al-Foutouhat al-Makiyah et Fousouss al-Hikam (H.A.R Gibb and J.H Kramers,

comprirent que le Tawhid voulait dire qu'Allah est tout et que tout est Allah et qu'il n'y a qu'une seule réalité : Allah. Cependant de telles croyances sont classées par la majorité des musulmans comme panthéistes et de ce fait, comme du Kofr. D'autres musulmans, comme les Mou'tazilah[1], ont pensé que le Tawhid consistait à dépouiller Allah de tous Ses attributs et à affirmer qu'Il est présent partout et en toute chose. Cependant, ces idées ont également été rejetées par l'islam "orthodoxe" et considérées comme hérétiques. En fait, le Tawhid constitue le point de divergence essentiel qui a amené la majorité des sectes hérétiques à rompre avec le corps de l'islam depuis l'époque du Prophète jusqu'à aujourd'hui.

Tous ceux qui ont travaillé à la destruction de l'islam et à l'égarement de ceux et celles qui le pratiquent ont d'abord tenté de neutraliser le principe du Tawhid, car il représente l'essence même du message divin de l'islam qui a été mis de l'avant par tous les prophètes. Ils ont introduit à propos d'Allah des concepts tout à fait étrangers à l'islam; des concepts conçus pour détourner les individus du culte unique d'Allah. Une fois que les gens acceptent ces philosophies païennes à propos de Dieu, ils deviennent plus facilement perméables à une multitude d'idées déviantes menant ceux qui s'en persuadent, à plus ou moins long terme, à vouer un culte

---

Shorter Encyclopedia of Islam, (Ithaca, New York: Cornell University Press, 1953), pp. 146-7).

[1] Ecole philosophique rationaliste fondée à l'époque Omeyyade (i.e. au début du 8e siècle après J.-C.) par Wasil Ibn Ata et Amar Ibn Oubayd. Elle domina dans l'État Abbasside durant plus de cent ans et continua à influencer la pensée islamique jusqu'au 12e siècle. (Shorter Encyclopedia of Islam, pp. 421-6).

à des créatures quelconques sous le couvert de l'adoration véridique de Dieu.

Le Prophète lui-même (PBSL : que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) a vivement mis en garde les musulmans contre de telles déviations qui ont atteint les nations qui les ont précédés. Il les a encouragés à suivre fidèlement la voie qu'il a lui-même empruntée. Un jour, alors qu'il était assis avec ses compagnons, il traça une ligne droite sur le sol, puis une série de lignes parallèles divergeant des deux côtés à partir de la ligne centrale. Lorsque ses compagnons lui demandèrent ce que cela représentait, il leur indiqua les lignes bifurquant à gauche et à droite et leur dit qu'elles représentaient les divers sentiers menant à l'égarement dans cette vie, puis il continua en disant qu'à chaque croisement un diable invitait les gens à emprunter le sentier. Ensuite, il montra la ligne centrale et leur dit qu'elle représentait le chemin d'Allah. Lorsque ses compagnons lui demandèrent plus d'éclaircissements, il leur dit que c'était son chemin et il récita le verset suivant :

“ Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.[1] ”[2]

Donc, comprendre le Tawhid de la même manière que le Prophète (PBSL) et ses compagnons revêt une importance capitale. Autrement, on peut facilement se

---

[1] Sourate al An'am (les bestiaux) 6:153.

[2] Rapporté par Ibn Mas'oud et recueilli par an-Nasaï, Ahmad et ad-Darimi.

retrouver sur un sentier d'égarement tout en prétendant appliquer le Tawhid, et ce, même si on accomplit la prière, qu'on s'acquitte de la Zakate[1], qu'on pratique le jeûne et qu'on fait le Hajj (pèlerinage). Allah, Le plus Sage, fait référence à ce phénomène lorsqu'Il dit dans le Coran :

"Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés." [2]

Cependant, le nombre de livres écrits en langue anglaise à propos de la Salât (prière formelle), de la Zakate, du Sawm (jeûne), du Hajj ou à propos des systèmes économique et politique en islam, surpasse de loin le nombre de brochures ou de livrets traitant du Tawhid. Cela peut amener le lecteur ou la lectrice anglophone à penser que le Tawhid est un thème secondaire en islam. Cette première impression se trouve d'ailleurs renforcée lorsqu'on lit des livres plus détaillés sur l'islam et dans lesquels le Tawhid est souvent bâclé en une demi-page alors que le reste du livre traite en détail des autres piliers de l'islam. Pourtant, le Tawhid constitue le fondement même de l'islam sur lequel reposent tous les autres piliers et principes. Si notre Tawhid n'est pas conforme à ce qu'il doit être, le reste de notre islam n'est qu'une série de rituels païens. Par conséquent, le sujet du Tawhid devrait inspirer beaucoup plus les auteurs et les traducteurs afin de combler le vide qui existe et de corriger les idées souvent erronées qu'on s'en fait, aussi bien chez les musulmans que chez les non-musulmans.

---

[1] Charité annuelle obligatoire.
[2] Sourate Yousouf (Joseph) 12:106.

Le présent ouvrage représente une humble tentative de doter les lecteurs anglophones d'une analyse de base des principaux domaines de la science islamique du Tawhid. Bien que ce livre soit basé sur l'approche utilisée dans les textes arabes classiques traitant de la science du Tawhid, tels que *Al-Aqida At-Tahawiyah*[1], j'ai délibérément évité d'aborder les questions d'ordre théologique que l'on retrouve dans les travaux classiques car elles sont peu pertinentes pour lecteurs anglophones modernes.

J'ai réuni la plupart de la matière de ce livre à partir des cours de Tawhid que j'ai préparés et donnés à Manarat ar-Riyadh English Medium Islamic School aux élèves de la 7è à la 12è année, d'où l'utilisation, à dessein, d'un langage simple. Plusieurs de ces cours, ainsi que des cours de Fiqh (Loi islamique), Hadith (Tradition du Prophète, PBSL) et de Tafsir (exégèse) ont circulé parmi les communautés musulmanes des Etats-Unis et des Antilles. C'est l'écho favorable reçu et la demande grandissante de telles publications qui m'ont décidé à mettre au point ce livre en révisant les cours de Tawhid et en y ajoutant quelques sujets pertinents. Je prie pour qu'Allah accepte mon effort et pour qu'Il en fasse bénéficier de manière véritable tous mes lecteurs, car c'est l'acceptation de nos actions par Allah qui doit nous

---

[1] Ibn Abil'ez al-Hanafi, Sharh Al-Aqida At-Tahawiyah, (Beyrouth: al-Maktab al-Islami, 8ème éd., 1984).

importer avant tout et le succès ne peut être que par Sa volonté.

Abou Aminah Bilal Philips

Ramadan 1982

Riyad, Arabie Saoudite.[1]

[1] En raison d'un certain nombre de facteurs socio-économiques, je fus dans l'impossibilité de publier cet ouvrage avant cette année, 1989. Cependant, durant la préparation du manuscrit pour fins de publication j'ai apporté davantage de modifications et d'améliorations afin de rehausser, si Dieu le veut, la valeur de cet ouvrage.

1. CHAPITRE SUR LES CATÉGORIES DE TAWHID

Littéralement, *Tawhid* veut dire "unification" (rendre une chose unie) ou "affirmer l'unité". Le mot est extrait du verbe arabe (*wahada*) qui signifie lui-même unir, unifier ou consolider[1]. Cependant, lorsque le terme "*Tawhid*" est utilisé en rapport avec Allah (i.e. *Tawhidoullah*[2]), il signifie l'accomplissement et le maintien de l'unité d'Allah dans toutes les actions humaines qui sont reliées à Lui directement ou indirectement. C'est le sentiment qu'Allah est unique, sans partenaire dans Sa souveraineté et dans Ses actions (*Rouboubiyah*), unique et sans égal dans Son essence et dans Ses attributs (*Asma wa Sifate*), et unique et sans rival en tant que divinité et en matière d'adoration (*Oulouhiyah 'Ibada*). Ces trois aspects

---

[1] J.M. Cowan, *The Hans Wehr Dictionary of Modern Written Arabic*, (Spoken Language Services Inc. New York, 3e édition, 1976), p.1055.

[2] Le mot *Tawhid* n'apparaît ni dans le Coran ni dans les déclarations (*Hadiths*) du Prophète (PBSL). Cependant, quand le Prophète (PBSL) a envoyé Mou'adh ibn Jabal en tant que gouverneur du Yémen en l'an 9 de l'hégire, il lui dit: "Tu vas aller à la rencontre des Chrétiens et des Juifs (*ahl al-Kitab*), et la première chose à laquelle tu dois les inviter est la reconnaissance de l'unité d'Allah (*Youwahidou Allah*)." (Rapporté par Ibn 'Abbas et recueilli par (Mohamed Mouhsin Khan *Sahih Al-Boukhari* (Arabe-Anglais), (Riyadh: Maktabah ar-Riyadh al-Hadithah, 1981), vol.9, pp.348-9, no.469) et par Mouslim (Abdoul Hamid Siddiq, *Sahih Muslim* (traduction anglaise), (Lahore: Sh.Mohamed Ashraf Publishers, 1987), vol.1, pp.14-5, no.27). Dans ce hadith, le temps présent du verbe duquel le nom verbal *Tawhid* est dérivé a été utilisé par le Prophète (PBSL).

représentent les subdivisions traditionnelles de la science du *Tawhid*. Les trois composantes s'imbriquent les unes dans les autres et sont à tel point inséparables que quiconque on omet une se trouve dans l'impossibilité de répondre aux exigences du *Tawhid*. L'omission de l'un des aspects susmentionnés du *Tawhid* est qualifiée de "*Shirk*" (littéralement : partage); l'association de partenaires à Allah, ce qui, en termes islamiques, est en fait une idolâtrie.

Les trois catégories de *Tawhid* sont communément présentées sous les titres suivants:

1. *Tawhid ar-Rouboubiyah* (littéralement, préservation de l'unité de souveraineté);

2. *Tawhid al-Asma was-Sifate* (littéralement, préservation de l'unité des Noms et Attributs d'Allah);
3. *Tawhid al-'Ibada* (littéralement, préservation de l'unité d'adoration d'Allah).[1]

La division du *Tawhid* en ces composantes n'est pas l'oeuvre du Prophète (PBSL) ni même celle de ses compagnons, car il n'était pas impérieux, à l'époque, d'analyser de cette manière un principe si évident de la foi. Cependant, l'idée génératrice de ces trois composantes est contenue de manière implicite dans les versets du Coran et dans les commentaires explicatifs du Prophète (PBSL) et de ses compagnons. Cette idée sera confirmée au lecteur de manière évidente lorsque nous

[1] Ibn Abil-'Ezz al-Hanafi, *Sharh al-Aqidah at-Tahawiyah*, p.78.

traiterons plus en détail de chaque catégorie, plus loin dans ce chapitre.

La nécessité de cette approche analytique du principe de *Tawhid* s'est fait sentir après que l'islam se soit étendu à l'Egypte, à Byzance, à la Perse et à l'Inde, et qu'il eût absorbé les cultures de ces régions. Il était très naturel de prévoir qu'une fois ces contrées devenues terres d'islam, les peuples qui y vivaient garderaient au fond d'eux-mêmes certains résidus de leurs anciennes croyances. Lorsque certains de ces nouveaux convertis à l'islam commencèrent à exprimer leurs divers concepts philosophiques de Dieu dans des ouvrages ou dans des discussions, la confusion s'installa et le credo unitaire si pur et si simple de l'islam commença à être menacé. Il y avait aussi ceux qui n'avaient accepté l'islam qu'en apparence et qui travaillaient secrètement à détruire la religion de l'intérieur, puisqu'ils étaient dans l'incapacité de la défaire militairement. Ce groupe commença à propager activement chez les masses des idées erronées à propos d'Allah dans le but de détruire le premier pilier du *Imane* (foi) et, par la même occasion, l'islam lui-même.

Selon les historiens musulmans, le premier musulman à parler de la libre volonté de l'homme et à nier le destin (*Qadar*) était un Irakien, ancien chrétien converti, du nom de Sawsan. Plus tard, Sawsan retourna à la chrétienté, mais non sans avoir "infecté" son étudiant, Ma'bad Ibn Khalid al-Jouhani, de Bassora. Ma'bad communiqua les idées de son maître jusqu'au jour où il fut arrêté et exécuté par le Calife Omeyyade Abdel-Malik Ibn

Marwane (685-705), en l'an 700 après J.-C..[1] Les *Sahaba* les plus jeunes (Compagnons du Prophète (PBSL)), qui étaient encore en vie à cette époque, comme Abdullah Ibn Omar (d 694 PC) et Abdullah Ibn Abi Awfa (d 705 PC), conseillèrent aux gens de ne pas saluer ceux qui niaient le destin et de pas célébrer la prière funéraire à l'occasion de leur décès. En d'autres termes, ils les considéraient comme des mécréants[2]. Cependant les arguments philosophiques chrétiens en faveur de la libre volonté continuaient à trouver de nouveaux adeptes. Ghailan Ibn Muslim de Damas étudia auprès de Ma'bad et défendit la cause de la libre volonté jusqu'au jour où il comparut devant le Calife Omar Ibn Abdel-Aziz (717-720 PC). Il abjura ses croyances, mais à la mort du calife il reprit l'enseignement de la libre volonté. Le calife suivant, Hicham Ibn Abdel-Malik (724-743 PC), le fit arrêter, juger et exécuter[3]. Al-Ja'd Ibn Dirham est une autre figure importante dans cette controverse. Il s'agit d'un défenseur de la théorie de la libre volonté qui a essayé de réinterpréter les versets coraniques décrivant les qualités d'Allah selon la philosophie néoplatonicienne. Al-Ja'd fut même, à un moment, tuteur du prince Omeyyade Marwane Ibn Mohamed, qui devint plus tard le quatorzième calife (744-750 PC). Au cours de ses conférences à Damas, il nia ouvertement certains des attributs d'Allah comme la vue, l'ouïe etc., jusqu'à ce que

---

[1] Ibn Hajar, *Tahdhib at-Tahdhib*, (Hyderabad, 1325-7) vol.10, p. 225.

[2] Abdul-Qahir ibn Taher al-Baghdadi, *Al-Farq bain al-Firaq*, (Beyrouth: Dar al-Ma'rifa), pp. 19-20.

[3] Mohamed ibn Abdel-karim ash-Shahrastani, *Al-Milal wan-Nihal*, (Beyrouth: Dar al-Ma'rifa, 2[e] éd., 1975), vol. 1, p. 30.

le gouverneur Omeyyade l'expulse[1]. Il trouva refuge à Koufa où il continua à propager ses idées et à former des disciples, jusqu'à ce que ses opinions hérétiques prennent une ampleur telle que le gouverneur Omeyyade, Khalid Ibn Abdullah, le fit publiquement exécuter en 736 PC. Cependant, Jahm Ibn Safwane, son principal disciple, continua à défendre les doctrines de son maître dans les cercles philosophiques à Tirmiz et à Balakh, et lorsque ses pensées hérétiques furent très répandues, il fut exécuté en 743 PC sur ordre du gouverneur Omeyyade, Nasr Ibn Saiyar[2]. Les premiers califes, de même que leurs gouverneurs, étaient plus proches des principes de l'islam, et la conscience des masses était plus élevée, du fait de la présence des compagnons du Prophète et de leurs étudiants. C'est pourquoi les gouvernants s'empressaient de répondre aux requêtes visant à éliminer les hérétiques notoires. Par opposition, les derniers califes Omeyyades, étaient plus corrompus et n'accordaient que peu d'importance à ces questions religieuses. Les masses devenaient également moins conscientes "islamiquement", d'où leur propension à suivre des idées biaisées. Comme un nombre considérable de personnes embrassèrent l'islam et que les cultures d'un nombre grandissant de nations conquises furent assimilées, l'exécution des apostats n'était plus utilisée pour endiguer le flot envahissant de l'hérésie. La tâche d'arrêter ce flot incomba aux docteurs de la loi islamique de l'époque qui se sont mobilisés afin de faire face intellectuellement aux

---

1 Ahmad ibn Hanbal, *Ar-Rad 'ala al-Jahmiya*, (Ryadh: Dar al-Liwa, 1ère éd., 1977), pp. 41-43.

2 Mohamed ibn Abdel-karim ash-Shahrastani, *Al-Milal wan-Nihal*, vol. 1, p. 46.

défis qui leur était posé. De manière systématique, ils contrèrent les diverses philosophies et croyances étrangères en les classant par catégories et en leur opposant des principes déduits du Coran et de la Sunna. C'est à partir de ce système de défense que la science du *Tawhid* a émergé avec ses catégories et ses composantes bien définies. Ce processus de spécialisation s'est étendu simultanément à tous les autres domaines du savoir islamique, de manière similaire à ce qui se passe aujourd'hui dans le domaine scientifique pur. Par conséquent, le fait que les catégories de *Tawhid* soient étudiées séparément et de manière plus approfondie ne doit pas nous faire oublier qu'elles constituent les éléments d'un tout organique qui est lui-même le fondement d'un tout plus grand encore, à savoir l'islam.

Tawhid ar-Rouboubiyah (Préservation de l'Unité de Souveraineté)

Cette catégorie est basée sur le concept fondamental qu'Allah seul est à l'origine de la création de toute chose. Il pourvoit aux besoins de sa création et la maintient sans avoir besoin d'être payé en retour et sans avoir besoin de la création elle-même. De plus, il est seul Seigneur de l'univers et de ceux qui s'y trouvent sans aucun défi véritable à Sa Souveraineté. En arabe, le mot utilisé pour décrire cette qualité de créateur qui subvient aux besoins de sa création et la maintient est le mot ar-Rouboubiyah, dérivé de la racine "Rabb" (Seigneur). Conformément à cette catégorie, Dieu disposant du seul véritable pouvoir qui existe, c'est Lui qui a permis à toute chose de se mouvoir et de changer d'état. Rien ne survient au sein de

Sa création sans Sa permission. En reconnaissance de cette réalité, le Prophète (PBSL) avait l'habitude de répéter souvent la phrase exclamative "La hawla wa la qouwata illa billah" (Il n'y a de mouvement ni de pouvoir que par la volonté d'Allah).

Le concept de Rouboubiyah se fonde sur plusieurs versets coraniques. Par exemple, Allah dit:

"Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant."[1]

"... c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez."[2]

"Et lorsque tu lançais (une poignée de terre), ce n'est pas toi qui lançais: mais c'est Allah qui lançait."[3]
"Nul malheur n'atteint l'homme que par la permission d'Allah".[4]

Le Prophète (PBSL), élaborant ce concept a dit: "*Sache que si toute l'humanité s'unissait pour t'aider, elle ne pourrait que t'offrir quelque chose qu'Allah t'a déjà destiné. De même, si toute l'humanité s'unissait pour te*

---

[1] Sourate az-Zoumar (Les groupes) 39:62.
[2] Sourate as-Saffate (Les rangés) 37:96.
[3] Sourate al-Anfal (Le butin) 8:17. Cela fait référence à un incident miraculeux qui eut lieu quand le Prophète (PBSL) pris une poignée de terre dans sa main et la lança en direction de l'ennemi (au début de la bataille de Badr). Allah fit en sorte que la poussière atteigne les visages des combattants ennemis et ce, malgré la grande distance qui les séparait du Prophète (PBSL).
[4] Sourate at-Taghaboun (La grande perte) 64:11.

nuire, elle ne pourrait que t'infliger un malheur par lequel Allah a déjà décidé de t'éprouver"[1]

Ainsi, ce que l'homme perçoit comme de la chance ou de la malchance ne sont que des événements prédestinés par Allah et faisant partie des tests dans cette vie. Les incidents suivent des lois régies par Allah seulement. Allah a dit dans le Coran:

" Ô vous qui avez cru, vous avez de vos épouses et de vos enfants un ennemi (une tentation). Prenez-y garde, donc."[2]

Ainsi, les bonnes choses de la vie d'ici-bas renferment de durs tests servant à éprouver notre foi en Dieu. De même, dans les événements catastrophiques de la vie, il y a des tests, comme c'est mentionné dans le verset suivant :

"Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants."[3]

Quelquefois les lois régissant les événements sont reconnaissables, comme dans les cas de relations de cause à effet, et d'autres fois elles ne le sont pas, comme

---

[1] Rapporté par ibn 'Abbas et recueilli par at-Tirmidhi. Voir Ezzedine Ibrahim et Denys Johnson-Davies *An-Nawawi's Forty Hadith,* (Trad. Anglaise), (Damas, Syrie: The Holy Koran Publishing House, 1976), p. 68, no. 19.

[2] Sourate at-Taghaboun (La grande perte) 64:14.

[3] Sourate al-Baqara (La vache) 2:155.

lorsqu'il semble que de bons résultats proviennent de mauvais moyens et, inversement, que de bons moyens amènent de mauvais résultats. Dieu a expliqué que la sagesse qui se cache derrière ces irrégularités apparentes se situe souvent au-delà de la compréhension immédiate de l'homme, car le champ de savoir de ce dernier est limité.

"Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas."[1]

Les malheurs apparents d'une vie humaine peuvent quelquefois s'avérer profitables, de même que les bonnes choses apparentes auxquelles tout le monde aspire s'avèrent nuisibles. Par conséquent, le champ d'influence de l'homme dans le cours des événements est limité à son choix mental entre les options qui se présentent à lui et non aux résultats réels de son choix. En d'autres termes "l'homme propose et Dieu dispose". La «chance» et la "mauvaise fortune" apparentes sont toutes deux issues d'Allah et elles ne peuvent en aucun cas être causées par des porte-bonheur tels que les pattes de lapin, les trèfles à quatre feuilles, les fourchettes de volaille, les nombres chanceux, les signes du zodiaque, etc., ou de présages de malchance tels que le Vendredi 13, les miroirs brisés, les chats noirs, etc. En fait, croire dans les amulettes et les présages est une manifestation du grave péché du *Shirk* (association) dans cette forme de *Tawhid*. 'Oukbah , un des compagnons du Prophète (PBSL), rapporte *qu'un*

---

[1] Sourate al-Baqarah (La vache) 2:216.

jour, un groupe d'hommes vint prêter allégeance au Prophète (PBSL). Il accepta le serment de neuf d'entre eux mais le refusa à l'un d'eux. Lorsqu'ils lui demandèrent pourquoi il avait refusé le serment de leur compagnon, il répondit: "En vérité il porte une amulette."[1] *L'homme qui portait l'amulette mis sa main dans son manteau, retira l'amulette, la brisa puis refit son serment. Le Prophète (PBSL) dit alors: "Quiconque porte une amulette a commis le Shirk".*[2]

Quant à l'utilisation du Coran en tant que porte-bonheur ou en tant qu'amulette (en portant sur soi des versets coraniques, soit en chaîne autour du cou, soit dans des pochettes pour repousser les malheurs ou porter chance), il y a peu de différence entre ces pratiques et celles des païens. Ni le Prophète (PBSL) ni ses compagnons n'ont utilisé le Coran de cette manière et le Prophète (PBSL) a dit: *"Quiconque innove en islam par quelque chose qui n'en fait pas partie verra son action (innovation) rejetée."*[3] Il est vrai que les sourates coraniques an-Nas et al-Falaq ont été spécifiquement révélées à titre d'exorcisme (c'est-à-dire pour se défaire des mauvais sorts), mais le Prophète (PBSL) a indiqué la méthode appropriée pour les utiliser. Lors d'une occasion où on lui avait jeté un sort, il dit à 'Ali Ibn Abi Talib de réciter les

---

[1] Un fétiche porté pour porter chance ou pour éviter la malchance.

[2] Recueilli par Ahmad.

[3] Rapporté par Aïcha et recueilli par al-Boukhari (*Sahih Al-Boukhari*, (Arabe-Anglais) vol. 3, p. 535, no. 861), Mouslim (*Sahih Mouslim*, (Trad. Anglaise) vol. 3, p. 931, no. 4266 et no. 4267) et Abou Daoud (Ahmad Hasan, *Sounan Abou Daoud* (Trad. Anglaise), (Lahore: Sh. Mohamed Ashraf Publishers, 1ère éd. , 1984), vol. 3, p. 1294).

deux sourates verset par verset, et lorsqu'il tomba malade il les récita sur lui-même.[1] Il ne les a ni écrits et pendus autour de son cou, ni attachés à son bras ou autour de sa taille et jamais il n'a ordonné à quiconque cette pratique.

Tawhid al-Asma was-Sifate (Préservation des Noms et Attributs d'Allah)

Cette catégorie de *Tawhid* comporte cinq aspects majeurs:

1. Pour que l'unité des Noms et attributs d'Allah soit préservée, il faut dans un premier temps décrire Allah de la manière que Lui et son Prophète (PBSL) l'ont décrit, sans tenter d'expliquer Ses Noms et Attributs en leur donnant des sens autres que leur sens évident. Par exemple, Allah dit dans le Coran qu'Il se fâche contre les mécréants et les hypocrites. Il dit:

"Et afin qu'Il châtie les hypocrites, hommes et femmes et les associateurs et les associatrices, qui pensent du mal d'Allah. Qu'un mauvais sort tombe sur eux. Allah est courroucé contre eux, les a maudits, et leur a préparé l'Enfer. Quelle mauvaise destination !"[2]

Ainsi la colère est l'un des Attributs de Dieu. Il est erroné de dire que Sa colère signifie Sa punition, puisque la colère est un signe de faiblesse chez l'homme et, de ce fait, ne sied pas à Allah. Ce qu'Allah a déclaré doit être

---

[1] Rapporté par Aïcha et recueilli par al-Boukhari (*Sahih Al-Boukhari*, (Arabe-Anglais) vol. 6, p. 495, no. 535), Mouslim (*Sahih Mouslim*, (Trad. Anglaise) vol. 3, p. 1195, no. 5439 et no. 5440).

[2] Sourate al-Fateh (La victoire éclatante) 48:6.

accepté en comprenant que Sa colère ne ressemble en rien à la colère humaine, puisqu'Il dit de Lui-même: *"Il n'y a rien qui lui ressemble."*[1] Le processus d'interprétation soi-disant "rationnelle", lorsqu'il est mené à sa conclusion logique, résulte à la négation de l'existence même de Dieu. L'argument rationaliste, prenant pour base que Dieu se décrit Lui-même comme vivant et que l'homme vit également, en conclut, à tort, que Dieu n'est ni vivant ni même existant. Le fait est que la similarité entre les Attributs de Dieu et ceux des hommes en est seulement une de vocabulaire et non de degré. Lorsque les attributs sont utilisés en référence à Dieu, ils doivent être entendus dans leur sens absolu et dépouillés de toute imperfection humaine.

2. Le deuxième aspect de *Tawhid al-Asma was-Sifate* implique de décrire Allah comme Il S'est décrit Lui-même, sans Lui donner de nouveaux Noms ou Attributs. Allah ne peut être appelé al-Ghadhib (Celui qui est en colère), bien qu'Il ait Lui-même déclaré qu'Il se met parfois en colère, car ni Allah ni Son Messager n'ont utilisé ce nom. Cela peut paraître un point mineur, mais il est essentiel qu'il soit préservé pour empêcher les fausses descriptions de Dieu. Être limité par nature, l'homme n'est pas en mesure de définir l'infini Souverain de la création.

3. Dans le troisième aspect de *Tawhid al-Asma was-Sifate*, on doit décrire Allah sans Lui donner les attributs de Sa création. Par exemple, la Bible et la

---

[1]Sourate as-Shoura (La consultation) 42:11.

Torah prétendent qu'Allah passa les premiers six jours à créer l'univers, puis dormit le septième jour[1]. C'est pour cette raison que Juifs et Chrétiens prennent soit le samedi, soit le dimanche comme jour de repos durant lesquels travailler est perçu comme un péché. Une telle supposition confère à Dieu des attributs de Sa création. C'est l'être humain qui se fatigue après un dur travail et qui a besoin de sommeil pour récupérer.[2] Ailleurs, dans la Bible et la Torah, Dieu est dépeint comme éprouvant du repentir pour Ses mauvaises pensées, à la façon des humains lorsqu'ils réalisent leurs erreurs.[3] De façon similaire, prétendre que Dieu est un esprit ou qu'Il a un esprit est en totale contradiction avec cet aspect du Tawhid. Allah ne Se décrit jamais comme un esprit dans le Coran, et aucun Hadith du Prophète (PBSL) n'exprime une chose pareille. En fait, Allah décrit l'esprit comme étant une partie de Sa création.[4]

Le principe clé qui doit être suivi lorsque nous parlons des attributs d'Allah est la formule coranique:

---

[1] Genèse 2:2, "Dieu conclut au septième jour l'ouvrage qu'il avait fait et, au septième jour, il chôma, après tout l'ouvrage qu'il avait fait." (*La Sainte Bible*, Editions du cerf, Paris 1955, p.10).

[2] Par opposition, Allah dit clairement, dans le Coran: «**Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent.**» (Sourate al-Baqarah (la vache) 2:255).

[3] Exode 32:14:"Et Yahvé renonça à faire fondre sur son peuple le malheur dont il l'avait menacé.". (La Sainte Bible).

[4] Allah l'affirme clairement dans le verset suivant: "**Et ils t'interrogent au sujet de l'âme - dis:"L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur**". (Sourate al-Isra (le voyage nocturne) 17:85).

"(...) Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant."[1]

Les attributs de l'ouïe et de la vue comptent parmi les attributs humains, mais lorsqu'ils sont associés à l'Être Divin, ils sont d'une perfection sans égale. Cependant, lorsque ces attributs sont associés aux humains, ils nécessitent une oreille et un appareil visuel qui ne peuvent être attribués à Dieu. Ce que l'homme connaît à propos de son Créateur est seulement le peu qu'Il a bien voulu lui révéler par l'intermédiaire de Ses prophètes. Ainsi, l'homme est dans l'obligation de rester à l'intérieur de ces limites étroites. Lorsque l'homme donne libre cours à son imagination pour décrire Dieu, il est susceptible de commettre des erreurs en assignant à Allah des attributs de Sa création.

Dans leur passion des représentations picturales, les Chrétiens ont peint, sculpté et moulé d'innombrables formes humaines et leur ont donné le nom d'images de Dieu. Ce faisant, ils ont pavé le chemin aux masses de croyants pour accepter l'idée de Jésus en tant que divinité. Une fois que fût accepté le concept du Créateur pouvant ressembler à un être humain, l'acceptation de Jésus en tant que Dieu ne présenta plus de véritable problème.

4. Le quatrième aspect du Tawhid al-Asma was-Sifate requiert de ne pas donner à l'homme des attributs d'Allah. Par exemple, dans le Nouveau Testament, Paul reprend le personnage de Melchisédek, roi de Salem, de la Torah (Genèse 14:18-20), et lui donne,

[1] Sourate ash-Shoura (la consultation) 42:11.

ainsi qu'à Jésus, l'attribut divin de n'avoir ni début ni fin.

> "1 En effet Melchisédek, roi de Salem, sacrificateur du Dieu très-haut, alla au-devant d'Abraham à son retour de la défaite des rois et le bénit, 2 et Abraham lui donna la dîme de toute chose. De par la signification de son nom, il est tout d'abord roi de la justice, ensuite il est roi de Salem, c'est-à-dire roi de la paix. 3 **Il est sans père ni mère et sans aucune généalogie, et n'a ni de début à ses jours ni de fin à sa vie, mais semblable au fils de Dieu, ce Melchisédek demeure un sacrificateur à jamais.**" [1]

> "5 Ainsi, le Christ non plus ne s'est pas vanté d'avoir été élevé grand sacrificateur, mais a été nommé par Celui qui lui a dit : « Tu es mon fils, aujourd'hui je t'ai conçu."; 6 comme il dit aussi ailleurs: "Tu es prêtre pour toujours, conformément à l'ordre de Melchisédek."[2]

La plupart des sectes chiites (à l'exception des *Zaidites* du Yémen) ont donné à leurs imams des attributs divins d'infaillibilité absolue,[3] de connaissance du passé, du futur

---

[1] Hébreux 7:1-3 (La Sainte Bible).
[2] Hébreux 5:5-6 (La Sainte Bible).
[3] Mohamed Rida al-Mouzaffar déclare, dans son livre intitulé *Faith of Shi'a Islam* (U.S.A.: Mohamedi Trust of Great Britain and Northern Ireland, 2e édition, 1983): "Nous croyons que, comme le prophète, un **Imam doit être infaillible, c'est-à-dire incapable de faire des erreurs, en secret ou en apparence, volontairement ou involontairement et ce, de sa naissance jusqu'à sa mort,** car les

et de l'invisible, la capacité de changer le destin[1]et le contrôle des atomes de la création.[2] Ce faisant, ils ont créé des rivaux qui partagent les attributs uniques de Dieu et qui, en fait, sont perçus comme des dieux en-dehors d'Allah.

5. La préservation de l'unité des noms d'Allah veut aussi dire que dans leur forme définie, les noms d'Allah ne peuvent être donnés à Sa création, à moins d'être précédés par le préfixe *'Abd* qui signifie "esclave de" ou "serviteur de". Plusieurs noms de Dieu , dans leur forme indéfinie, comme *Ra'ouf* et *Rahim*, sont des noms qu'il est permis aux hommes de porter parce qu'Allah en a utilisé certains dans leur forme indéfinie pour parler du Prophète (PBSL):

"Certes, un Messager pris parmi vous est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez,

---

Imams sont les gardiens de l'Islam, lequel est placé sous leur protection." (p.32). Voir aussi *Islam* (Téhéran: A Group of Muslim Brothers, 1973), p.35 par Sayed Said Akhtar Rizvi..

[1] Al-Mouzaffar déclare aussi: "Nous maintenons que les facultés des Imams à recevoir de l'inspiration ont atteint le plus haut degré d'excellence, et nous affirmons qu'il s'agit d'un pouvoir divinement attribué. Par ce moyen, **le Imam est capable de comprendre n'importe quoi, n'importe où et n'importe quand**, et il comprend tout cela instantanément, par le moyen de ce pouvoir divinement attribué, sans recours au raisonnement ou aux conseils d'un érudit.".

[2] Al-Khomeini déclare: "Assurément, le Imam occupe une position très digne, un rang noble et élevé, un califat lui donnant le pouvoir de créer, et il possède la souveraineté et la domination sur tous les atomes de la création." (Ayatollah Mousavi al-Khomeini, al-Houkoumah al-Islamiyah, (Beyrouth:at-Tali'ah Press, édition arabe, 1979), p.52).

qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants." [1]

Mais *ar-Ra'ouf* (Celui qui est le plus rempli de pitié) et *ar-Rahim* (le Très Miséricordieux) ne peuvent être portés par les humains que s'ils sont précédés par *'Abd* comme dans *'Abdour-Ra'ouf* ou *'Abdour-Rahim* et ce, parce que dans la forme définie ils représentent un niveau de perfection qui n'appartient qu'à Dieu. De la même manière, des noms comme *'Abdour-Rassoul* (esclave du messager), *'Abdoun-Nabi* (esclave du Prophète), *'Abdoul-Houssain* (esclave de Houssain), etc., où les gens seraient esclaves d'autres que d'Allah sont aussi interdits. À partir de ce principe, le Prophète (PBSL) a interdit aux musulmans de parler des personnes chargées de les aider à accomplir les travaux de peine en disant *'Abdi* (mon esclave) ou *Amati* (mon esclave femme).[2]

Tawhid al-'Ibada (Préservation de l'Unité d'adoration)

En dépit des implications profondes des deux premières catégories de Tawhid, la croyance ferme en elles n'est pas suffisante pour remplir les conditions islamiques du Tawhid. Le *Tawhid ar-Rouboubiyah* et le *Tawhid al-Asma was-Sifate* doivent être accompagnés de leur complément, le *Tawhid al-'Ibada*, pour parachever la notion de Tawhid en Islam. Ce point est renforcé par le fait qu'Allah Lui-même, en parlant des *Mouchrikoun*

---

[1] Sourate at-Tawbah (le désaveu ou le repentir) 9:128.

[2] (Sounan Abou Daoud (traduc. Anglaise) vol.3, pp.1385-86, no.4957).

(idolâtres) du temps du Prophète (PBSL), indique clairement qu'ils se conformaient à plusieurs des exigences des deux premières formes de Tawhid. Dans le Coran, Allah ordonne au Prophète (PBSL) de dire aux païens :

"Dis: "Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?" Ils diront: "Allah".[1]

"Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement: "Allah"."[2]

"Si tu leur demandes : « Qui a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Il fait revivre la terre après sa mort?", ils diront très certainement : « Allah ».[3]

Les païens Mecquois savaient tous qu'Allah était leur créateur, Celui qui pourvoyait à leurs besoins, leur Souverain et Maître, mais cela n'en faisait pas des musulmans pour autant, puisqu'Allah dit d'eux:

"Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés."[4]

Le commentaire de Moujahid [1] à propos de ce verset est le suivant: "Leur croyance en Allah, décrite dans leur

---

[1] Sourate Younous (Jonas), 10:31.
[2] Sourate az-Zoukhrouf (l'ornement), 43:87.
[3] Sourate al-'Ankabout (l'araignée), 29:63.
[4] Sourate Yousouf (Joseph), 12:106.

déclaration: "Allah nous a créés, pourvoit à nos besoins et nous reprend la vie", ne les a pas empêchés d'adorer d'autres divinités en parallèle avec Allah."[2] À partir des versets mentionnés ci-dessus, il est clair que les *Kouffar* (mécréants) connaissaient la souveraineté, la domination et le pouvoir d'Allah. En fait, ils avaient pris l'habitude de Lui consacrer de manière très sincère plusieurs types d'adoration comme le Hajj, l'aumône, les sacrifices d'animaux, les voeux et même des prières en temps d'absolue nécessité et de calamité. Ils prétendaient même suivre la religion d'Abraham. À cause de cette affirmation erronée, Allah a révélé le verset:

"Abraham n'était ni Juif ni Chrétien. Il était entièrement soumis à Allah (Musulman). Et il n'était point du nombre des associateurs." [3]

Certains païens Mecquois croyaient même à la Résurrection et au Jugement et d'autres, à la prédestination (*Qadar*). D'amples témoignages de leur croyance sont présents dans la poésie pré-islamique. À titre d'exemple, on rapporte que le poète Zouhaïr a dit:

> "C'est soit retardé, placé dans un livre et gardé pour le Jour du Jugement, soit précipité et vengé."

---

[1] Moujahid ibn Joubaïr al-Makki (642-722) était l'élève le plus remarquable d'Ibn Abbas. Ses commentaires du Coran (Tafsir) ont été compilés par Abdour-Rahman at-Tahir et publiés en deux volumes intitulés *Tafsir Moujahid* (Islamabad: Majma' al-Bouhouth).

[2] Recueilli par Ibn Jarir at-Tabari.

[3] Sourate Al-'Imrane (La famille d'Imrane) 3 :67.

On attribue à 'Antarah:

> "Ô Ibil, où trouverez-vous refuge contre la mort si mon Seigneur dans le ciel vous l'a destinée?"[1]

Malgré les manifestations de *Tawhid* chez les Mecquois et leur connaissance d'Allah, Allah les a classés en tant que mécréants (*Kouffar*) et païens (*Moushrikoune*) du simple fait qu'ils adoraient d'autres divinités [présumées] en plus d'adorer Allah.

Par conséquent, l'aspect le plus important du *Tawhid* est celui de *Tawhid al-'Ibada* préservant l'unité d'adoration d'Allah. Toutes les formes d'adoration doivent être consacrées uniquement à Allah parce que Lui seul mérite l'adoration et que Lui seul peut rétribuer l'homme pour l'adoration que ce dernier Lui voue. De plus, aucune forme d'intercesseur ou d'intermédiaire n'est nécessaire entre l'homme et Dieu. Allah a mis l'accent sur l'importance de ne consacrer d'adoration qu'à Lui seul en indiquant que c'était là le but même de la création et l'essence du message apporté par tous les prophètes. Allah dit:

"Je n'ai crée les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent."[2]

---

[1] Cité par Soulaymane ibn-'Abdoul-Wahab dans Taysir al-'Aziz al-Hamid, (Beyrouth: al-Maktab al-Islami, 2è éd., 1970), p.34.
[2] Sourate ad-Dhariate (qui éparpillent), 51:56.

“Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, pour leur dire: “Adorez Allah et écartez-vous du *Taghout* (fausses divinités)”.”[1]

Comprendre le but de la création dans son sens complet se situe au-delà des capacités innées de l’homme. L’homme est un être fini de la création et il ne peut raisonnablement espérer comprendre, dans toutes leurs implications, les actes du Créateur infini. C’est pourquoi Dieu a inclut Son adoration dans la nature même de l’homme et qu’Il a envoyé des prophètes et révélé des livres divins pour clarifier l’aspect du but de la création dont la compréhension est à la portée des capacités mentales de l’homme. Ce but, comme nous l’avons mentionné précédemment, est l’adoration de Dieu (*‘Ibada*) et le message principal des prophètes était de ne vouer de culte qu’à Dieu seul, *Tawhid Al-’Ibada*. Par conséquent, le plus grave péché est le *Shirk*, i.e. l’adoration de quiconque en dehors d’Allah ou au même titre que Lui. Dans la sourate al-Fatiha, que chaque musulman(e) est tenu de réciter dans ses prières au moins dix-sept fois par jour, le quatrième verset dit, **“C’est Toi seul que nous adorons et c’est Toi seul dont nous implorons secours.”** Une manière claire de déclarer que toutes les formes d’adoration ne doivent être consacrées qu’à Celui qui peut y répondre, à savoir Allah. Le Prophète Mohamed (PBSL) a confirmé le concept de l’unité d’adoration en disant: *“Si vous demandez en prière, demandez uniquement à Allah, et si vous cherchez secours, ne le*

[1] Sourate an-Nahl (Les abeilles), 16:36.

cherchez qu'auprès d'Allah."[1] L'absence d'un besoin d'intercession est encore renforcée par plusieurs versets qui indiquent qu'Allah est très proche des hommes. Par exemple:

"Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, alors Je suis tout proche: Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés."[2]

"Nous avons effectivement créé l'homme et Nous savons ce que son âme lui suggère et Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire." [3]

La confirmation du Tawhid al-'Ibada nécessite de nier toute forme d'intercession ou d'association de partenaires à Allah. Si quelqu'un adresse des prières aux morts en cherchant leur influence dans le domaine des vivants ou sur les âmes d'autres personnes décédées, il associe des partenaires à Allah, car l'adoration est partagée entre Allah et Sa création. Le Prophète Mohamed (PBSL) a dit de manière sans équivoque que "*la prière est adoration*".[4] Et Allah, Le plus Grand et Le plus Glorieux, a dit:

---

[1] Rapporté par ibn 'Abbas et recueilli par at-Tirmidhi. Voir *An-Nawawi's fourty hadith*, (Trad. anglaise), p.68.
[2] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:186.
[3] Sourate Qaf, 50:16.
[4] Sunan Abou Daoud, vol.1, p.387, no.1474.

"Il dit: "Adorez-vous donc, en dehors d'Allah, ce qui ne saurait en rien vous être utile ni vous nuire non plus?"[1]

"Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des serviteurs comme vous."[2]

Si quelqu'un adresse des prières au Prophète (PBSL), à des soi-disant saints, djinns ou anges, leur demandant secours ou leur demandant d'intercéder auprès d'Allah pour lui porter secours, il commet aussi le *Shirk*. Le concept de "Ghaus-i-Azam" (*al-Ghawth al-A'dham*), titre donné par les ignorants à Abd al-Qadir al-Jilani,[3] est également considéré comme du Shirk dans cette forme de Tawhid. Le titre veut littéralement dire "la plus grande source de secours; celui qui est le plus apte à tirer quelqu'un du danger", et une telle description n'appartient qu'à Allah. Lorsqu'un malheur survient, certaines personnes en appellent à Abd al-Qadir par ce titre,

---

[1] Sourate al-Anbiya (les prophètes), 21:66.

[2] Sourate al-A'raf, 7:194.

[3] Abdoul-Qadir (1077-1166) était directeur d'une école de loi Hanbalite et d'un monastère (Ribat) à Bagdad. Ses Sermons (recueillis dans *al-Fath ar-Rabbani*, Caire, 1302) étaient strictement orthodoxes et comprenaient des interprétations mystiques du Coran. Ibn 'Arabi (né en 1165) le surnomma le *Qoutoub* de son époque et déclara qu'il possédait un rang qui le plaçait au-dessus de tous les êtres, sauf de Dieu. Ali ibn Yousouf ash-Shattanawfi (mort en 1314) a écrit un livre intitulé *Bahjat al-Asrar* (Caire, 1304) dans lequel il a attribué plusieurs miracles à Abdoul-Qadir. L'ordre soufie Qadiriyah porte son nom, et ses exercices spirituels et ses règles viennent de lui. (*Shorter Encyclopedia of Islam*, pp.5-7 et 202-205).

implorant son secours et sa protection alors même qu'Allah a déjà dit:

"Et si Allah fait qu'un malheur te touche, nul autre que Lui ne peut l'enlever."[1]

Selon le Coran, lorsque les Mecquois étaient questionnés à propos des prières qu'ils consacraient à leurs idoles, ils répondaient:

"Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah."[2]

Les idoles n'étaient utilisées que comme intermédiaires et pourtant Allah les a traités de païens à cause de leur pratique. Ceux parmi les musulmans qui insistent pour adresser des prières à d'autres qu'à Allah seraient bien avisés de réfléchir à ce fait.

Les Chrétiens, influencés par les enseignements de Saül de Tarsus (plus tard appelé Paul), ont déifié le Prophète Jésus et ont adressé leurs prières directement à lui et à sa mère. Les Catholiques d'entre les Chrétiens ont des saints pour toutes les occasions, saints auxquels ils adressent leurs prières en croyant qu'ils peuvent directement influencer les affaires de ce monde. Les Catholiques utilisent aussi leurs prêtres comme intercesseurs entre eux-mêmes et Allah, croyant faussement que les prêtres sont plus proches d'Allah à cause de leur célibat et de leur piété, et qu'ils sont donc plus à même d'être écoutés par

---

[1] Sourate al-An'am (les bestiaux), 6:17.
[2] Sourate az-Zoumar (les groupes), 39:3.

Allah. La plupart des sectes chiites ont consacré certains jours de la semaine et certaines heures du jour pour adresser des prières à Ali, Fatima, Hassan et Houssein[1] à cause de leur croyance erronée en l'intercession.

L'adoration (*Ibada*), du point de vue islamique, englobe beaucoup plus que simplement jeûner, payer la Zakate, accomplir le Hajj et sacrifier des animaux. Elle inclut des sentiments comme l'amour, la confiance et la peur, qui doivent tous être dirigés vers Dieu. Allah a parlé de ces sentiments et a mis en garde contre leurs excès de la manière suivante:

"Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah."[2]

"Ne combattrez-vous pas des gens qui ont violé leurs serments, qui ont voulu bannir le Messager et alors que ce sont eux qui vous ont attaqués les premiers? Les redoutez-vous? C'est Allah qui est plus digne de votre crainte si vous êtes croyants!"[3]

"(...) Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance si vous êtes croyants."[4]

---

[1] Fatima était la plus jeune fille du Prophète Mohamed et elle se maria avec le cousin de celui-ci, Ali ibn Abi Talib, et Hassan et Houssein étaient leurs fils.

[2] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:165.

[3] Sourate at-Tawbah (le désaveu ou le repentir), 9:13.

[4] Sourate al-Ma'idah (la table servie), 5:23.

Puisque le terme *Ibada* signifie une obéissance totale et qu'Allah est considéré comme le Législateur unique, l'instauration de systèmes légaux laïcs, qui ne prennent pas leurs sources dans la loi divine (*Chari'ah*), est un acte d'incroyance en la loi divine et de croyance en la justesse de tels systèmes. Une telle croyance constitue une forme d'adoration consacrée à autre qu'Allah (*Shirk*). Allah a dit dans le Coran:

"(...) Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants."[1]

Un jour, Adi Ibn Hatim, compagnon du Prophète et ancien Chrétien converti à l'Islam, entendit le Prophète (PBSL) réciter le verset coranique: **"Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah."**[2]. *Adi dit alors: "En vérité, nous ne les adorions pas.". Le Prophète (PBSL) se tourna vers lui et dit: "N'ont-ils pas déclaré illicite (***Haram***) ce qu'Allah a déclaré licite (***Halal***)*[3] *et vous avez tous fait de même? Et n'ont-ils pas rendu* **Halal** *ce qu'Allah a déclaré* **Haram**[4] *et vous les avez tous suivis?" Il répondit: "C'est exactement ce que nous avons fait.". Le Prophète (PBSL)*

---

[1] Sourate al-Ma'idah (la table servie), 5:44.
[2] Sourate at-Tawbah (le désaveu ou le repentir), 9:31.
[3] Le clergé chrétien a rendu Haram (illicite) le fait d'épouser plus d'une femme et le mariage cousin/cousine (de première génération). Le catholicisme romain a défendu aux prêtres de se marier et a défendu le divorce en général.
[4] L'Église chrétienne a rendu Halal (licite) la consommation du porc, du sang et de l'alcool. Certains Chrétiens permirent également les peintures et les statues représentant Dieu comme un homme.

dit alors: "C'était de cette manière que vous les adoriez.".[1]

Ainsi, une large part du *Tawhid al-'Ibada* implique l'instauration de la *Chari'ah*, surtout dans les pays où les musulmans forment la majorité de la population. La loi divine doit être réintroduite dans plusieurs pays soi-disant musulmans où les gouvernements légifèrent aujourd'hui selon des constitutions capitalistes ou communistes importées et où la loi islamique est soit totalement absente, soit reléguée à quelques domaines d'importance mineure. De même, les pays musulmans où la loi islamique est consignée dans des livres, mais où s'appliquent en réalité les lois laïques, doivent aussi se réconcilier avec la *Chari'ah* puisque cette dernière englobe tous les aspects de la vie. Accepter que les affaires soient administrées de manière non-islamique plutôt qu'à partir de la *Chari'ah* dans les pays musulmans est du Shirk et constitue un acte de Kofr. Ceux qui sont en mesure de changer cet état de choses se doivent de le faire. Ceux qui n'en sont pas capables doivent clairement manifester leur opposition à être gouvernés par le Kofr et en appeler ouvertement à l'instauration de la *Chari'ah*. Et si même cela devient impossible, le gouvernement non-islamique doit être sincèrement haï et méprisé par amour pour Dieu et par volonté de maintenir son propre Tawhid.

---

[1] Recueilli par at-Tirmidhi.

2. CHAPITRE SUR LES CATÉGORIES DE SHIRK

L'étude du Tawhid ne peut être considérée complète sans mener à bien une analyse consciencieuse de son contraire, le Shirk. Le Shirk a été déjà mentionné dans le chapitre précédent et des exemples en ont été donnés pour illustrer de quelle manière le Tawhid peut être détruit. Cependant, dans ce chapitre le Shirk sera considéré comme un sujet à part entière auquel Allah a conféré une importance majeure dans le Coran:

« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut ».[1]

Parce que le péché du Shirk constitue la négation de l'objet même de la création de l'homme, il représente pour Allah le plus grave des péchés; le péché impardonnable.

Le Shirk veut dire littéralement partenariat, partage ou association[2], mais du point de vue islamique, cela réfère à l'acte d'assigner des partenaires à Allah, quelle que soit la forme qu'ils prennent. La présente analyse du Shirk est conforme aux trois grandes catégories développées dans l'étude du Tawhid. De ce fait, nous allons tout d'abord nous pencher sur les principales manifestations du Shirk dans le domaine de la Rouboubiyah (Souveraineté), dans

[1] Sourate an-Nisa (les femmes) 4:48.
[2] The Hans Wehr Dictionary of Modern Written Arabic, p. 468.

celui des Noms et Attributs Divins et, en dernier lieu, dans le domaine de la Ibada (Adoration).

Le Shirk dans la Rouboubiyah

Cette catégorie de Shirk concerne soit le fait de croire que d'autres partagent la Souveraineté d'Allah sur la création et ce, sur un plan d'égalité ou de quasi égalité, soit le refus pur et simple de croire en un Souverain créateur. La plupart des systèmes religieux sont concernés par le premier aspect du Shirk dans la Rouboubiyah, alors que ce sont les philosophes et leurs philosophies inventées qui relèvent du second aspect.

(A) Shirk par Association

Tombent dans cette sous-catégorie les croyances dans lesquelles un Dieu principal ou un Être Suprême, qui est au-dessus de la création, est reconnu, cependant que Sa souveraineté est partagée avec des dieux de moindre importance, avec des esprits, mortels, corps célestes ou objets terrestres. De tels systèmes de croyance sont communément désignés par les théologiens et les philosophes soit comme monothéistes (ayant un seul dieu), soit comme polythéistes (ayant plusieurs dieux). Du point de vue islamique, tous ces systèmes sont polythéistes et plusieurs d'entre eux sont, à des degrés différents de dégénérescence, des systèmes religieux de révélation divine qui étaient tous, à l'origine, basés sur le Tawhid.

Brahmane, l'Être Suprême pour les Hindous, est conçu comme non présent, englobant tout, inaltérable et éternel, l'Absolu impersonnel abstrait dans lequel toute chose a son commencement et sa fin. Le dieu Brahma, quant à lui, est le créateur personnifié de l'univers, et il forme une trinité avec le dieu sauveur Vishnu et le dieu destructeur Shiva.[1] Le Shirk dans la Rouboubiyah est donc exprimé dans l'Hindouisme par la délégation à d'autres dieux des pouvoirs de création, de destruction et de sauvegarde qui n'appartiennent qu'à Dieu.

La croyance chrétienne soutient que le Dieu unique se révèle à travers les trois personnes du Père, du Fils (Jésus-Christ) et du Saint-Esprit. Néanmoins, ces trois personnes sont perçues comme formant une unité et partageant une seule « substance ».[2] Le Prophète Jésus, élevé au rang de divinité, est assis à la droite de Dieu et juge le monde. Le Saint-Esprit qui, dans la Bible hébraïque, est le moyen que Dieu utilise pour exercer son pouvoir créateur, devient, dans la pensée chrétienne, une partie de la trinité. Paul a fait du Saint-Esprit un alter ego du Christ, le guide et le secours des Chrétiens, qui s'est manifesté pour la première fois le jour de la Pentecôte.[3] Par conséquent, le Shirk dans la Rouboubiyah se manifeste dans la croyance chrétienne qui veut que Jésus et le Saint-Esprit soient les partenaires de Dieu dans la totalité de Sa souveraineté,

---

[1] W.L. Reese, Dictionary of Philosophy and Religion, (New Jersey: Humanities Press, 1980), pp. 66-67 and 586-7. Voir aussi John Hinnells, Dictionary of Religions (England: Penguin Books, 1984) pp. 67-8.

[2] Dictionary of Religions, p. 337.

[3] Dictionary of Philosophy and Religion, p. 231.

que seul Jésus prononce le jugement du monde et que le Saint-Esprit guide les Chrétiens et leur porte secours.

Les Zoroastriens (Parsis) conçoivent Dieu, Ahura Mazda, comme le créateur de toutes les bonnes choses et croient que lui seul mérite l'adoration absolue. Le feu est l'une des sept créations d'Ahura Mazda et est considéré comme son fils ou comme son représentant. Mais ils commettent aussi le Shirk dans la Rouboubiyah en concevant le mal, la violence et la mort comme les créations d'un autre dieu appelé Angra Mainyu, qu'ils représentent par le symbole des ténèbres.[1] Ainsi, la souveraineté de Dieu sur toute la création (i.e. Sa Rouboubiyah) est partagée avec un esprit du mal élevé au rang d'un dieu rival à cause du souci des hommes de ne pas attribuer à Dieu le concept du mal.

Dans la religion Yoruba, qui compte près de 10 millions d'adeptes en Afrique de l'Ouest (surtout au Nigeria), il y a un seul Dieu suprême, Olorius (Dieu du Ciel) ou Olodumare. Néanmoins, la religion Yoruba moderne est caractérisée par une multitude d'adorations d'Orisha et ce, de telle manière que la religion Yoruba apparaît comme strictement polythéiste.[2] Par conséquent, les Yorubas commettent le Shirk dans la Rouboubiyah en prêtant toutes les fonctions de Dieu à des dieux et des esprits mineurs.

Les Zoulous d'Afrique du Sud croient en un seul Dieu, Unkulunkulu, mot qui veut dire l'ancien, le premier, le plus révéré. Les principaux titres spécifiques de Dieu sont

---

[1] Dictionary of Religions, pp. 361-2.
[2] Dictionary of Religions, p. 358.

Nkosi Yaphezulu (Souverain du Ciel) et Umvelingqanqi (le premier à apparaître). Leur Être Suprême est représenté par un mâle qui, de son union avec la terre femelle, a engendré le monde humain. Le tonnerre et les éclairs sont, dans la religion zouloue, des actes de Dieu, alors que la maladie et les autres troubles de la vie peuvent être causés par les ancêtres, les « Idlozi » ou « Abaphansi » (ceux qui sont sous terre). Les ancêtres protègent aussi les vivants, demandent à être nourris, sont satisfaits des rituels et offrandes qui leur sont faits, punissent la négligence et prennent possession des sorciers (inyanga). [1] Ainsi, le Shirk dans la Rouboubiyah existe dans la religion zouloue, non seulement à travers leur concept de la création du monde humain, mais aussi par leur attribution à des esprits ancestraux du bien et du mal qui arrive dans la vie des hommes.

Parmi certains Musulmans, le Shirk dans la Rouboubiyah se manifeste par la croyance que les âmes des saints et des autres êtres connus pour leur piété peuvent affecter les affaires de ce monde, même après leur mort. On attribue à leur âme le pouvoir de répondre aux besoins des humains, de repousser les calamités et de porter secours à tous ceux qui font appel à eux. Ainsi, les adorateurs de tombeaux attribuent aux âmes humaines la capacité divine de causer des événements de cette vie, ce qui est en fait du ressort exclusif d'Allah.

---

[1] Dictionary of Religions, p. 363.

La croyance en « Rijaal al Ghayb », [1] dont le chef occupe une position appelée « Qotb » d'où il gouverne les affaires de ce monde, est (une croyance) commune à plusieurs Soufis (mystiques Musulmans).[2]

(B) Shirk par négation

Cette sous-catégorie représente les diverses philosophies et idéologies qui nient l'existence de Dieu de manière explicite ou implicite. Dans certains cas, la non-existence de Dieu est clairement proclamée (athéisme) alors que dans d'autres cas, on prétend qu'Il existe, mais la manière dont Il est conçu renie en fait Son existence (panthéisme).

Il y a en fait peu de « systèmes » religieux anciens dans lesquels Dieu n'existe pas, le plus connu d'entre eux étant le système attribué à Gautama Bouddha. Le Bouddhisme, un mouvement réformiste de l'Hindouisme opposé au système des castes, fut fondé au 6e siècle AC, à la même période que le Jaïnisme. Au cours du 3e siècle AC il devint religion d'État. Avec le temps, il fut assimilé par l'Hindouisme, Bouddha lui-même devenant l'un des avatars (incarnations de Dieu). Il disparut de l'Inde, mais devint dominant en Chine et dans d'autres pays orientaux. Le Bouddhisme Hinayana (400-250 AC), la première et la plus stricte des deux interprétations du Bouddhisme, qui a

---

[1] Littéralement: « hommes du monde invisible. » Le monde est censé continuer à exister grâce aux intercessions d'une hiérarchie de Saints protecteurs dont le nombre est fixe: lorsque l'un d'entre eux meurt, sa place est immédiatement prise par un autre. (Shorter Encyclopedia of Islam, p. 582)

[2] Shorter Encyclopedia of Islam, p. 55.

pris de l'ampleur après la mort de Gautama Bouddha, prend bien pour acquis que Dieu n'existe pas, d'où le fait que le fardeau du salut n'appartient qu'à l'individu seul.[1] Ainsi, cette ancienne version du Bouddhisme peut être classée comme un exemple de Shirk dans la Rouboubiyah où l'existence de Dieu est niée de manière explicite.

De la même manière, dans l'enseignement du Jaïnisme tel que systématisé par Vardhamana, il n'y a pas de Dieu, mais des âmes libérées réalisent une part de ce statut, disposant de l'immortalité et de l'omniscience; et la communauté religieuse traite celles qui sont libérées comme si elles étaient divines, construisant des temples à leur intention et vénérant leurs images.[2]

Le Pharaon du temps du Prophète Moïse est un autre exemple ancien. Allah a mentionné dans le Coran qu'il a nié l'existence de Dieu et a prétendu devant Moïse et devant tout le peuple d'Egypte que lui, Pharaon, était le seul véritable seigneur de toute la création. Allah l'a cité disant à Moïse: « **Si tu adoptes, dit Pharaon, une autre divinité que moi, je te mettrai parmi les prisonniers.** »[3] et à son peuple, il dit: « **C'est moi votre Seigneur, le très haut**. »[4]

Aux 19e et 20e siècles, un nombre de philosophes européens ont affirmé la non-existence de Dieu dans ce qui allait être connu comme « la philosophie de la mort de

---

[1] Dictionary of Philosophy and Religion, p. 72.
[2] Dictionary of Philosophy and Religion, pp. 262-3.
[3] Sourate ash-Shouara (les poètes) 26:29.
[4] Sourate an-Nazi'at (les anges qui arrachent les âmes) 79:24.

Dieu ». Le philosophe allemand Phillip Mainlander (1841-1876), dans son oeuvre principale, La philosophie de la Rédemption (1876), déclare que le monde commence avec la mort de Dieu, puisque Dieu est un principe d'unité anéanti dans la pluralité du monde et un principe de plaisir renié par la loi de la souffrance qui domine le monde.[1] En Prusse, Friedrich Nietzsche (1844-1900) a appuyé l'idée de « la mort de Dieu » en suggérant que Dieu n'était rien d'autre qu'une projection de la mauvaise conscience de l'homme et que l'homme constituait une passerelle vers le surhomme.[2] Jean-Paul Sartre, un philosophe français du 20e siècle, a aussi repris l'idée de « la mort de Dieu ». Il prétendit que Dieu ne pouvait exister car Il était une contradiction «en termes ». L'idée de Dieu, selon lui, est une projection que l'homme doit faire, étant ce qu'il est.[3]

La proposition de Darwin (mort en 1882) selon laquelle l'homme est seulement un singe évolué fut largement adoptée par les théoriciens des sciences sociales et les philosophes du 19e siècle parce qu'elle apportait une base « scientifique » à la non-existence de Dieu. Selon eux, la religion a évolué de l'animisme au monothéisme parallèlement à la prétendue évolution sociale de l'homme de son état d'individu indépendant à son état national, et à son évolution physique de singe en homme.

---

[1] Dictionary of Philosophy and Religion, p. 327.
[2] Ibid., p. 391.
[3] Ibid., pp.508-9.

Ils tentent d'éluder les questions entourant la création en prétendant qu'il n'y avait personne et en attribuant les qualificatifs d'Allah d'être sans début et sans fin à la matière qu'Il a créée. De nos jours, les défenseurs de cette croyance sont les adeptes de Karl Marx, communistes et socialistes scientifiques, qui prétendent que l'origine de toute chose qui existe est la matière en mouvement. Ils prétendent aussi que Dieu est une invention de l'homme créée par les classes dirigeantes pour justifier leur autorité héréditaire et dévier l'attention des masses opprimées des réalités qu'ils vivent.

Un exemple de cette forme de Shirk parmi certains Musulmans se retrouve chez plusieurs Soufis comme Ibn Arabi qui prétend que seul Allah existe (tout est Allah et Allah est tout). Ils nient l'existence séparée d'Allah et de ce fait nient Son existence véritable. Cette idée fut aussi exprimée au 17e siècle par le philosophe juif hollandais Baruch Spinoza, qui prétendait que Dieu est la somme de toutes les parties de l'univers, y compris l'homme.

Shirk dans al-Asma was-Sifate

Le Shirk dans cette catégorie inclut à la fois la pratique commune des païens de donner à Allah les attributs de Sa création et l'acte de donner à des êtres créés les noms et attributs d'Allah.

(A) Shirk par humanisation

Dans cet aspect du Shirk dans al-Asma was-Sifate, on donne à Allah la forme et les qualités d'êtres humains et

d'animaux. Du fait de la supériorité de l'homme sur les animaux, la forme humaine est plus communément utilisée par les idolâtres pour représenter Dieu dans la création. Il en découle que l'image du Créateur est souvent peinte, moulée ou sculptée sous forme d'êtres humains possédant les mêmes caractéristiques physiques que ceux qui les adorent. Par exemple, les Hindous et les Bouddhistes adorent d'innombrables idoles ayant l'apparence des hommes asiatiques et les considèrent comme des manifestations de Dieu dans la création. La croyance chrétienne des temps modernes voulant que le Prophète Jésus soit l'incarnation de Dieu, c.-à-d. que le Créateur est devenu Sa création, est un autre bon exemple de ce type de Shirk. Il y a eu par le passé de nombreux soi-disant grands peintres chrétiens ; parmi eux, Michel-Ange (mort en 1565), qui a peint Dieu comme un vieil homme nu d'apparence européenne, avec de longs cheveux blancs et une barbe blanche fournie sur le plafond de la Chapelle Sixtine au Vatican. Ces images ont par la suite bénéficié de la plus haute estime du monde chrétien.

(B) Shirk par déification

Cette forme de Shirk dans al-Asma was-Sifate s'applique aux cas où l'on attribue à des êtres ou à des choses créés les noms d'Allah ou Ses attributs, ou qu'on se les attribue soi-même. Par exemple, c'était le cas des anciens Arabes qui adoraient des idoles dont les noms étaient dérivés des noms d'Allah. Leurs trois principales idoles étaient: al-Lat, tiré du nom d'Allah al-Elah, al-Ozza, tiré de al-Aziz et al-Manat, tiré de al-Mannan. À l'époque du Prophète

Mohamed il y avait également un faux prophète, dans une région de l'Arabie appelée Yamamah, et il s'était gratifié du nom de Rahmane qui n'appartient qu'à Allah.

Les Nousayriyah de Syrie sont une secte chiite et ils croient que le cousin et gendre du Prophète Mohamed, Ali Ibn Abi Talib, était une manifestation d'Allah et ils lui attribuent plusieurs des qualités d'Allah. Les Ismaélites constituent une autre secte chiite, également connue sous le nom des Agha Khanis, et ils considèrent leur chef de file, l'Agha Khan, comme Dieu incarné. Les Druzes du Liban sont aussi inclus dans cette catégorie, puisqu'ils croient que le calife Fatimide al-Hakim bi Amrillah fût la dernière manifestation d'Allah parmi les humains.

On peut aussi inclure dans cet aspect du Shirk dans al-Asma was-Sifate certains Soufis (mystiques musulmans) qui prétendent, comme al-Hallaj, qu'ils ne font plus qu'un avec Dieu et qu'en tant que tels ils existent comme des manifestations du Créateur au sein de Sa création. Les adeptes du spiritualisme des temps modernes et les médiums comme Shirley Maclaine, J.Z. Knight, etc., prétendent souvent posséder un statut divin, et attribuent le même statut au genre humain en général. La théorie de la relativité d'Einstein ($E=mc^2$, l'énergie est égale à la masse, multipliée par le carré de la vitesse de la lumière) enseignée dans toutes les écoles est en fait une expression de Shirk dans al-Asma was-Sifate. La théorie déclare que l'énergie ne peut être ni créée ni détruite; elle se transforme simplement en matière et vice versa. Pourtant, aussi bien la matière que l'énergie sont des entités créées

et toutes deux seront détruites, comme Allah le déclare clairement:

« Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant. » [1]

« Tout ce qui est sur elle (la Terre) doit disparaître. » [2]

La théorie implique aussi que la masse et l'énergie sont éternelles, n'ayant ni début ni fin, puisqu'elle suppose qu'elles ne sont pas créées et qu'elles se transforment continuellement l'une en l'autre. Cependant cet attribut n'appartient qu'à Allah qui est le Seul à n'avoir ni début ni fin.

La théorie de l'évolution de Darwin est également une tentative pour expliquer l'évolution de la vie et ses formes à partir de la matière inanimée, sans l'intervention de Dieu. L'une des figures de proue du darwinisme au 20e siècle, Sir Aldous Huxley, exprima cette pensée de la manière suivante:

> «Le darwinisme a ôté de la sphère du débat national l'idée commune voulant que Dieu ait créé tous les organismes. » [3]

---

[1] Sourate az-Zoumar (les groupes) 39:62.

[2] Sourate ar-Rahman (Le Tout Miséricordieux) 55:26.

[3] Cité dans The Neck of the Giraffe, de Francis Hitching, (New York: Ticknor and Fields, 1982), p. 254 de Tax and Callender, 1960, vol. III, p.45.

Shirk dans l'adoration

Dans cette catégorie de Shirk, les actes d'adoration sont consacrés à d'autres qu'à Dieu, et la rétribution pour l'adoration est recherchée auprès de la création plutôt qu'auprès du Créateur. Comme dans le cas des catégories précédentes de Shirk, le Shirk dans l'adoration comporte deux aspects majeurs.

(A) Ash-Shirk al-Akbar (Le Shirk majeur)

Cette forme de Shirk se manifeste lorsque tout acte d'adoration est consacré à autre qu'à Allah. Elle représente la forme la plus évidente d'idolâtrie pour laquelle Allah a spécifiquement envoyé les Prophètes, afin que ces derniers en éloignent les masses humaines. Ce concept est étayé par la déclaration d'Allah dans le Coran:

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager pour leur dire : « Adorez Allah et écartez-vous du Taghout (fausses divinités) ». »[1]

Taghout veut dire, en fait, une chose adorée parallèlement à Allah ou adorée à la place d'Allah. Par exemple, l'amour est une forme d'adoration qui, dans sa perfection, devrait être consacrée uniquement à Allah. En Islam, l'amour de Dieu est exprimé par une obéissance totale à Sa volonté. Il ne s'agit pas du même type d'amour que l'homme ressent naturellement vis-à-vis de la création, envers ses parents, ses enfants, envers la nourriture, etc. Consacrer ce type d'amour à Dieu, c'est le rabaisser au

---

[1] Sourate an-Nahl (les abeilles) 16:36.

niveau de Sa création, ce qui constitue un Shirk dans al-Asma was-Sifate. L'amour dans le sens d'adoration, c'est l'abandon total de sa propre volonté à Dieu. C'est pourquoi Allah a dit au Prophète (PBSL) de dire aux croyants:

« Dis: « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors... ». »[1]

Le Prophète (PBSL) a également dit à ses compagnons: « *Personne d'entre vous ne sera un vrai croyant jusqu'à ce que je devienne à ses yeux plus cher que son enfant, que son père et que toute l'humanité.* »[2] L'amour du Prophète (PBSL) n'est pas fondé sur sa qualité d'homme, mais sur l'origine divine de son message. Ainsi, au même titre que l'amour pour Allah, il s'exprime par une soumission totale à ses injonctions. Allah a dit dans la révélation finale:

« Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah. »[3]

et

« Dis: « Obéissez à Allah et au Messager ...» »[4]

---

[1] Sourate al-Imran (la famille d'Imran) 3:31.

[2] Rapporté par Anas et recueilli par al-Boukhari (Sahih Boukhari (Anglais-Arabe), vol. 1, p.20, no. 13) et Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol. 1, p. 31, no. 71).

[3] Sourate an-Nisa (les femmes) 4:80.

[4] Sourate al-Imran (la famille d'Imran) 3:32.

Si l'homme permet à l'amour de quelque chose ou de quelqu'un de s'interposer entre lui et Allah, alors il a consacré un acte d'adoration à autre qu'à Allah. En ce sens, l'argent peut devenir notre dieu ou même nos désirs peuvent devenir un dieu. Le Prophète (PBSL) a dit: « *L'adorateur du Dirham sera toujours malheureux* »[1] et Allah a dit dans le Coran:

« Ne vois-tu pas celui qui a fait de sa passion sa divinité? » [2]

On a beaucoup insisté sur le mal du Shirk dans al 'Ibada (adoration), car il contredit l'objet même de toute la création, tel qu'exprimé dans la déclaration d'Allah:

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »[3]

Le Shirk majeur constitue le plus grand acte de rébellion contre le Seigneur de l'univers et est donc le péché ultime. C'est un si grand péché qu'il annule virtuellement toute bonne action qu'une personne pourrait faire et celui qui le perpètre est pratiquement sûr d'être voué à la damnation éternelle en Enfer. Par conséquent, toutes les fausses religions sont basées principalement sur cette forme de Shirk. Tous les systèmes inventés par les hommes invitent d'une manière ou d'une autre leurs adeptes à l'adoration de la création. Les Chrétiens sont exhortés à

---

[1] Rapporté par al-Boukhari (Sahih Boukhari (Anglais-Arabe), vol. 8, p.296, no. 443).
[2] Sourate al-Furqane (le discernement) 25:43.
[3] Sourate adh-Dhariyat (qui éparpillent) 51:56.

adresser leurs prières à un homme, un prophète de Dieu du nom de Jésus, dont ils prétendent qu'il aurait été l'incarnation divine. Les Catholiques, parmi les Chrétiens, adressent leurs prières à Marie en tant que « mère de Dieu », aux anges comme Michaël, qui est honoré le 8 mai et le 29 septembre en tant que St-Michaël,[1] ainsi qu'à des saints humains, réels ou fictifs.

Les Musulmans dont les actes d'adoration tombent dans cette catégorie de Shirk sont ceux qui vouent un culte au Prophète Mohamed (PBSL) ou aux mystiques au sein de la hiérarchie soufi des saints, croyant qu'ils peuvent exaucer leurs prières, alors même qu'Allah a clairement dit dans le Coran:

« Dis: « Informez-moi: si le châtiment d'Allah vous vient, ou que vous vient l'Heure, ferez-vous appel à autre qu'Allah si vous êtes véridiques? » »[2]

(B) Ash-Shirk al-Asghar (Le Shirk mineur)

Mahmoud Ibn Loubayd rapporte: « Le Messager d'Allah (PBSL) a dit: *« La chose dont j'ai le plus peur pour vous est **ash-Shirk al-Asghar** (Shirk mineur). » Les compagnons demandèrent: « Ô, Messager d'Allah, qu'est-ce que le Shirk mineur? » Il répondit: « Ar-Riya (s'afficher), car en vérité Allah dira, le Jour de la Résurrection, lorsque les gens recevront leurs récompenses: « Allez donc demander des récompenses à*

---

[1] William Halsey (ed.), Colliers Encyclopedia, (U.S.A.: Crowell-Collier Educational Foundation, 1970, vol. 16, p. 110.
[2] Sourate al-An'am (les bestiaux) 6:40.

ceux pour qui vous vous montriez dans le monde matériel et voyez s'ils peuvent vous rétribuer d'une quelconque manière. »[1]

Mahmoud Ibn Loubayd a dit également: « *Le Prophète (PBSL) sortit un jour et annonça: « Ô gens, méfiez-vous du Shirk secret! » Les gens demandèrent: « Ô Messager d'Allah, quel est le Shirk secret? » Il répondit: « Lorsqu'un homme se lève pour prier et s'efforce d'embellir sa prière parce que les gens le regardent; voilà ce qu'est le Shirk secret. »*[2]

Ar-Riya

Ar-Riya consiste à exercer l'une des formes diverses d'adoration avec l'intention d'être vu et de recevoir des éloges. Ce péché détruit tout le bénéfice qui réside dans les bonnes actions et entraîne pour celui qui le commet une punition sérieuse. Cela est particulièrement dangereux, car il est naturel pour l'homme de désirer que ses semblables l'apprécient et d'éprouver du plaisir à ce que ces derniers louent ses qualités. Accomplir des actes religieux pour impressionner les gens ou pour recevoir des louanges est une mauvaise action qui mérite notre plus grande attention. Ce danger est réellement important pour les croyants dont le but est de faire que tous les actes de leur vie se transforment en actes religieux dédiés à Dieu. En fait, il est peu probable que les vrais croyants dotés de savoir puissent se rendre coupables de ash-Shirk

---

[1] Rapporté par Ahmad, at-Tabarani et al-Bayhaqi dans az-Zouhd. Voir *Taysir al-'Aziz al-Hamid*, p.118.
[2] Recueilli par ibn Khouzaymah.

al-Akbar, puisque ses pièges sont si évidents. Mais pour le vrai croyant, comme pour tout le monde, le risque de commettre ar-Riya est de même importance parce qu'il est quasiment indécelable. Cela n'implique que le simple fait de changer son intention. Le pouvoir de motivation qui y est attaché est aussi très fort, puisqu'il provient de la nature profonde de l'homme. Ibn 'Abbas a fait allusion à cette réalité lorsqu'il a dit: « *Le Shirk est plus caché qu'une fourmi noire rampant sur une pierre noire, par une nuit noire sans lune.* »[1]

Ainsi, on doit faire très attention pour s'assurer que nos intentions sont pures du début à la fin de nos actes à chaque fois que l'on accomplit de bonnes actions. Afin de s'assurer de cela, il est recommandé en Islam de prononcer le nom d'Allah avant tout acte d'importance. Une série de Dou'as (invocations) ont aussi été prescrits par le Prophète (PBSL) avant et après chacune des habitudes naturelles telles que se nourrir, boire, dormir, avoir des rapports sexuels et même aller aux toilettes, afin de transformer ces habitudes quotidiennes en actes d'adoration et de développer chez les Musulmans une conscience d'Allah de tous les instants. C'est cette conscience, appelée Taqwa, qui assure, en dernier ressort, que les intentions restent pures.

Le Prophète (PBSL) a aussi fourni une protection contre les actes inévitables de Shirk en enseignant certaines prières spécifiques pouvant être dites à tout moment. Abou Moussa a dit: «*Un jour le Messager d'Allah a*

---

[1] Rapporté par ibn Abi Hatim et cité dans *Taysir al-Aziz al-Hamid*, p. 587.

prononcé un sermon disant: « Ô gens, craignez le Shirk car il est plus caché que le rampement d'une fourmi. » Ceux qu'Allah a voulus ont demandé: « Et comment devons-nous l'éviter alors qu'il est plus caché que le rampement d'une fourmi, Ô Messager d'Allah? » Il répondit: « Dites:

« Allahoumma inna na'oudhou bika an nouchrika bika chayan na'lamouh, wa nastaghfirouka lima la na'lamouh .»

(Ô Allah, nous cherchons refuge auprès de Toi contre le fait de commettre le Shirk en en étant conscients et nous Te demandons de nous pardonner lorsque nous le commettons sans le savoir.) [1]

Dans les prochains chapitres, nous allons explorer plus en détail les domaines les plus connus dans lesquels le Shirk, dans ses trois aspects, se manifeste le plus couramment.

---

[1] Recueilli par Ahmad et at-Tabarani.

3. CHAPITRE SUR L'ALLIANCE D'ALLAH AVEC ADAM

Le Barzakh

En Islam, aucun crédit n'est donné à la croyance hindoue de la réincarnation ou à la transmigration des âmes dans laquelle les âmes habiteraient de nouveaux corps après la mort physique.[1] Certains de ceux qui embrassent cette doctrine croient en un principe nommé *Karma*[2], principe selon lequel les actions qu'une personne accumule dans cette vie détermineront l'état dans lequel elle renaîtra. Si, d'un côté, elle était mauvaise, la personne renaîtra de la matrice d'une femme provenant d'une classe sociale défavorisée (caste); elle devra donc accomplir de bonnes actions pour renaître au sein d'une classe sociale plus élevée. Si, d'un autre côté, la personne était bonne, elle renaîtra en tant que personne pieuse ou sainte de la matrice d'une femme d'une classe favorisée, et continuera à renaître de femmes de classes de plus en plus élevées, gagnant en piété et en sainteté, jusqu'à

---

[1] Cette croyance a été adoptée par quelques sectes hérétiques chiites ismaélites telles que les *Druzes* du Liban et les *Nousaïrites* (Alawites) de Syrie. (Voir *Shorter Encyclopedia of Islam*, pp.94-5, 454-5).

[2] *Karma* signifie d'abord action ou travail. Dans son deuxième sens, il signifie "l'effet" d'une action ou la somme totale des "effets" des actions passées. Ainsi, il est mentionné dans le *Chandogya Upanishad (Veda)* que ceux dont les actions passées ont été bonnes renaîtront, après leur mort, d'une mère dite "Brahman", et que ceux dont les actions passées ont été mauvaises renaîtront d'une paria. (Voir *Dictionnary of Religions*, p.180).

atteindre la perfection en tant que membre de la caste Brahmine. Lorsque la perfection est atteinte, le cycle de renaissances se termine et l'âme de la personne se dissout pour aller s'unir à Brahma, l'âme du monde, conformément à un processus connu sous le nom de "*Nirvana*".

Selon l'Islam et selon toutes les religions de révélation divine, lorsqu'une personne meurt sur terre, elle ne renaît que le Jour de la Résurrection. Après la destruction du monde, toute l'humanité se relèvera pour être jugée par Allah, Le seul dieu qui mérite l'adoration et Le plus Grand des juges. À partir du moment où un homme meurt jusqu'à sa résurrection, il demeure dans un état d'attente connu en arabe sous le nom de "*Barzakh*".[1] Cela ne devrait pas sembler étrange de penser que quelqu'un qui est mort il y a des milliers d'années peut attendre des milliers d'années avant d'être finalement ressuscité, parce que le Prophète (PBSL) a dit que la mort de chacun constitue le début de sa résurrection. Le temps n'existe que pour ceux qui vivent sur terre. Lorsqu'un homme meurt, il quitte la dimension temporelle et mille années passent en un clin d'oeil. Allah a illustré cette réalité par un récit qu'Il a relaté dans la sourate al-Baqarah à propos d'un homme qui doutait de la capacité d'Allah de ressusciter un village, de le ramener à la vie après sa

---

[1] Littéralement, une barrière. Allah a dit: "**(...) Puis, lorsque la mort vient à l'un d'eux, il dit: "Mon Seigneur! Fais-moi revenir (sur terre), afin que je fasse du bien dans ce que je délaissais.". Non, c'est simplement une parole qu'il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu'au jour où ils seront ressuscités.**" (Sourate al-Mou'minoun (les croyants), 23:99-100).

mort. Allah le fit alors mourir pendant cent ans et après l'avoir ressuscité, le questionna sur le durée de la période qu'il avait passée "endormi". La réponse de l'homme fut: **"Je suis resté un jour (...) ou une partie d'une journée."**.[1] De la même manière, les gens qui se réveillent d'un long coma pensent souvent que très peu de temps s'est écoulé. Souvent on passe des heures à dormir, mais on a l'impression, à notre réveil, que l'on vient juste de fermer les yeux. Alors il n'y a pas lieu d'imaginer que nous allons passer des siècles à attendre dans le *Barzakh*, parce qu'il s'agit d'un état où le temps perd toute signification.

La période antérieure à la création

Bien que l'Islam rejette la notion de la renaissance continuelle de l'âme, il reconnaît, néanmoins, que l'âme de chaque nouveau-né a été créée avant d'apparaître sur terre.

Le Prophète (PBSL) relate que lorsqu'Allah a créé Adam, Il lui a fait prêter serment à un endroit nommé Na'man, le jour de 'Arafah,[2] puis Il a extrait de lui tous ses descendants qui naîtraient jusqu'à la fin des temps, génération après génération, et les plaça devant Lui de manière à leur faire également prêter serment. Il leur parla directement disant: "Ne suis-je pas votre Seigneur?" Ils répondirent tous: "Oui, nous en témoignons". Allah expliqua ensuite pourquoi Il avait fait témoigner toute l'humanité qu'Il était leur créateur et seul Dieu véritable

---

[1] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:259.
[2] Le neuvième jour du douzième mois lunaire appelé Dhoul-Hijjah.

méritant d'être adoré. Il dit : "C'est au cas où vous (genre humain) diriez, le Jour de la Résurrection: "Assurément, nous en étions bien ignorants. Nous n'étions pas au courant que, Toi, Allah, Tu es notre Dieu. Personne ne nous a dit que nous étions censés n'adorer que Toi." Allah continua à expliquer que c'était aussi au cas où ils diraient: "Ce sont nos ancêtres qui ont associé des partenaires (à Allah) et nous ne sommes que leurs descendants; Vas-Tu donc nous détruire pour ce qu'ont fait ces menteurs?[1]" [2] C'est ainsi que le Prophète (PBSL) expliquait le sens des versets coraniques dans lesquels Allah déclare:

"Et quand Ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes: "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent: "Mais si, nous en témoignons..."
- Afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: "Vraiment nous n'y avons pas fait attention", ou que vous auriez dit (tout simplement): "Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allah, et nous sommes leurs descendants, après eux. Vas-Tu nous détruire pour ce qu'ont fait les imposteurs?" [3]

Les versets et l'explication qui en est donnée par le Prophète (PBSL), confirment que tout le monde est

---

[1] Sourate al-A'raf 7:172-173.
[2] Extrait d'une narration authentique (Sahih) d'ibn 'Abbas, recueillie par Ahmed. Voir al-Albani *Silsilah al-Ahadith as-Sahiha,* (Koweït: ad-Dar as-Salafiyah et Amman: al-Maktaba al-Islamiyah, 2 [è] éd., 1983) vol.4, p.158, no. 1623.
[3] Sourate al-A'raf, 7:172-3

responsable de sa foi en Dieu, et le Jour du Jugement dernier, les excuses ne seront pas acceptées. Tout être humain porte en lui-même, imprimée sur son âme, sa foi en Dieu, et Allah montre à tous les idolâtres, au cours de leur vie, des signes évidents prouvant que leurs idoles ne sont pas des dieux. De ce fait, tout être humain sain d'esprit, est tenu de croire en Dieu et de croire qu'Il est bien au-dessus de Sa création, sans en faire partie.

Le Prophète (PBSL) continua en disant: "Allah plaça ensuite entre les yeux de chaque humain une source de lumière dont l'intensité reflétait leur Imane (foi), puis les montra tous à Adam. Adam fut stupéfait par la vue de ces êtres innombrables avec des lumières entre les yeux et il demanda à Allah: "Ô Seigneur, qui sont-ils?" Allah lui répondit qu'il s'agissait de tous ses descendants. Adam commença alors à regarder de plus près l'un d'entre eux dont l'intensité de la lumière l'étonna et il demanda qui c'était, Allah dit: "C'est un homme du nom de Daoud issu de la dernière des nations parmi tes descendants." Adam demanda alors quel âge [Daoud] avait et lorsqu'Allah l'informa qu'il avait soixante ans, il dit: "Ô Seigneur, augmente son âge en retranchant quarante ans de mon âge." Cependant, lorsque la durée de vie d'Adam arriva à son terme et que l'ange de la mort vint à lui, il dit: "N'ai-je pas encore quarante ans à vivre?" L'ange répondit: "Ne les as-tu pas donnés à ton descendant Daoud?" Adam nia qu'il l'avait fait et ses descendants nièrent leur promesse à Allah. Plus tard Adam oublia le serment fait à Allah, sa descendance fit de même et ils

tombèrent tous dans l'erreur."[1] Adam mangea de l'arbre interdit parce qu'il avait oublié sa promesse faite à Allah et à cause de la tromperie de Satan, puis la plupart des gens ignorèrent la responsabilité qu'ils avaient de croire en Dieu et de n'adorer que Lui, et tombèrent dans l'adoration de la création.

Le Prophète (PBSL) continua en disant: "*Allah désigna ensuite certains des descendants qu'Il avait extraits d'Adam et de ses fils et dit: "J'ai créé ces personnes pour le Paradis et ils accompliront les actions des gens du Paradis" Puis Il désigna le reste et dit: "J'ai créé ces personnes pour le feu de l'Enfer et ils accompliront les actions des habitants de l'Enfer" Lorsque le Prophète (PBSL) dit cela, l'un de ses compagnons demanda: "Ô messager d'Allah, à quoi bon alors accomplir de bonnes actions?" Le Prophète (PBSL) répondit: "En vérité, si Allah a créé l'un de Ses serviteurs pour le Paradis, Il l'aide à accomplir les actions des gens du Paradis jusqu'à ce qu'il meure en accomplissant l'une de ces actions, et Il l'envoie au Paradis à cause de cela. Mais s'Il a créé une personne pour le feu de l'Enfer, Il l'aide à accomplir les actions de ses habitants jusqu'à ce qu'il meure en accomplissant une de leurs actions et Il le place en Enfer à cause de cela.*"[2] Cette déclaration du Prophète

---

[1] Tiré d'une narration authentique d'Abou Houraïra et recueillie par at-Tirmidhi (Sahih, voir note 221, p.241 dans al-'Aqidah at-Tahawiyah, 8e édition, 1984. (édité par al-Albani)).

[2] Extrait d'une narration authentique de Omar Ibn al-Khattab recueillie par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud*, (Trad. anglaise) vol. 3, p. 1318, no. 4686) , at-Tirmidhi et Ahmad. (Voir la note 220, p. 240 de l'authentification d'al-Albani de *al-'Aqidah at-Tahawiyah*, (8e éd., 1984).

(PBSL) ne veut pas dire que les gens n'ont pas la liberté de choisir entre le bien et le mal, car si tel était le cas, Jugement, récompense et punition n'auraient aucun sens. La création par Allah d'une personne pour le Paradis est Sa création d'une personne, sachant très bien avant qu'Il la crée, qu'elle sera du nombre des gens du Paradis à cause du choix qu'elle fera en préférant la foi à l'incroyance et le bien au mal.

Si quelqu'un croit sincèrement en Allah et essaye de faire le bien, Allah lui donnera plusieurs occasions d'améliorer sa foi et d'augmenter ses bonnes actions. Allah fera toujours en sorte que la croyance sincère en Lui ne soit jamais vaine, et même si le croyant s'égare du droit chemin, Il l'aidera à y retourner. Allah peut le punir ici-bas, lorsqu'il sort du droit chemin, pour lui rappeler ses erreurs et le secouer afin qu'il s'amende. En fait, Allah sera si miséricordieux qu'Il prendra la vie du croyant sincère alors qu'il accomplit une bonne action, lui assurant par le fait même d'être du nombre des heureux habitants du Paradis. Si d'un autre coté quelqu'un refuse de croire en Allah et rejette les principes vertueux, Allah lui facilite l'accomplissement des mauvaises actions. Il lui donnera du succès après qu'il ait accompli le mal, ce qui l'encouragera sur cette voie jusqu'à ce qu'il meure dans cet état de péché et qu'il soit jeté au Feu éternel à cause de ses mauvaises actions.

La Fitrah

Allah ayant fait en sorte que tout les êtres humains Lui prêtent un serment d'allégeance lorsqu'Il a créé Adam, ce

serment est imprimé sur l'âme humaine avant même qu'elle n'entre dans le foetus au cours du cinquième mois de grossesse. Ainsi, lorsqu'un enfant naît, il porte en lui une foi naturelle en Allah. Cette foi naturelle est appelée en arabe la "*Fitrah*".[1] Si l'enfant était laissé à lui-même, il grandirait en étant conscient d'Allah dans Son unité; mais tous les enfants sont affectés par les pressions de leur environnement, de manière directe ou indirecte. Le Prophète (PBSL) rapporte qu'Allah a dit: "*J'ai créé Mes serviteurs dans la bonne religion, mais les diables les ont fourvoyés.*".[2] Le Prophète (PBSL) a aussi dit: "*Chaque enfant naît dans un état de "Fitrah", mais ce sont ses parents qui en font un juif ou un chrétien. C'est comme lorsqu'un animal donne naissance à un rejeton normalement constitué. Avez-vous déjà vu un nouveau rejeton naître mutilé avant que vous le mutiliez vous-même?*"[3] De la même manière que le corps d'un enfant est soumis aux lois physiques qu'Allah a mises dans la nature, son âme aussi se soumet naturellement au fait qu'Allah est son Seigneur et Créateur. Mais ses parents essayent de lui faire suivre leur propre voie et l'enfant n'est pas assez fort, dans les premières étapes de sa vie, pour résister ou s'opposer à ses parents. La religion de l'enfant, à cette étape, est liée aux coutumes de ses parents et à la façon dont il est élevé, et Allah ne lui tient pas rigueur et ne le punit pas pour cette religion. Lorsque l'enfant mûrit et devient adolescent, des preuves claires de

---

[1] *Al-'Aqidah at-Tahawiyah* (8e édition, 1984) p.245.

[2] Sahih Moslem (trad. anglaise), vol.4, p.1488, no.6853.

[3] Recueilli par Moslem (Sahih Moslem (trad. anglaise), vol.4, p.1398, no.6423) et al-Boukhari (Sahih Al-Boukhari (arabe-anglais), vol.8, pp.389-90, no.597).

la fausseté de sa religion lui sont données. L'adulte doit maintenant suivre la religion de connaissance et de raison.[1] C'est à ce moment que les diables font de leur mieux pour l'encourager à rester comme il est ou à s'égarer encore plus. Les mauvaises actions lui sont maquillées pour lui paraître plaisantes, et il doit maintenant vivre au milieu d'un combat entre sa *Fitrah* et ses désirs dans le but de trouver le bon chemin. S'il choisit sa *Fitrah*, Allah l'aidera à surmonter ses désirs, même si cela peut prendre une grande partie de sa vie pour réussir, car beaucoup de gens entrent en Islam à un âge avancé, bien que la majorité le font maintenant assez jeunes.

À cause de ces forces puissantes qui luttent contre la *Fitrah*, Allah a choisi certains hommes vertueux et leur a révélé clairement la vraie voie dans la vie. Ces hommes que nous appelons prophètes ont été envoyés pour aider notre *Fitrah* à vaincre ses ennemis. Toutes les vérités et les bonnes manières que l'on retrouve aujourd'hui dans toutes les sociétés proviennent de leurs enseignements sans lesquels il n'y aurait pas du tout de paix ni de sécurité dans le monde. Par exemple, les lois de la plupart des pays occidentaux sont basées sur les "dix commandements" du prophète Moïse, comme "tu ne voleras point" et "tu ne tueras point", etc., même s'ils prétendent que leurs gouvernements sont laïcs, sans aucune influence religieuse.

Ainsi, c'est un devoir pour l'homme que de suivre la voie des prophètes puisque c'est la seule voie qui est

[1] *Al-'Aqidah at-Tahawiyah*, (5e édition, 1972), p.273.

réellement en harmonie avec sa nature. Il doit être très attentif à ne pas faire les choses uniquement parce que ses parents et leurs parents les ont faites, surtout lorsqu'il prend conscience qu'il s'agit de pratiques erronées. S'il ne suit pas la vérité, il sera comme ces gens perdus dont Allah dit dans le Coran:

"Et quand on leur dit: "Suivez ce qu'Allah a fait descendre", ils disent: "Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres." Quoi! Et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction?"[1]

Allah nous interdit d'obéir à nos parents si ce qu'ils veulent que nous fassions va à l'encontre de la voie des prophètes. Il dit, dans le Coran:

"Et Nous avons enjoint à l'homme de bien traiter ses père et mère, et "si ceux-ci te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucun savoir, alors ne leur obéis pas"."[2]

Naître Musulman:

Ceux qui ont la chance d'avoir vu le jour dans des familles musulmanes doivent être conscients du fait que ce statut ne leur garantit pas automatiquement le Paradis. En effet, le Prophète (PBSL) a prévenu les gens qu'une grande partie de la nation musulmane suivrait les Juifs et les Chrétiens et ce, si aveuglément, que même si ces derniers entraient dans un trou de lézard, les Musulmans

---

[1] Sourate al-Baqarah (La vache), 2:170.
[2] Sourate al-'Ankabout (l'araignée), 29:8.

en feraient autant.[1] Le Prophète (PBSL) a aussi dit qu'avant le Jour Dernier, certains Musulmans adoreraient même des idoles.[2] Tous ces gens auront des noms musulmans et se considéreront comme Musulmans, mais cela ne leur sera d'aucun secours le Jour du Jugement. De nos jours, il y a des Musulmans de par le monde qui adressent des prières aux morts, qui construisent des tombeaux et des mosquées par-dessus des tombes et qui pratiquent même des actes d'adoration tout autour. Il y en a même qui prétendent être des Musulmans et qui adorent 'Ali comme Allah.[3] D'autres ont fait du Coran un porte-bonheur qu'ils accrochent en chaîne autour du cou, qu'ils mettent dans leur voiture ou dans leur porte-clés, etc. Ainsi, ceux qui naissent dans un tel monde musulman et qui suivent aveuglément tout ce que leurs parents ont fait ou ont cru doivent s'arrêter un moment et réfléchir à savoir s'ils sont des Musulmans par simple hasard ou s'ils le sont en vertu d'un choix délibéré. L'Islam est-il ce qu'on pratiqué ou pratiquent encore leurs parents, leurs tribu, pays ou nation, ou est-ce que l'Islam est ce que le Coran enseigne et ce que le Prophète (PBSL) et ses compagnons ont pratiqué?

Le pacte :

---

[1] Rapporté par Abou Said al-Khoudri et recueilli par al-Boukhari et Moslem (Sahih Al-Boukhari (arabe-anglais), vol.9, pp.314-5, no.422 et Sahih Moslem (trad. anglaise), vol.4, p.1403, no.6448).

[2] Rapporté par Abou Houraïra et recueilli par al-Boukhari et Moslem (Sahih Moslem (trad. anglaise), vol.4, p.1506, no.6944 & 6945 et Sahih Al-Boukhari (arabe-anglais), vol.9, p.178, no.232).

[3] Les Nousaïris de Syrie et les Druzes de Palestine et du Liban.

Le pacte que tout être humain a conclu avec Allah pendant la période de pré-création stipulait qu'il reconnaîtrait Allah comme son Seigneur et qu'il ne consacrerait aucune forme d'adoration à quiconque en dehors de Lui. C'est là le sens essentiel de la "*Chahada*" (attestation de foi) que chacun doit faire pour devenir un Musulman à part entière; *La ilaha illallah* (Il n'y a aucun dieu à part Allah), connue aussi comme "*Kalimat at-Tawhid*", l'attestation de l'Unité d'Allah. Témoigner de l'unité de Dieu dans la vie d'ici-bas est seulement une confirmation de la déclaration primordiale faite dans l'état spirituel. La question qui demeure cependant est: de quelle manière le pacte doit-il être respecté?

Le pacte est respecté en croyant de façon sincère au *Tawhid* et en mettant en pratique cette croyance dans la vie de tous les jours. Le *Tawhid* est mis en pratique en évitant tous les actes *Shirk* (associer des partenaires à Dieu) et en suivant de très près le dernier messager qu'Allah a envoyé en tant qu'exemple vivant et pratique de la vie fondée sur le principe du *Tawhid*. Parce que l'homme a déclaré qu'Allah est son Seigneur, il doit alors considérer comme bonnes actions seulement celles définies comme telles par Allah et Son Prophète (PBSL), et réciproquement pour les mauvaises actions. De cette manière, le principe du *Tawhid* est mis en pratique mentalement. Cette méthode est importante car une action peut paraître bonne alors qu'elle est en fait mauvaise. Par exemple, on dit que lorsqu'un homme pauvre veut qu'un roi lui accorde une faveur, il vaut mieux qu'il fasse présenter sa requête par un prince ou par un proche du roi. Suivant ce raisonnement, on se dit que

si on veut qu'Allah exauce nos prières, il vaut mieux adresser des prières au Prophète (PBSL) ou à un homme pieux afin qu'eux-mêmes les transmettent à Allah, car nous sommes trop entachés des multiples péchés que nous commettons tous les jours. Cela peut paraître logique, mais Allah et Son Prophète (PBSL) ont tous deux clairement dit aux hommes d'adresser leurs prières à Allah sans aucun intermédiaire.[1] De la même manière, une action peut paraître mauvaise alors qu'elle est, en fait, bonne. Par exemple, quelqu'un peut croire que de couper la main à un voleur est barbare ou que de fouetter quelqu'un parce qu'il a bu de l'alcool est inhumain, et on peut penser que de tels châtiments sont trop sévères et qu'ils ne sont pas bons. Cependant ces châtiments ont été prescrits par Allah et Son Prophète (PBSL) et l'efficacité de leur application parle d'elle-même.

Un musulman ne peut donc respecter le pacte avec Allah qu'en vertu d'un choix délibéré, indépendamment du fait que ses parents aient .été musulmans ou non, et l'application du pacte est en fait la réalisation des principes de l'Islam. La *Fitrah* de l'homme est la base de l'Islam; donc en pratiquant l'Islam dans sa totalité, ses

---

[1] Allah a dit dans le Coran:

"Et votre Seigneur dit: "Appelez-Moi, Je vous répondrai." (Sourate Ghafir (Le Pardonneur), 40:60).

Et le Prophète (PBSL) a dit: "Si vous faites des demandes (dans vos prières), ne demandez qu'à Allah; si vous cherchez de l'aide, ne la cherchez qu'auprès d'Allah." (Rapporté par Ibn Abbas et recueilli par at-Tirmidhi. Voir *An-Nawawi's Forty Hadith,* (Trad. anglaise), p. 68).

actes et ses actions extérieurs sont en harmonie avec la nature même de son être intérieur, tel que créé par Allah. Lorsque cela arrive, l'homme unit son être intérieur et son être extérieur, ce qui constitue un aspect clé du *Tawhid*. Le résultat de cet aspect du *Tawhid* est la création de l'homme vraiment pieux tiré du même moule qu'Adam, devant lequel Allah a fait se prosterner les anges et qu'Allah a choisi pour gouverner la Terre. Car, en dernier ressort, seul l'homme qui vit le *Tawhid* peut juger et gouverner la Terre en toute justice.

4. CHAPITRE SUR LES PORTE-BONHEUR ET LES PRÉSAGES

Dans le premier chapitre sur le *Tawhid*, nous avons défini *Tawhid ar-Rouboubiyah* (Unité de Souveraineté) comme le fait, pour l'homme, de réaliser que dans tout type de relation avec Allah, c'est Lui le Créateur et Celui qui pourvoit aux besoins de l'univers. La création, la préservation et finalement la destruction de l'univers et de son contenu sont sous les ordres d'Allah, et la chance aussi bien que la malchance se produisent conformément à la volonté d'Allah. Cependant, de tout temps l'homme s'est posé la question: "Y a-t-il moyen de savoir, à l'avance, si l'avenir nous réserve des jours meilleurs ou si, au contraire, le pire est à craindre?" Car, s'il y a un moyen de prévoir les choses avant qu'elles ne se produisent, le malheur pourrait être évité et le succès pourrait être assuré. Depuis la nuit des temps, certains individus ont faussement prétendu avoir accès à cette connaissance occulte et les masses ignorantes de l'humanité se sont attroupées autour d'eux, payant des sommes astronomiques en contreparties de bribes de cette information vitale. Certaines de ces méthodes artificielles pour éviter la mauvaise fortune devinrent connues, d'où la profusion, dans la plupart des sociétés, d'objets porte-bonheur tels que ceux qui seront mentionnés dans ce chapitre. Certains des moyens secrets imaginés pour savoir ce que le futur d'une personne recèle devinrent également de notoriété publique, et c'est de cette façon que divers types de présages et leur interprétation se retrouvent dans toutes les civilisations. Il y a cependant

une partie importante de ces connaissances qui est demeurée secrète, transmise de génération en génération à travers les formes diverses des sciences occultes, de la voyance et de la magie.

Il est très important de développer une vision islamique claire de ces pratiques car elles sont omniprésentes dans les sociétés humaines. Plus important que cela peut-être, est le fait que si ces pratiques ne sont pas clairement comprises, un musulman pourrait facilement commettre le péché majeur du *Shirk*, qui est au coeur même de ces pratiques. Au cours des quatre chapitres suivants, nous étudierions de manière détaillée la position de l'Islam vis-à-vis de ces questions qui contredisent les attributs uniques d'Allah *(Sifate)* et qui incitent à l'adoration *(Ibada)* de la création. Chaque question sera analysée à la lumière du Coran et de la Sunna du Prophète (PBSL), et un jugement islamique sera porté sur chacune d'elles et pourra servir à guider ceux qui cherchent sincèrement la réalité du *Tawhid*.

Porte-bonheur

Il était de pratique courante parmi les arabes du temps du Prophète Mohamed (PBSL) de porter des bracelets, des joncs, des colliers de grains, des coquillages, etc., comme porte-bonheur pour éviter les malheurs et porter chance. On retrouve aussi des talismans et des amulettes dans toutes les régions du monde, sous des formes variées. Comme nous l'avons mentionné dans les précédents chapitres, croire que les fétiches, les talismans et les amulettes ont un quelconque pouvoir va à l'encontre de la

véritable croyance en la *Rouboubiyah* (Souveraineté) d'Allah, puisque l'on attribue à des objets créés le pouvoir d'éviter les malheurs ou de porter chance. L'Islam s'est opposé à toutes les manifestations de ce type de croyances qui sont apparues en Arabie durant la mission du dernier Prophète (PBSL) et ce, afin d'établir une règle en vertu de laquelle de telles croyances et pratiques seraient également condamnées et interdites à tout moment et en tout lieu où elles pourraient apparaître plus tard. Ces croyances fournissent en fait une base idéologique pour l'adoration des idoles dans la plupart des sociétés païennes et les porte-bonheur eux-mêmes représentent une branche de l'idolâtrie. Cette relation peut facilement être mise en évidence dans la branche catholique de la chrétienté où le Prophète Jésus est déifié, où sa mère Marie et les saints sont adorés ; et les images, statues et médaillons à leur effigie présumée sont gardés et portés pour favoriser la chance.

Lorsque les gens acceptèrent l'Islam au temps du Prophète (PBSL), souvent ils continuèrent de porter, au fond d'eux-mêmes, une croyance dans les fétiches communément appelée en arabe *Tamaïm (Singulier : Tamimah)*. Par conséquent, on a rapporté plusieurs déclarations du Prophète (PBSL) dans lesquelles il a strictement interdit de telles pratiques. Ce qui suit ne constitue que quelques exemples:

'Imrane Ibn Houssein rapporte que lorsque le Prophète (PBSL) a vu qu'un homme portait un bracelet en cuivre sur la partie supérieure de son bras, il lui dit: "Malheur à toi ! qu'est-ce que c'est que cela?" L'homme répondit

que c'était pour le protéger contre une maladie appelée al-Wahina[1]. *Le Prophète (PBSL) dit alors: "Jette cela, car en vérité cela ne pourrait qu'accroître ton mal. Et si tu mourais avec cela sur toi, tu ne réussirais jamais."*[2]

Ainsi, que l'on soit malade ou en bonne santé, le fait de porter des bracelets, des joncs ou des anneaux en cuivre ou en fer, en croyant en leur pouvoir de guérir ou en celui de prévenir les maladies, est strictement interdit. De telles pratiques tombent aussi sous le coup de l'interdiction de guérir les maladies avec des traitements *Haram* (illicites) dont le Prophète (PBSL) a dit: "*Soignez-vous les uns les autres, mais ne traitez pas les maladies avec des moyens interdits*"[3]

Abou Waqid al-Laythi a également rapporté que lorsque le Messager d'Allah (PBSL) se mit en route pour Hounayn,[4] *lui et son armée passèrent à côté d'un arbre appelé Dhatou Anwate*[5]. *Les idolâtres avaient pour habitude d'accrocher leurs armes aux branches de cet arbre pour que cela leur porte chance. Certains Sahaba, nouvellement convertis à l'Islam, demandèrent au Prophète (PBSL) de leur désigner un arbre similaire. Le Prophète (PBSL) répondit: "Soubhanallah !*[6] *c'est*

---

[1] Littéralement: faiblesse. Réfère peut-être à l'arthrite.

[2] Recueilli par Ahmad; Ibn Majah et Ibn Hibbane.

[3] Recueilli par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (Trad. anglaise), vol. 3, p. 1087, no. 3865) et al-Bayhaqi.

[4] Le site de la dernière grande bataille entre le Prophète (PBSL) et les tribus arabes païennes, bataille qui eut lieu au cours de la 10ème année suivant la *Hijrah*.

[5] Littéralement: "Qui a des choses accrochées dessus".

[6] Qu'Allah soit glorifié.

*exactement ce que le peuple de Moïse lui a dit: "**Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux**"* [1] *Par Celui qui a mon âme en sa main, vous suivrez tous le chemin de ceux qui vous ont précédés."* [2]

Dans ce Hadith, le Prophète (PBSL) rejette non seulement le concept de porte-bonheur, mais il prédit aussi que les musulmans imiteront les pratiques des juifs et des chrétiens. Les chapelets, d'un usage répandu chez les musulmans, sont une imitation du rosaire des catholiques ; le *Mawlid* (célébration de la naissance du Prophète (PBSL)) est une copie de Noël; et la croyance de beaucoup de musulmans en l'intercession des saints, n'est pas différente dans son principe de celle que l'on retrouve dans la chrétienté. La prophétie s'est déjà réalisée!

Le Prophète (PBSL) a mis l'accent sur la gravité du port des amulettes en invoquant la malédiction d'Allah sur ceux qui en portent. *Ouqbah Ibn 'Amir a rapporté que le Prophète (PBSL) a dit, une fois: "Qu'Allah cause ruine et agitation à quiconque porte un talisman ou le fait porter à d'autres."* [3]

Les compagnons du Prophète (PBSL) suivaient très strictement ses ordres concernant les fétiches et les amulettes. Par conséquent on a enregistré beaucoup d'incidents où ils se sont ouvertement opposés à de telles pratiques à chaque fois qu'elles apparaissaient, aussi bien dans la société en général qu'au sein de leur propre

---

[1] Sourate al-A'raf 7:138.
[2] Recueilli par at-Tirmidhi, an-Nasaï et Ahmad.
[3] Recueilli par Ahmad et al-Hakim.

famille. 'Ourwah rapporte qu'alors que le *Sahabi* Houdhayfa visitait un malade, il remarqua un bracelet sur la partie supérieure du bras de l'homme; il le retira et le brisa. Houdhayfah récita ensuite le verset: "**Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés.**[1]" [2] À une autre occasion, il toucha la partie supérieure du bras d'un malade et découvrit qu'un *Khayt* (bracelet de ficelle) y était attaché. Lorsqu'il demanda à l'homme de quoi il s'agissait, celui-ci répondit: "C'est quelque chose qui contient un sort fait spécialement à mon intention". Houdhayfah l'arracha du bras de l'homme et dit: "Si tu étais mort en l'ayant sur toi, je n'aurais jamais fait la prière funéraire sur ta dépouille." [3] Zaïnab, l'épouse de Abdullah Ibn Mas'oud, a rapporté qu'une fois, Ibn Mas'oud remarqua qu'elle portait un collier en ficelle autour du cou et il lui demanda ce que c'était. Elle répondit: "C'est une ficelle dans laquelle un sort a été placé pour me porter secours." Il l'arracha de son cou la brisa en morceaux et dit: "La famille Abdullah n'a certainement pas besoin de Shirk! J'ai entendu le Messager d'Allah (PBSL) dire: "*En vérité, les sorts, les talismans et les porte-bonheur sont du Shirk.*" Zaïnab répondit: "Pourquoi dis-tu cela? Mon oeil avait des contractions nerveuses et lorsque je suis allée voir le juif untel, il prononça un sort et mon oeil arrêta de se contracter!". Ibn Mas'oud répondit: "En fait, c'était seulement un diable qui le faisait sautiller avec son doigt et lorsque tu as eu recours à la sorcellerie, il a arrêté. Il

---

[1] Sourate Yousouf (Joseph) 12:106.
[2] Recueilli par Ibn Abi Hatim.
[3] Recueilli par Ibn Waki'.

aurait suffi que tu dises ce que le Prophète (PBSL) avait pour habitude de dire:

> *«Idh-habil-ba's Rabban-nas washfi antash-shafi La shifa'a Illa shifa'ouk Shifa'an la youghadirouhou saqama»*
>
> «Ô Souverain des hommes, fais disparaître la souffrance et guéris-la parfaitement, Car Tu es le guérisseur véritable. Il n'y a de médecine que la tienne, qui, lorsqu'elle est appliquée, n'est suivie d'aucune sorte de mal.[1]» [2]

Jugement sur les porte-bonheur

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'interdiction des amulettes, des talismans et autres porte-bonheur n'est pas limitée aux versions arabes de ces objets, qui étaient combattues par le Prophète (PBSL). Cette interdiction s'applique partout où des objets sont utilisés dans le même but. De nos jours, malgré l'avancement technologique et les réalisations scientifiques, le recours à des formes diverses de fétiches et de porte-bonheur est très répandu au sein des sociétés occidentales. Plusieurs talismans font tellement partie de la vie de tous les jours que très peu de gens y pensent. Cependant, lorsque nous

---

[1] Le *Dou'a* (invocation) est aussi rapporté par Aïcha et Anas et recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 7, pp. 427-8, no. 5, 638-9) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. Anglaise), vol 3, p. 1195, no. 5434).

[2] Recueilli par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (Traduc. Anglaise) vol 3, p. 1089, no. 3874), Ahmad, Ibn Majah et Ibn Hibbane.

cherchons et découvrons leurs origines, le *Shirk* qui y en constitue le fondement apparaît évident. Voici seulement deux exemples de talismans très courants dans la société occidentale:

Les pattes de lapin: Les pattes postérieures des lapins ou leurs répliques en or ou en argent, sont portées en chaînes ou en bracelets comme porte-bonheur par des millions de personnes. L'origine de cette croyance provient de l'habitude des lapins de tapoter le sol avec leurs pattes postérieures. Selon les anciens, les lapins communiquaient de cette manière avec les esprits souterrains. D'où le fait que les pattes étaient d'abord gardées comme moyen pour transmettre ses requêtes aux esprits, puis comme instrument porte-bonheur en général.

Les fers à cheval: Beaucoup de maison en Amérique arborent des fers à cheval cloués sur leurs portes. Des versions miniatures sont également portées sur des bracelets, des porte-clés ou des colliers dans l'espoir qu'ils vont porter chance. L'origine de cette croyance se trouve dans la mythologie grecque ancienne. Dans l'ancienne Grèce, les chevaux étaient considérés comme des animaux sacrés. Si un fer à cheval était accroché à la porte d'une maison, on pensait que cela portait bonheur. Le côté ouvert du fer à cheval devait être pointé vers le haut, car c'était de cette manière que le fer était censé retenir la

chance. S'il était pointé vers le bas, on pensait que la chance se déverserait.

Croire aux porte-bonheur, c'est conférer aux choses créées le pouvoir divin de protéger contre le malheur. Ainsi, ceux qui ont ces croyances admettent de façon implicite que la *Rouboubiyah* d'Allah (Souveraineté) est limitée par Sa création. En fait, ils considèrent que les porte-bonheur sont plus puissants qu'Allah parce qu'ils auraient le pouvoir d'éviter les malheurs qu'Allah nous a destinés. De ce fait, de telles croyances constituent une forme évidente de Shirk, comme Ibn Mas'oud l'a rappelé dans le *Hadith* mentionné plus haut. Ce jugement est renforcé davantage par le *Hadith* suivant.

Ouqba Ibn 'Amir rapporte qu'alors qu'un groupe de dix personnes arrivèrent chez le Prophète (PBSL), il n'accepta le serment d'allégeance que de neuf d'entre eux. Ils demandèrent: "Ô Messager d'Allah, pourquoi as-tu accepté le pacte de neuf d'entre nous et l'as-tu refusé à cet homme?" Le Prophète (PBSL) répondit: "En vérité, il porte sur lui un talisman." L'homme entra alors sa main dans sa cape, en tira le talisman et le brisa. Lorsque le Prophète (PBSL) finit de faire prêter serment à cet homme, il se tourna et dit: "Quiconque porte un talisman a commis le Shirk !"[1]

Porte-bonheur coraniques: Des *Sahaba* comme Ibn Mas'oud, Ibn Abbas et Houdhayfah étaient tous opposés au port de porte-bonheur renfermant des versets coraniques. Certains érudits parmi les *Tabi'oun* (élèves

---

[1] Recueilli par at-Tirmidhi et Ahmad.

des compagnons du Prophète (PBSL)) l'ont permis, mais la plupart d'entre eux y étaient opposés. Cependant, le texte des *Hadiths* à propos des talismans ne fait pas de distinction entre les porte-bonheur contenant du Coran et ceux qui n'en contiennent pas. Et, il n'est mentionné nulle part que le Prophète (PBSL) ait jamais porté sur lui des versets coraniques ou qu'il ait permis qu'on en porte. Le port de porte-bonheur coraniques contredit également la méthode prescrite par le Prophète (PBSL) pour rompre les mauvais sorts et pour se protéger contre la malveillance d'autrui. La *Sunna* est de réciter certaines *Sourates* du Coran (113ème et 114ème), ainsi que certains versets (par exemple Ayatoul-Koursi, 2:225)[1] en cas de malheur. La seule méthode prescrite pour obtenir de la bonne fortune à partir du Coran consiste aussi à le réciter et à l'appliquer. Le Prophète (PBSL) a dit: *"Quiconque récite une lettre du livre d'Allah gagne une bonne action et chaque bonne action compte pour dix fois sa valeur. Je ne dis pas qu'**Alif Lam Mim** est une lettre, mais **Alif** est une lettre, **Lam** est une lettre et **Mim** est une lettre."*[2] Porter le Coran dans une amulette est similaire aux agissements d'un malade à qui un médecin aurait donné une ordonnance et qui, au lieu d'en prendre connaissance et de se procurer les médicaments qui y sont prescrits, la roule en forme de boule, l'enferme dans une petite bourse et se l'accroche autour du cou, croyant qu'il s'en portera mieux.

---

[1] Rapporté par Abou-Hourayrah et recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 6, p. 491, no. 530).
[2] Recueilli par Ahmad et al-Hakim.

Si celui qui porte un porte-bonheur coranique croit que cela peut empêcher les malheurs de l'atteindre ou peut lui porter chance, il attribue à une partie de la création le pouvoir d'annuler ce qu'Allah lui a déjà destiné. Par conséquent il s'en remet à l'amulette au lieu de s'en remettre à Allah. C'est là l'essence même du *Shirk* impliquant des porte-bonheur, tel qu'il apparaît de façon claire dans la narration suivante:

'Issa Ibn Hamzah a dit : " Un jour, je rendis visite à Abdullah Ibn Oukaym et je le trouvai en compagnie de Hamzah ; je demandai à Abdullah : "Ne portes-tu pas un Tamimah (porte-bonheur)? " Il répondit : "Qu'Allah nous protège de cela! Ne sais-tu pas que le messager d'Allah (PBSL) a dit : " Quiconque porte un collier ou un bracelet s'en remet à ce qu'il porte " ? " [1]

La pratique qui consiste à produire des Corans miniatures (si petits qu'ils deviennent illisibles à l'oeil nu) pour les insérer dans des médaillons que l'on porte invite aussi au *Shirk*. De la même manière, des décorations contenant Ayatoul-Koursi écrite en caractères minuscules, quasiment illisibles, et portées comme pendentifs encouragent le *Shirk*. La personne qui porte de telles parures uniquement par coquetterie ne commet pas de *Shirk*, mais la plupart de ceux ou celles qui les portent sont motivés par la protection qu'ils pensent y trouver et tombent par là même dans un des aspects du *Shirk* par rapport au principe islamique fondamental du *Tawhid*.

---

[1] Rapporté par Ibn Mas'oud et recueilli par Ahmad, at-Tirmidhi et al-Hakim.

Les musulmans doivent soigneusement éviter d'utiliser le Coran comme porte-bonheur. En l'accrochant à l'intérieur de leurs voitures, en en faisant des porte-clés, en l'écrivant sur leurs bracelets ou leurs colliers de la même manière que les non-musulmans utilisent leurs amulettes diverses et leurs talismans, ils ouvrent la porte au *Shirk*. Ainsi, un effort conscient doit être fait afin de purifier sa foi de tout ce qui pourrait la distraire d'un pur concept de *Tawhid*.

Les présages

Les arabes de la période pré-islamique considéraient que les directions que prenaient les oiseaux et les animaux étaient des signes précurseurs de chance ou de malchance et ils avaient pour habitude de planifier leur vie en fonction de tels signes. On fait allusion à la lecture des bons ou mauvais présages dans le mouvement des oiseaux ou des animaux en parlant de *Tiyarah*, du verbe arabe *Tara* qui veut dire "prendre son envol". Par exemple, si un individu était en train de voyager et qu'un oiseau bifurquait vers la gauche après l'avoir survolé, il y voyait un signe avant-coureur de malchance imminente et il rebroussait chemin pour rentrer chez lui. L'Islam a invalidé ces pratiques parce qu'elles minent les fondements de *Tawhid al-'Ibada* et de *Tawhid al-Asma was-Sifate*...

1. en dirigeant la confiance (*Tawakkoul*), qui est une forme d'adoration, à d'autres qu'à Allah;
2. en attribuant à l'homme le pouvoir de prédire l'imminence d'un événement heureux ou malheureux

et en lui conférant la capacité d'éviter le destin d'Allah.

C'est un Hadith d'Al-Houssein, petit fils du Prophète (PBSL), qui sert de base à l'interdiction de la Tiyarah. Dans ce Hadith, Al-Houssein rapporte que le Prophète (PBSL) a dit: *"Quiconque pratique la Tiyarah ou y a recours, et quiconque fait prédire son futur ou fait ensorceler quelqu'un n'est pas des nôtres."*[1] «Des nôtres», ici, fait référence à la nation islamique. Par conséquent, la *Tiyarah* est considérée parmi les actes qui font sortir ceux qui y croient du giron de l'Islam. Le Prophète (PBSL) a aussi nié les effets de la *Tiyarah* dans un autre Hadith rapporté par Mou'awiyah Ibn al-Hakam. *Mou'awiyah dit au Prophète (PBSL): "Il y a certains d'entre nous qui s'en remettent aux présages du vol des oiseaux." Le Prophète (PBSL) répondit: "Il ne s'agit que d'une chose que vous avez vous-mêmes imaginée, ne la laissez donc pas vous arrêter."*[2] C'est-à-dire ne laissez pas ces signes vous empêcher de faire ce que vous avez décidé de faire, puisque les présages que vous y voyez ne sont que le produit fictif de l'imagination de l'homme et ne sont fondés sur aucune réalité. Ainsi, le Prophète d'Allah (PBSL) a expliqué clairement qu'Allah, Le Plus Glorieux, n'a pas fait de la manière dont les oiseaux volent un signe en relation avec les événements. Aucun succès ou et aucune calamité ne provient du mouvement ou du vol des oiseaux, ni ne sauraient être prédits de cette manière, quand bien même certains événements peuvent coïncider avec une telle interprétation pré-islamique.

---

[1] Recueilli par at-Tirmidhi.

[2] *Sahih Mouslim* (Traduction anglaise) vol. 4, p. 1209, no. 5532

À chaque fois que les *Sahaba* (compagnons du Prophète (PBSL)) ont été confrontés à des manifestations portant à accorder au vol des oiseaux une signification quelconque, soit en provenance de leurs propres compagnons, soit en provenance de leurs élèves, ils s'y sont opposés de manière catégorique. Par exemple Ikrimah a dit: "Alors que nous étions assis avec Ibn Abbas, un oiseau nous survola et lança un cri; Un homme parmi nous s'exclama alors: "Bon signe! Bon signe!" Ibn Abbas le réprimanda en disant: "Il n'y a en cela ni bon ni mauvais signe."[1] De la même manière, les *Tabi'oun* (élèves des Sahaba) ont aussi rejeté de la part de leurs propres élèves, parmi la troisième génération des musulmans, toute forme de foi en l'interprétation des signes. Par exemple, un jour que Tawous entreprenait un voyage en compagnie de l'un de ses amis, un corbeau lança un cri strident; Son compagnon dit alors: "Bon signe!" Tawous répondit: "Qu'y a-t-il de bon en cela? Ne m'accompagne pas plus avant"[2]

Il y a cependant une déclaration attribuée au Prophète (PBSL) dans *Sahih al-Boukhari* [3]dont le sens peut prêter à confusion. "Trois choses peuvent être de mauvaise augure: Les femmes, les montures [animaux que l'on monte] et les maisons"[4] Aïcha à rejeté cette narration en disant: "Par celui qui a révélé le fourqan (Coran) à Aboul-

---

[1] Cité dans *Taysir al-Aziz al-Hamid* p. 428.
[2] Ibid.
[3] Le plus authentique receuil de *Hadith* (Traditions prophétiques)
[4] *Sahih al-Boukhari* (Arabe-anglais), vol. 7, pp. 447-8, no. 666.

Qasim[1], quiconque relate cela a menti. Le messager d'Allah (PBSL) a dit que les ignorants parmi les gens avaient l'habitude d'affirmer: " Il y a certainement de la Tiyarah (mauvaise augure) chez les femmes, dans les maisons et dans les bêtes de somme." Puis elle récita le verset:

"Nul malheur n'atteint la Terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que nous l'ayons créé.[2]" [3]

Cependant, le Hadith est authentique, mais doit être interprété selon l'une de ses autres narrations qui en précise plus le sens: "S'il devait y avoir une mauvaise augure on l'aurait trouvée dans les chevaux, les femmes et les lieux de résidence.[4]" De ce fait, le Prophète (PBSL) ne confirmait pas l'existence des mauvais présages. Il désignait seulement les domaines où ils étaient le plus susceptibles de se réaliser, si jamais ils avaient été réels. La raison pour laquelle ces trois domaine sont été identifiés provient de la fréquence des dégâts qui y sont attachés, du fait qu'en ce temps là, ils constituaient les trois pôles les plus importants de la vie d'un homme. Par conséquent, le Prophète (PBSL) a prescrit certaines invocations protectrices lorsqu'on prend possession de l'un de ces domaines ou que l'on y entre. Le Prophète

---

[1] Aboul-Qasim était le surnom du Prophète (PBSL). Le serment ici, signifie "Par Allah".
[2] Sourate al-Hadid (Le fer) 57:22.
[3] Receuilli par Ahmad, Al-Hakim et Ibn Khouzaymah.
[4] *Sahih al-Boukhari* (Arabe-anglais), p. 435, no. 649, *Sahih Mouslim* (Traduct. anglaise), vol. 4, p. 1208, no. 5528-29 et *Sounan Abou Daoud* (Traduct. anglaise), vol.3, p. 1099, no. 3911.

(PBSL) a dit : “Si l’un d’entre vous prend femme ou loue les services d’une servante, il doit lui saisir le toupet, mentionner le nom d’Allah, Le Plus Glorieux, invoquer Sa bénédiction puis dire:

Allahomma Inni as-alouka khayraha oua khayra ma jabaltaha alayhi oua aoudhou bika min charriha oua charri ma jabaltaha alayhi.

Ô Allah, je Te demande le meilleur de ce qu’il y a en elle et le
meilleur de ce vers quoi Tu l’as prédisposée et je me réfugie auprès de Toi du mal qu’il y a en elle et du mal vers lequel Tu l’as prédisposée.

S’il achète un dromadaire, qu’il saisisse la partie la plus haute de sa bosse et qu’il dise la même chose.” [1] Il a été aussi rapporté que le Prophète (PBSL) a dit que si l’un d’entre nous entre dans une maison il doit dire:

Aoudhou bikalimatillahi at-Tammati min charri ma khalaq

---

[1] Rapporté par ‘Amr Ibn Chou’ayb et receuilli pa r Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 579, no. 2155) et Ibn Majah.

"Je cherche refuge auprés des mots parfaits d'Allah contre le mal qu'Il a créé." [1]

La tradition orale qui va suivre paraît aussi appuyer les présages. *Anas Ibn Malik, citant Yahya Ibn Saïd a dit qu'une femme est allée voir le Messager d'Allah (PBSL) et lui a dit: "Ô Messager d'Allah, il y a une maison dont les habitants étaient nombreux et leur richesse abondante. Ensuite leur nombre diminua et leur richesse disparût. Peut-on la quitter?" Le Prophète (PBSL) répondit: "Quittez-la car elle est maudite par Allah."* [2] Le Prophète (PBSL) les a informés que quitter la maison n'était pas une forme de *Tiyarah* puisque l'endroit est devenu pour eux un fardeau psychologique du fait de leurs malheurs et de leur solitude. Il s'agit là d'un sentiment naturel qu'Allah à consigné dans l'homme. D'une manière générale, l'être humain tend à détester les endroits et les choses qu'il associe à un malheur qui s'est abattu sur lui et il a tendance à vouloir s'en éloigner le plus possible, même si en définitive l'objet ou l'endroit n'ont pas été à l'origine du malheur. On devrait aussi relever que la requête de quitter la maison a été faite après qu'elle ait été affligée par des événements malheureux et non avant. Il est correct de référer à un endroit ou à des personnes comme étant maudits par Allah du fait des malheurs qui s'abattent sur eux; Maudits dans le sens où ils ont été

---

[1] Rapporté par Khawlah Bint Hakim et receuilli par Receuilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 4, p. 1421, no. 6521).

[2] Receuilli Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 3, pp. 1099-1100, no. 3913) et Malik (Mohamed Rahimouddine, *Mouwatta al-Imame Malik* (Traduc. anglaise), (Lahore: Sh. Muhammad Ashrah, 1980), p. 413, no. 1758).

punis par Allah pour quelque mal qu'ils ont fait. De la même manière, l'homme à tendance à aimer et à vouloir être proche de tout ce qui lui apporte succès et bonne fortune. Ce sentiment n'est pas en soi de la Tiyarah, bien que, lorsque mal placé, il puisse mener à la Tiyarah et au Shirk. La transition s'opère lorsqu'un individu essaye d'éviter des endroits ou des choses où d'autres personnes ont eu des malheurs ou lorsqu'il essaye avidement de rechercher ce qui a déjà porté chance à d'autres que lui. Il commence alors à attribuer la chance et la malchance aux choses et aux endroits en tant que tels et peut même, à la longue, y pratiquer certains actes d'adoration.

Fal (Bonne augure)

Anas a rapporté que le Prophète (PBSL) a dit: *"Il n'y a ni contagion*[1]*, ni Tiyarah, mais j'aime le **Fal**" les compagnons demandèrent alors, "Qu'est-ce que le **Fal**?" Il répondit: "Une bonne parole"*[2] Reconnaître de mauvais

---

[1] Dans une autre narration rapportée par Abou Hourayrah et receuillie par al-Boukhari et Mouslim, dans laquelle le Prophète (PBSL) a nié l'existence de contagion, *un bédouin demanda: "Ô messager d'Allah, que dis-tu du cas d'un troupeau de chameaux en santé dans le désert, qui lorsqu'un chameau malade arrive parmi eux, deviennet tous malades à cause de ce dernier?" Le Prophète (PBSL) répliqua: "Alors qui a infecté le premier?"* (*Sahih al-Boukhari* (Arabe-anglais), vol. 7, p. 411-12, no. 612) et (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 4, p. 1206, no. 5507). Voir aussi *Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 3, p. 1097, no. 3907. Le Prophète (PBSL) nie, ici, la contagion basée sur des croyances pré-islamiques selon lesquelles sa cause était attribuée à des esprits et à des dieux en dehors d'Allah.

[2] Receuilli pa r al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (Arabe-anglais), vol. 7, p. 436, no. 651) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise),

présages dans les événements indique de mauvaises pensées à propos d'Allah et la présence d'idées entachées de *Shirk*. Bien que le fait de croire aux bons présages tend à être d'une approche plus positive envers Allah, cette croyance entraîne le Shirk d'affecter des pouvoirs divins aux choses créées. C'est pour cette raison que les Sahaba furent très surpris lorsque le Prophète (PBSL) a exprimé une inclination pour le Fal, qui est un bon présage. Cependant le Prophète (PBSL) a défini, à leur intention, où devait s'arrêter le Fal pour qu'il soit islamiquement acceptable. Il s'agit de l'usage de termes optimistes. Par exemple surnommer "Salem" (bien portant) une personne malade ou surnommer "Wajid" (celui qui trouve) une personne qui aurait perdu quelque chose. L'usage de ces termes et de termes similaires ranime l'espoir et l'optimisme chez ceux qui sont frappés d'infortune et produit chez eux un sentiment de bien-être. Il est demandé aux croyants de maintenir un optimisme de tout temps envers Allah.[1]

Le jugement islamique à propos des présages

À partir des *Hadith* susmentionnés, on peut voir clairement que la Tiyarah réfère au fait de croire aux présages d'une manière générale. Le principe de projeter la bonne ou mauvaise fortune de quelqu'un à partir du mouvement des oiseaux a été rejeté dans sa totalité par la Sunna du Prophète (PBSL). Les anciens arabes tiraient des présages des oiseaux, d'autres nations vont chercher

---

vol. 4, p. 1208, no. 5519). Voir aussi *Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 3, p. 1098, no. 3906.

[1] *Taysir al-Aziz al-Hamid*, pp. 434-5.

leurs présages ailleurs; mais le principe mis en jeu est le même. Souvent, lorsqu'on identifie l'origine des présages, le Shirk qui y est contenu devient encore plus évident. Nous présentons ci-après quelques-uns des innombrables présages que l'on observe à l'heure actuelle dans la société occidentale.

Toucher du bois: Lorsque quelqu'un est content de ce qui lui arrive et qu'il espère que sa chance ne va pas tourner, il dit: "Touchons du bois" et regarde autour de lui à la recherche d'un morceau de bois pour le toucher. L'origine de cette croyance remonte au temps où les gens en Europe croyaient que des dieux vivaient dans les arbres. Pour demander une faveur au dieu arbre, ils avaient pour habitude de toucher l'arbre. Si leur voeu se réalisait, ils touchaient l'arbre à nouveau en guise de remerciement au dieu.

Déverser du sel: Bien des gens pensent que si l'on déverse du sel un malheur s'abattra bientôt. Alors, dans le but de contrer cela, ils jettent le sel déversé par dessus leur épaule gauche. L'origine de ce présage réside dans la capacité du sel à préserver les aliments. Les anciens pensaient que cela était dû à un pouvoir magique du sel. Ainsi déverser du sel devint une mise en garde contre un mal. Comme on pensait que les esprits du mal vivaient de notre côté gauche, jeter le sel déversé par dessus l'épaule gauche était censé apaiser les mauvais esprits.

Briser un miroir: Plusieurs personnes pensent que briser accidentellement un miroir est un signe annonçant sept ans de malheur. Les gens anciens pensaient que leur reflet sur l'eau représentait leur âme. Donc si la réflexion de leur image venait à être détruite (comme lorsqu'on jette un caillou dans l'eau), leur âme était alors également détruite. Lorsque l'on fabriqua des miroirs, cette croyance fut étendue pour les inclure.

Les Chats noirs: Lorsqu'un chat noir croise notre chemin, cela annonce, pour beaucoup, une malchance prochaine. Cette croyance remonte au Moyen âge lorsque les gens croyaient que les chats noirs étaient les animaux de compagnie des sorcières. Les sorcières étaient supposées préparer des potions magiques en mélangeant des cervelles de chats noirs et des morceaux de crapauds de serpents et d'insectes. Si le chat noir d'une sorcière vivait sept ans sans finir dans une potion, il était censé se transformer en sorcière.

Le chiffre 13: Aux Etats-Unis, le chiffre 13 est considéré comme porte-malheur; et dans la plupart des immeubles à appartements, le 13ème étage est appelé 14ème étage. Le vendredi 13 est considéré est considéré comme particulièrement malchanceux et beaucoup de gens évitent de voyager ou de prendre des engagements spéciaux ce jour là. Si quoi que ce soit de mauvais leur arrive ce jour là, ils l'attribuent immédiatement à la journée en question. Ce phénomène n'est pas

restreint au petit peuple comme on pourrait faussement le croire. Par exemple, le commandant de bord de la mission lunaire Apollo de 1970, qui a frôlé le désastre, a expliqué à son retour sur Terre qu'il aurait dû savoir que quelque chose allait arriver. Lorsqu'on lui demanda pourquoi, il répondit que le vol avait eu lieu un vendredi 13, que la mise à feu s'était effectuée à 13:00 heures et que le numéro du vol était Apollo 13. L'origine de cette croyance remonte au dernier souper de Jésus, tel qu'il en est fait mention dans la Bible. Au dernier souper, il y avait 13 personnes. L'un des treize était Judas, l'homme qui aurait trahi Jésus. Le vendredi 13 est censé être particulièrement malchanceux pour deux raisons au moins. Premièrement Jésus est supposé avoir été crucifié un vendredi. Deuxièmement, selon une croyance médiévale, le vendredi est le jour où les sorcières tenaient leurs réunions.

Dans toutes ces croyances, la capacité d'Allah de causer la chance et la malchance se trouve partagée avec Sa création. De même, les sentiments de peur du malheur et d'espoir que des événements heureux surviennent, qui ne doivent être investis qu'en Allah, sont investis en dehors de Lui. De plus on prétend accéder à la connaissance du futur et de l'invisible, caractéristiques exclusives d'Allah. Allah à clairement fait référence à cela dans Son attribut de *Alim al-Ghayb* "Connaisseur de l'invisible". Allah a même fait avouer au Prophète (PBSL) dans le Coran que

s'il avait eu connaissance du côté futur de l'invisible, il aurait pu éviter tout malheur.[1]

Par conséquent, croire aux présages constitue clairement un acte de *Shirk* en contradiction avec tous les aspects majeurs du *Tawhid.* Ce jugement est davantage renforcé par le Hadith rapporté par Ibn Mas'oud dans lequel le messager d'Allah (PBSL) a dit: "*La Tiyarah est du Shirk*".[2] Abdullah Ibn 'Antre Ibn al-'As a également rapporté que le Prophète (PBSL) a dit: "*Quiconque s'empêche de faire quelque chose par Tiyarah, s'est rendu coupable de Shirk!" Les compagnons demandèrent: "Quelle est alors la manière de s'en repentir?" Il répondit: "Dites*

(Allahomma la khayra illa khayrok oua la tayra illa tayrok oua la ilaha ghayrok)

Ô Allah, il n'a de bien que Ton bien, il n'y a d'oiseaux que Tes oiseaux et il n'a aucun dieu excepté Toi. [3]

Les *Hadith* précédents indiquent clairement que la *Tiyarah* n'était, en aucun cas, limitée au vol des oiseaux et qu'elle inclut toutes les formes de croyance aux présages. Ces croyances prennent des formes différentes d'un endroit à l'autre et d'une période historique à une autre, mais elles ont toutes le *Shirk* pour dénominateur commun.

---

[1] Sourate al-A'raf 7:188
[2] Receuili par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (Traduc. anglaise), vol. 3, pp.1096-7, no. 3901), at-Tirmidhi et Ibn Majah.
[3] Receuilli par Ahmad et at-Tabarani.

De ce fait, les musulmans sont dans l'obligation d'éviter soigneusement tous les sentiments qui prennent leur source dans ces croyances. S'ils se surprennent en train d'agir inconsciemment selon de telles croyances, ils doivent chercher refuge auprès d'Allah et réciter le *Dou'a* (invocation) mentionnée auparavant. Cette question peut sembler insignifiante et on peut se demander pourquoi on en fait grand cas. L'islam cependant met l'accent sur ce domaine, car il représente la graine qui pourrait, en se développant, donner naissance au *Shirk* majeur. Historiquement, l'adoration des idoles, le culte voué à des êtres humains, à des étoiles, etc., n'ont pas surgi spontanément. De telles idolâtries se sont développées sur de longues périodes. Parallèlement à la lente érosion de la foi de l'homme en l'unité d'Allah, la graine du *Shirk* majeur prenait racine et se développait. C'est pourquoi l'islam, en nous indiquant le chemin dans tous les aspects de la vie humaine, tente d'arracher les pousses des mauvaises graines avant qu'elles ne prennent racine et qu'elles ne détruisent la fondation même de la foi d'un musulman.

5. CHAPITRE SUR LA VOYANCE

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, certaines personnes prétendent connaître le monde occulte et prédire l'avenir. On donne à ces personnes des noms variés, comme diseurs de bonne aventure, devins, voyants, augures, magiciens, liseurs de présages, oracles, astrologues, chiromanciens, etc. Les diseurs de bonne aventure utilisent des méthodes et des moyens différents d'où ils prétendent extraire leurs informations, comme en lisant dans les feuilles de thé, en traçant des lignes, en écrivant des nombres, en lisant les lignes de la main, en dressant des horoscopes, en regardant dans des boules de cristal, en faisant s'entrechoquer des os, en jetant des bâtons, etc. Ce chapitre traitera des arts variés utilisés pour la prédiction de l'avenir, exception faite de la magie dont nous traiterons lors du chapitre suivant.

Nous pouvons distinguer deux catégories parmi ceux qui pratiquent les sciences occultes et qui prétendent accéder au monde occulte et prédire le futur:

1. Ceux qui n'ont pas de connaissance véritable et qui ne détiennent pas de secrets, et qui débitent à leurs clients des généralités qui peuvent arriver à la plupart des gens. Ils pratiquent souvent une série de rituels dénués de sens, puis font des prédictions calculées à caractère très général. À cause de leur généralité, certaines de leurs prédictions se réalisent. La plupart des gens ont tendance à se rappeler des quelques

prédictions qui se sont réalisées et oublient rapidement les autres. Cela provient du fait qu'après quelque temps, toutes les prédictions deviennent des pensées à moitié oubliées dans le subconscient, jusqu'à ce que quelque chose survienne pour en déclencher le souvenir. Par exemple, c'est désormais une pratique courante en Amérique du Nord de publier, au début de chaque année, les prédictions des divers voyants(es) réputés(es). Une étude, portant sur les diverses prédictions pour l'année 1980, a permis d'établir que la voyante la plus fiable n'atteignait qu'une précision de 24 % dans ses prédictions!

2. Le second groupe est constitué de ceux qui sont entrés en contact avec les Djinns. C'est à ce groupe qu'il faut accorder la plus grande importance parce que ceux qui en font partie se rendent coupables du grave péché du Shirk, et ils ont souvent tendance à être d'une grande précision dans les informations qu'ils fournissent, représentant ainsi une réelle *Fitnah* (tentation), aussi bien pour les musulmans que pour les non-musulmans.

Le monde des Djinns

Certaines personnes ont tenté de nier l'existence des Djinns, auxquels le Coran consacre pourtant un chapitre entier, Sourate al-Jinn (72). Se basant sur le sens littéral du mot Djinn, qui vient du verbe *Janna, Yajounnou*

(couvrir, cacher, dissimuler), ils prétendent que ce mot fait plutôt référence à «d'habiles étrangers». D'autres ont même déclaré qu'un Djinn est un humain dérangé possédant une nature fougueuse. Mais la réalité est que les Djinns sont une autre création d'Allah qui coexiste avec l'homme sur la Terre. Allah a créé les Djinns avant qu'Il ne crée les humains et Il les a créés d'un groupe d'éléments différents de ceux ayant servi à la création de l'homme. Allah a dit:

"Nous créâmes l'homme d'une argile crissante, extraite d'une boue malléable. Et quant au djinn, Nous l'avions auparavant créé d'un feu d'une chaleur ardente." [1]

Ils furent nommés Djinns parce que le système visuel de l'homme ne lui permet pas de les déceler. Iblis (Satan) provient du monde des djinns, bien qu'il se soit trouvé parmi les anges lorsqu'Allah leur demanda de se prosterner devant Adam. Lorsqu'il refusa de se prosterner et qu'on lui demanda pourquoi, Allah dit:

"Je suis meilleur que lui, dit Iblis, Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile." [2]

Aïcha a rapporté que le Prophète (PBSL) a dit: *"Les anges furent créés de lumière et les djinns d'un feu sans fumée."* [3]

---

[1] Sourate al-Hijr, 15:26-27.
[2] Sourate Saad, 38:76.
[3] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduction anglaise), vol. 4, p. 1540, no. 7134).

Allah a également dit :

"Et lorsque Nous dîme aux Anges: "Prosternez-vous devant Adam", ils se prosternèrent, excepté Iblis (Satan) qui était du nombre des djinns..." [1]

Par conséquent, il est erroné de le considérer comme un ange déchu ou comme quelque chose de similaire.

Les djinns peuvent être divisés en trois grandes catégories basées sur leur mode d'existence. Le Prophète (PBSL) a dit: *"Il y a trois types de djinns: un type qui vole constamment dans les airs, un autre type qui prend la forme de serpents et de chiens, et un autre type qui n'est pas capable de voler et qui réside à un endroit précis ou erre ici et là."* [2]

Les djinns peuvent ensuite être divisés en deux catégories relatives à leur foi : musulmans (croyants) et *Kouffar* (mécréants). Allah parle des Djinns croyants dans la Sourate al-Jinn en ces termes:

" Dis : " Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent: " Nous avons certes entendu une Lecture (le Coran) merveilleuse, qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. En vérité notre Seigneur - que Sa grandeur soit exaltée -

---

[1] Sourate al-Kahf (la caverne), 18 :50.
[2] Recueilli par at-Tabari et al-Hakim.

ne S'est donné ni compagne ni enfant! Notre insensé (Iblis) disait des extravagances contre Allah. " [1]

"Il y a parmi nous les Musulmans et il y a les injustes (qui ont dévié). Et ceux qui se sont convertis à l'Islam sont ceux qui ont cherché la droiture. Et quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer." [2]

Les Djinn mécréants portent plusieurs noms, aussi bien en arabe qu'en français : *'Ifrite, Chaytane, Qarine*, démons, diables, esprits, fantômes, etc. Ils essaient, par divers moyens, d'égarer l'homme. Quiconque les écoute et travaille pour eux est traité de *Chaytane* humain (diable). Allah a dit:

"Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi: des diables d'entre les hommes et les djinns..." [3]

Chaque être humain a un Djinn qui l'accompagne; ce Djinn est appelé *Qarine,* c'est-à-dire compagnon. C'est une partie du test de l'homme dans cette vie. Le Djinn encourage les bas instincts chez l'homme et essaye constamment de le détourner du droit chemin. Le Prophète (PBSL) a parlé de cela en ces termes: "*Chacun d'entre vous a été doté d'un compagnon parmi les Djinns." Les Sahaba demandèrent: "Même toi, ô Messager d'Allah?" Le Prophète (PBSL) répondit: "Même moi, sauf qu'Allah m'a aidé contre lui [mon*

---

[1] Sourate al-Jinn (les djinns), 72:1-4.
[2] Sourate al-Jinn (les djinns), 72:14-15.
[3] Sourate al-An'am (les bestiaux), 6:112.

Qarine], alors il s'est soumis [à l'islam]. Maintenant, il ne m'incite qu'à faire le bien. "[1]

Le Prophète Soulaymane (Salomon), comme signe de sa prophétie, a été gratifié d'un pouvoir miraculeux lui permettant d'exercer un contrôle sur les Djinns. Allah a dit:

" Et furent rassemblées pour Salomon ses armées de djinns, d'hommes et d'oiseaux, et furent placées en rangs." [2]

Un tel pouvoir, cependant, ne fut donné à personne d'autre. Personne d'autre n'est autorisé à contrôler les Djinns et personne ne peut le faire. Le Prophète (PBSL) a dit: " *Un Ifrite*[3] *d'entre les Djinns m'a craché dessus la nuit dernière, essayant de rompre ma Salât. Allah cependant m'a permis de le maîtriser et j'ai voulu l'attacher à l'un des piliers de la mosquée pour que vous le voyiez tous au matin. Puis je me suis rappelé l'invocation de mon frère Soulaymane:* ***"Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul, après moi, n'aura de pareil.*** "[4]"[5]

---

[1] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduction anglaise), vol. 4, p. 1472, no. 6757).
[2] Sourate an-Naml (les fourmis), 27:17.
[3] Un Djinn maléfique fort et puissant.
[4] Sourate Saad, 38:35.
[5] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 1, p. 268, no. 75) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduction anglaise), vol. 1, p. 273, no. 1104).

L'homme ne peut réussir à contrôler les Djinns puisqu'il s'agit là d'un miracle spécial octroyé au Prophète Soulaymane. En fait, le contact avec les Djinns dans des circonstances autres que la possession ou le cas fortuit s'opère le plus souvent par la pratique d'actes sacrilèges méprisés et interdits par la religion.[1]

Les djinns maléfiques invoqués de cette manière peuvent aider leurs partenaires sur la voie du péché et du refus de la foi en Allah. Leur but est d'attirer le plus de gens qu'ils peuvent vers le plus grave des péchés: l'adoration d'autres divinités, incluant ou excluant Allah.

Lorsque le contact est établi entre les djinns et les , et qu'un contrat est passé entre les deux parties, les djinns peuvent les informer de certains événements du futur. Le Prophète (PBSL) a décrit de quelle manière les djinns obtiennent de l'information sur le futur. Il a relaté que les djinns étaient capables d'atteindre les basses sphères du ciel et d'écouter certaines informations à propos du futur lorsque les anges se les échangent entre eux. Ils retournent ensuite sur terre pour informer leurs contacts humains.[2] Cette pratique était très courante durant la période antérieure à la mission du Prophète Mohamed (PBSL) et les devins fournissaient alors des informations très précises. Ils ont ainsi pu accéder à des postes élevés au sein des cours royales, jouir d'une grande popularité et

---

[1] Abou Aminah Bilal Philips, *Ibn Taymeeyah's Essay on the Jinn*, (Riyadh: Tawheed Publications, 1989), p. 21.
[2] Recueilli par al-Boukhari et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduction anglaise), vol. 4 , p. 1210, no. 5538).

on leur vouait même un culte dans certaines régions du monde.

Après que le Prophète Mohamed (PBSL) ait été investi de sa mission, la situation changea. Allah a enjoint aux anges de garder soigneusement les basses sphères du ciel et la plupart des djinns furent pourchassés par des météores et des étoiles filantes. Allah a décrit ce phénomène dans le Coran par une déclaration faite par un djinn :

«Nous avions frôlé le ciel et nous l'avions trouvé plein d'une forte garde et de bolides. Nous y prenions place pour écouter. Mais quiconque prête l'oreille, maintenant, trouve contre lui un bolide aux aguets. »[1]

Allah a aussi dit :

« Et Nous l'avons protégé (le ciel) contre tout diable banni. À moins que l'un d'eux parvienne subrepticement à écouter, une flamme brillante alors le poursuit. » [2]

Ibn 'Abbas a dit : « Lorsque le Prophète (PBSL) et un groupe de ses compagnons sortirent pour aller au marché de Ukaadh, les diables furent empêchés d'écouter les informations en provenance du ciel ; des météores les assaillirent de toutes parts et ils s'en retournèrent à leur peuple et l'informèrent de ce qui leur était arrivé. Quelques-uns suggérèrent que quelque chose avait dû

---

[1] Sourate al-Jinn (les djinns) , 72: 8-9.
[2] Sourate al-Hijr, 15: 17-18.

avoir lieu et ils se répandirent sur la terre à la recherche de cette chose. Certains d'entre eux croisèrent le Prophète (PBSL) et ses compagnons alors qu'ils accomplissaient la Salât et ils entendirent la récitation du Coran. Ils se dirent que ce devait être cela qui les avait empêchés d'écouter aux portes du ciel. Lorsqu'ils retournèrent à leur peuple ils lui dirent : «**Nous avons certes entendu une lecture merveilleuse (le Coran), qui guide vers la droiture. Nous y avons cru et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur.**»[1]»[2] Ainsi, les djinns ne pouvaient plus récolter les informations se rapportant au futur aussi facilement qu'ils le faisaient avant la mission du Prophète (PBSL). À cause de cela, les informations fournies par les djinns de nos jours sont agrémentées de toutes sortes de mensonges. Le Prophète (PBSL) a dit : *«Ils (les djinns) ont pour habitude de se passer l'information de haut en bas, jusqu'à ce qu'elle atteigne les lèvres d'un magicien ou d'un voyant. Quelquefois un météore les rattrape avant qu'"ils ne puissent transmettre l'information. Si l'information parvient sur Terre avant qu'ils ne soient frappés par les météores, ils y ajouteront une centaine de mensonges.»*[3] Aïcha rapporte que lorsqu'elle s'informa auprès du Prophète (PBSL) sur les diseurs de bonne aventure, il lui dit qu'ils n'étaient rien. Elle lui fit alors remarquer qu'ils disaient parfois des choses qui étaient vraies. Ce à quoi le Prophète (PBSL)

---

1 Sourate al-Jinn (les djinns) 72 :1-2.

2 Recueilli par al-Boukhari (Sahih Al-Boukhari (arabe-anglais), vol.6, pp.415-6, no 443), Moslem (Sahih Moslem (traduction anglaise), vol.1, pp.243-4, no 908), at-Tirmidhi et Ahmed.

3 Recueilli par al-Boukhari (Sahih Al-Boukhari (arabe-anglais), vol.8, p.150, no 232) et at-Tirmidhi.

répondit : *«C'est une partie de la vérité que le djinn vole et qu'il confie à l'oreille de son ami ; mais il y ajoute une centaine de mensonges.»*[1]

Un jour que Omar Ibn al-Khattab était assis, un bel homme[2] passa près de lui. Omar dit : «Si je ne m'abuse, cette personne pratique encore sa religion de la période pré-islamique ou peut-être était-il un de leurs devins.». Il ordonna qu'on lui amène cet homme et il le questionna à propos de ce qu'il soupçonnait. L'homme répondit : «Je n'ai jamais vu un jour tel qu'aujourd'hui où un musulman fait face à de telles accusations.». Omar dit : «Certes, je suis déterminé à ce que tu m'informes de cela.». L'homme dit alors : «J'étais leur devin au temps de l'ignorance.». Lorsqu'il entendit cela, Omar demanda : «Raconte-moi la chose la plus étrange dont ton djinn femelle t'a parlé.». L'homme dit alors : «Un jour que j'étais au marché, elle vint à moi toute désemparée et me dit : «N'as-tu pas vu les djinns désespérés après leur disgrâce, suivant les chamelles et ceux qui les montent ?».[3]» Omar lança : «C'est vrai».[4]

Les djinns sont également en mesure d'informer leur contact humain du futur relatif. Par exemple, lorsqu'une

---

[1] Recueilli par al-Boukhari (Sahih Al-Boukhari (arabe-anglais), vol.7, p.439, no 657) et Mouslim (Sahih Mouslim (traduction anglaise), vol.4, p.1209, no 5535).

[2] Son nom était Sawad ibn Qarib.

[3] Après que les djinns furent empêchés d'écouter les conversations secrètes des anges, ils furent obligés de suivre les Arabes pour comprendre la raison de cet empêchement.

[4] Recueilli par al-Boukhari (Sahih Al-Boukhari (arabe-anglais), vol.5, pp.131-2, no 206).

personne consulte un voyant, le djinn du voyant prend l'information ayant trait aux projets d'avenir de la personne auprès du Qarine[1] de cette dernière. Ainsi, le voyant est en mesure de lui dire qu'il va faire ceci ou cela, ou qu'il va aller à tel endroit ou à tel autre. Cette méthode permet aussi au vrai voyant de connaître de manière très détaillée le passé d'une personne qui lui est totalement étrangère. Il peut dire à un parfait étranger le nom de ses parents, son lieu de naissance, des événements se rapportant à son enfance, etc. La possibilité de décrire le passé de manière très détaillée est un des signes du véritable devin qui est entré en contact avec les djinns. Parce que les djinns sont capables de parcourir instantanément d'énormes distances, ils sont aussi en mesure d'accumuler une masse considérable d'informations relatives à des choses cachées, à des objets perdus ou à des événements dont on n'a pas été témoin. La preuve de ce pouvoir se trouve dans le Coran, dans le récit de Soulaymane et de Bilqis, Reine de Saba. Lorsque la Reine Bilqis vint le voir, Soulaymane demanda aux djinns d'apporter le trône de cette dernière, situé dans le pays qu'elle gouvernait : **«Un Ifrite redoutable d'entre les djinns dit : «Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place ; pour cela, je suis fort et digne de confiance.»».**[2]

Jugement islamique sur la lecture de l'avenir

À cause du sacrilège et de l'hérésie impliqués dans la lecture de l'avenir, l'Islam a pris une position radicale

[1] Le djinn affecté à chaque être humain.
[2] Sourate an-Naml (les fourmis), 27:39-40.

contre cela. L'Islam s'oppose à toute forme de contact avec ceux qui lisent l'avenir, sauf pour leur conseiller d'abandonner leurs pratiques interdites.

Rendre visite aux diseurs(euses) de bonne aventure

Le Prophète (PBSL) a établi des principes qui interdisent clairement toute forme de visite à des diseurs(euses) de bonne aventure. Safiyah a rapporté, citant Hafsa (épouse du Prophète), que le Prophète (PBSL) a dit : « *La Salât de quiconque approche un diseur de bonne aventure et lui demande quoi que ce soit ne sera pas acceptée durant quarante jours et quarante nuits.* »[1]. La sentence dans ce Hadith s'applique au simple fait d'approcher un devin et de lui poser des questions par curiosité. Cette interdiction se trouve renforcée par le Hadith de Mou'awiyah Ibn al-Hakam as-Salami dans lequel il dit : *« Ô Messager d'Allah, il y a certes des gens parmi nous qui rendent visite aux oracles. ». Le Prophète (PBSL) répondit : « N'y allez pas »* [2]. Une punition aussi sévère frappe le simple fait de visiter car c'est là le premier pas pour commencer à croire en ces personnes. Si on leur rend visite en doutant de leur capacité à prédire l'avenir et que l'une de leurs prédictions s'avère juste, on risque de devenir un véritable adepte du devin en question et un fervent croyant en la lecture de l'avenir. L'individu ayant approché un devin se trouve néanmoins dans l'obligation d'accomplir sa Salât habituelle durant la période de 40 jours alors même qu'il n'est rétribué d'aucune manière

[1] Recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (traduction anglaise), vol.4, p.1211, no.5540).
[2] Ibid. , vol. 4, p. 1209, no. 5532.

pour ses prières. S'il laisse tomber sa Salât dans sa totalité, il aura commis un autre péché majeur. Il s'agit d'une situation similaire à l'arrêt islamique sur la Salât accomplie sur un objet volé ou dans une propriété volée et c'est l'avis de la majorité des juristes. Leur raisonnement est qu'à chaque fois qu'une Salât obligatoire est accomplie, elle produit en circonstances normales deux résultats :

1. elle dégage l'individu de l'obligation de cette prière ;
2. elle lui permet d'être récompensé.

Si la Salât est accomplie sur un objet volé ou dans une propriété volée, elle dégage de l'obligation de la Salât, mais est exempte de toute récompense.[1] C'est pourquoi le Prophète (PBSL) a interdit d'accomplir deux fois les mêmes prières obligatoires.

Croire aux diseurs(euses) de bonne aventure

L'Islam rend un arrêt de *Kofr* (incroyance) à propos de toute personne qui rendrait visite à un devin en croyant que ce dernier connaît l'inconnaissable et prédit l'avenir. Abou Hourayrah et Al-Hassan ont tous deux rapporté que le Prophète (PBSL) a dit : « *Quiconque approche un devin et croit ce qu'il dit ne croit pas à ce qui a été révélé à Mohamed.* »[2] Une telle croyance donne à la création une partie des attributs d'Allah qui ont trait à la

---

[1] Citation de An-Nawawi, *Taysir al-'Aziz al-Hamid*, p.407.
[2] Recueilli par Ahnmad, Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (Traduc. Anglaise) , vol. 3, p. 1095, no. 3895) et al-Bayhaqi.

connaissance de l'inconnaissable et à celle du futur. Par conséquent, elle compromet *Tawhid al-Asma was-Sifate* (Le maintien de l'unité des Noms et Attributs) et constitue une forme de Shirk dans cet aspect du *Tawhid*.

L'arrêt de Kofr inclut, par analogie (Qiyas), ceux qui lisent les livres et les publications des astrologues, ceux qui les écoutent à la radio ou qui les regardent à la télévision, puisqu'il s'agit là des moyens les plus couramment utilisés par ces gens, au 20ème siècle, pour propager leurs prédictions.

Allah déclare de manière très claire dans le Coran que personne, à part Lui, ne connaît l'inconnaissable, pas même le Prophète Mohamed (PBSL). Allah a dit :

« C'est Lui qui détient les clés de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. » [1]

Ensuite il a dit au Prophète Mohamed (PBSL) :

« Dis : «Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. » [2]

Allah a aussi dit :

---

[1] Sourate al-An'am (les bestiaux) 6:59.
[2] Sourate al-A'raf, 7:188.

« Dis : «Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah.»[1]

Ainsi, toutes les différentes méthodes utilisées de par le monde par les oracles, les diseurs(euses) de bonne aventure et autres personnes du même genre sont interdites aux musulmans.

La lecture des lignes de la main, le I-Ching, les biscuits chanceux, les feuilles de thé, au même titre que les signes du zodiaque et les programmes informatiques de biorythmes prétendent tous donner à leurs adeptes une information sur leur futur. Cependant Allah a déclaré d'une manière qui ne laisse place à aucune équivoque que Lui seul connaît le futur :

« La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah ;et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice ; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur. » [2]

Par conséquent, les musulmans doivent prendre garde à leur façon d'aborder les livres, les magazines, les journaux, et les individus qui d'une manière ou d'une autre prétendent accéder à la connaissance du futur ou du monde occulte. Par exemple, lorsqu'un météorologue musulman prédit qu'il y aura de la pluie, de la neige ou d'autres conditions climatiques pour la journée du

---

[1] Sourate an-Naml (les fourmis), 27:65.
[2] Sourate Luqman, 31:34.

lendemain, il devrait ajouter la phrase *Incha Allah* (si Allah le souhaite). De la même manière, lorsqu'une gynécologue musulmane informe sa patiente qu'elle accouchera d'un enfant dans 9 mois ou à telle date, elle doit prendre soin d'ajouter la phrase *Incha Allah*, puisque de telles déclarations ne constituent que des estimations basées sur des informations statistiques.

6. CHAPITRE SUR L'ASTROLOGIE

Les érudits musulmans du passé qualifiaient collectivement de *Tanjim* le domaine du calcul planétaire et des positions des étoiles, et ils divisaient le *Tanjim* en trois catégories principales à des fins d'analyse et de classification selon la loi islamique.

1. La première catégorie représente la croyance selon laquelle les êtres terrestres sont influencés par des corps célestes et que les événements futurs peuvent êtres projetés par l'observation du mouvement de ces corps.[1] Cette croyance, du nom d'astrologie, a vu le jour, à l'origine, en Mésopotamie au troisième millénaire A.C., et a atteint son apogée sous l'égide de la civilisation grecque. Une forme mésopotamienne plus ancienne s'est aussi étendue à l'Inde et à la Chine vers le 6ème siècle A.C., bien qu'en Chine on prédisait le futur seulement à partir des étoiles. En Mésopotamie, l'astrologie était une institution royale et elle servait à interpréter des signes présents dans le ciel en présages se rapportant au bien-être du roi et de son pays. La croyance sous-jacente en Mésopotamie était que les corps célestes représentaient de puissants dieux. Lorsque ces dieux astraux furent introduits en Grèce au 4ème siècle A.C., ils devinrent la source de la mythologie planétaire grecque. En Grèce, l'astrologie en tant que « science » permettant de déterminer le

[1] *Taysir al-Aziz al-Hamid*, p. 441.

futur devint accessible en dehors de la cour royale à ceux qui avaient les moyens financiers.[1]

Durant plus de deux mille ans l'astrologie a exercé une influence considérable sur la religion, la philosophie et la science de l'Europe païenne, puis de l'Europe devenue chrétienne. Dante et St-Thomas d'Aquin, au 13ème siècle en Europe, ont tous deux accepté les causalités astrologiques dans leurs philosophies respectives. Cette croyance était aussi présente chez les Sabéens à qui le Prophète Ibrahim (Abraham) fut envoyé. Les Sabéens déifiaient le soleil, la lune et les étoiles et se prosternaient devant eux. Ils érigèrent aussi des lieux de culte spéciaux à l'intérieur desquels ils placèrent des statues et des dessins représentant les corps célestes. Leur croyance était que les esprits des corps célestes descendaient à l'intérieur des idoles, communiquaient avec elles et pourvoyaient aux besoins des gens.[2] Cette forme d'astrologie est considérée comme du *Kofr* (incroyance) parce qu'elle va à l'encontre de *Tawhid al-Asma was-Sifate* (l'unité des noms et attributs d'Allah). De telles croyances donnent aux planètes, aux étoiles et aux galaxies certaines des qualités uniques d'Allah dont la plus importante : le *Qadar* (le destin). Ceux qui pratiquent l'astrologie sont aussi dans le *Kofr* parce qu'ils prétendent connaître le futur qui n'est connu que d'Allah. En s'attribuant certaines des qualités divines d'Allah relatives à la

[1] William D. Halsey (ed.), *Collier's Encyclopedia*, (USA : Crowell-Collier Educational Corporation, 1970), vol.3, p. 103.
[2] *Taysir al-Aziz al-Hamid*, p. 441.

connaissance, ils offrent à ceux qui croient en eux l'espoir trompeur qu'ils vont éviter les peines qu'Allah leur a destiné et qu'ils auront accès aux bonnes choses qu'Allah ne leur a pas destinées. L'astrologie est aussi classée comme *Haram* (interdite) sur la base du *Hadith* de Ibn 'Abbas dans lequel le Prophète (PBSL) a dit : « *Quiconque acquiert la connaissance d'une des branches de l'astrologie a acquis la connaissance d'une des branches de la magie. Plus il augmente son savoir en cette matière, plus il augmente ses péchés».*[1]

2. La seconde catégorie représente ceux qui prétendent qu'Allah a voulu que les mouvements et les configurations des corps célestes indiquent que des événements terrestres vont survenir.[2] Il s'agit là de la croyance déclarée de certains astrologues « musulmans » qui apprirent et pratiquèrent la « science » babylonienne de l'astrologie. L'astrologie fut introduite dans les cours royales par les derniers califes Omeyyades et aussi par les premiers 'Abbassides. Chaque calife avait à ses côtés un astrologue de la cour qui le conseillait dans ses affaires quotidiennes et le mettait en garde contre des dangers imminents. Parce que les masses musulmanes étaient au courant que l'astrologie, dans sa forme d'origine, constituait du *Kofr* (incroyance), un compromis fut établi par ceux d'entre les musulmans qui voulaient s'y adonner afin qu'elle

---

[1] Recueilli par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol.3, p. 1095, no. 3896) et Ibn Majah.
[2] *Taysir al-Aziz al-Hamid*, p. 442.

paraisse islamiquement plus acceptable. Par conséquent, les prédictions astrologiques furent attribuées à la volonté d'Allah. Cependant, cette forme est également *Haram* (illicite) et ceux qui la pratiquent doivent aussi être considérés comme *Kouffar* (mécréants) puisqu'il n'y a pas de différence réelle entre cette croyance et celle des païens. Les pouvoirs d'Allah sont transférés à des corps célestes et ceux qui affirment interpréter les informations qui en proviennent prétendent qu'ils disposent de la connaissance du futur qui est du ressort exclusif d'Allah. Cependant certains érudits des temps modernes sont devenus laxistes dans l'application de la loi divine et ont permis cette forme d'astrologie du fait qu'elle soit devenue largement acceptée par beaucoup de musulmans.

3. La troisième et dernière catégorie représente l'utilisation des formations stellaires par les navigateurs ou les voyageurs du désert pour déterminer leurs directions, et par les fermiers afin de déterminer l'arrivée des saisons, ce qui leur permet de prévoir le temps des semailles, etc.[1] Un tel usage de même que d'autres usages pratiques similaires, représentent le seul aspect de l'astrologie qui soit *Halal* (licite) au regard du Coran et de la Sunna.

Les versets coraniques suivants constituent le fondement de cette exception :

---

[1] Ibid., pp. 447-8.

« Et c'est Lui qui vous a assigné les étoiles, pour que, par elles, vous vous guidiez dans les ténèbres de la terre et de la mer. » [1]

Al-Boukhari a relaté la déclaration suivante de Qatada [2] : « En fait Allah a créé les étoiles pour nous aider à nous orienter et pour lapider les diables. Donc, quiconque y cherche autre chose que cela, spécule sauvagement. Il a raté son lot, perdu sa part de vie heureuse, et a pris sur lui-même ce dont il n'a aucune connaissance. Ceux qui font cela sont en fait des gens qui ignorent les commandements d'Allah. Ils ont inventé la divination à partir des étoiles prétendant qu'il arrivera ceci et cela à quiconque se marie sous telle ou telle étoile, et que quiconque entreprend un voyage sous telle ou telle étoile trouvera ceci ou cela. Par ma vie, sous chaque étoile naît un animal rouge ou noir, grand ou petit, laid ou beau. Mais ni les étoiles ni les animaux, ni les oiseaux ne connaissent quoi que ce soit de l'inconnaissable. Allah l'aurait appris à Adam s'Il avait dû l'apprendre à qui que ce soit. Il le créa de ses propres mains, fit que les anges se prosternent devant lui et lui apprit les noms de toutes choses. »

Les limitations posées par Qatada sur l'utilisation des étoiles sont basées sur le verset 97 de la sourate al-An'am mentionné précédemment. Ces limitations sont aussi basées sur le verset suivant :

---

[1] Sourate al-An'am (les bestiaux) 6 : 97.

[2] Un érudit de premier plan parmi ceux qui étudièrent sous la tutelle des compagnons du Prophète (PBSL).

« Nous avons effectivement embelli le ciel le plus proche avec des lampes (des étoiles) dont nous avons fait des projectiles pour lapider les diables. » [1]

Le Prophète (PBSL) a expliqué que les djinns montaient parfois jusqu'aux basses sphères du ciel pour épier les discussions des anges lorsqu'ils parlent entre eux des différents événements qui vont survenir dans le monde. Les djinns reviennent ensuite sur terre et informent ceux qui sont impliqués dans la prédiction du futur. Il a aussi expliqué qu'Allah utilise les météorites pour repousser les djinns et pour empêcher la plupart d'entre eux d'écouter indiscrètement aux portes du ciel, sauf en quelques rares occasions. C'est pourquoi le Prophète (PBSL) a dit que les prédictions des devins sont un mélange de quelques vérités et de centaines de mensonges.[2] Les musulmans sont donc dans l'obligation de n'utiliser les étoiles que pour des usages clairement définis par Allah ou pour des usages apparentés.

Les arguments des astrologues musulmans

Les musulmans impliqués dans l'astrologie ont tenté d'utiliser quelques versets du Coran afin de soutenir et de justifier leurs pratiques. La sourate Al-Bourouj, par exemple, a récemment été traduite en anglais par «le chapitre des signes du zodiaque»[3] et son premier verset a

---

[1] Sourate al-Molk (la royauté) 67 : 5.

[2] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 7, p.439, no. 657) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 4, p. 1209, no. 5535).

[3] A. Yousouf Ali, *The Holy Qur'an* (traduction), (Beyrouth : Daar al-Qur'an al-Karim), p.1714.

été traduit comme un serment divin «par les signes du zodiaque». Il s'agit là, bien sûr, d'une traduction incorrecte et trompeuse du mot *bourouj*. En réalité, le mot signifie «configurations stellaires» et non «signes du zodiaque». Les signes du zodiaque ne sont que des représentations animales transposées, par les anciens Babyloniens et par les Grecs, sur les configurations stellaires déjà existantes. Par conséquent, ce verset ne peut en aucun cas être utilisé pour soutenir la pratique païenne du culte des étoiles. Les représentations picturales n'ont aucune relation avec la configuration des étoiles. Non seulement cela, le mouvement constant des étoiles à travers l'espace entraîne un changement radical dans les configurations stellaires; ce phénomène s'accentue à mesure que nous avançons dans le temps. Dans les temps reculés, les versets suivants de la sourate an-Nahl furent utilisés pour justifier l'astrologie dans les cours des califes :

« ...ainsi que des points de repère. Et au moyen des étoiles les gens se guident. »[1]

Les astrologues «musulmans» affirmaient que ce verset signifiait que les étoiles constituent des signes qui révèlent l'inconnaissable et que par cette connaissance, les gens pouvaient être guidés dans leur futur.[2] Cependant, Ibn 'Abbas, que le Prophète (PBSL) a appelé *Tourjouman Al-Qur'an* (le traducteur des sens du Coran), a dit que les «signes» mentionnés dans ce verset voulaient dire les signes routiers ou les points de repère qui nous

---

[1] Sourate an-Nahl (les abeilles) 16 :16.
[2] *Taysir al-Aziz al-Hamid*, p.444.

permettent de nous orienter en plein jour, et qu'ils n'avaient rien à voir avec les étoiles. Et il continua en disant que «par les étoiles ils sont bien guidés» voulait dire qu'ils étaient guidés par elles durant leurs voyages de nuit sur terre et sur mer.[1] En d'autres termes, le sens de ce verset est le même que celui du verset 97 de la sourate al-An'am.

Dans tous les cas, l'utilisation de tel ou tel verset du Coran pour appuyer l'étude et l'application des pseudo sciences astrologiques est totalement proscrit. Cette pratique contredit de nombreux autres versets coraniques qui maintiennent que seul Allah connaît le futur et elle contredit aussi plusieurs Hadiths qui s'opposent clairement à l'apprentissage de l'astrologie et des pseudo-sciences similaires et au fait d'y croire.

Par exemple, Ibn Abbas, le compagnon du Prophète (PBSL), a rapporté que ce dernier a dit : «*Quiconque apprend une branche des sciences stellaires a appris une branche de magie.*».[2] Abou Mahjam a aussi rapporté que le Prophète (PBSL) a dit : «*Ce que je crains le plus pour ma nation après mon époque, c'est l'injustice de ses chefs, la croyance aux étoiles, et la dénégation du destin divin.*».[3]

---

[1] Recueilli par Ibn Jarir at-Tabari dans son Tafsir *Jami'al-Bayan 'an Ta'wil al-Qur'an.* (Égypte :al-Halabi Publishing (o., 3e, 1968), vol.14, p.91.

[2] Recueilli par Abou Daoud (*Sunan Abou Daoud* (traduction anglaise), vol.3, p.1095, no.3896) et Ibn Majah.

[3] Recueilli par Ibn Assakir et authentifié par as-Souyouti (cité dans *Taysir al-aziz al-Hamid,* p.445).

Ainsi, l'Islam n'offre aucune base à la croyance ou à la pratique de l'astrologie. Quiconque essaie de forcer les textes religieux à suivre ses propres désirs distordus fait ce que les juifs ont fait : ils prenaient des versets de la Torah hors de leurs contextes et changeaient délibérément le sens des mots.[1]

La règle islamique sur l'horoscope

Comme nous l'avons mentionné auparavant, ce n'est pas la seule pratique de l'astrologie qui est Haram, mais le fait de visiter un astrologue, d'écouter ses prédictions, d'acheter des livres sur l'astrologie ou de lire son propre horoscope est également interdit ! Comme l'astrologie est généralement utilisée pour prédire le futur, ceux qui la pratiquent sont considérés comme des devins ou des oracles. Par conséquent, l'arrêt contenu dans la déclaration du Prophète (PBSL) : *« La salât de quiconque approche un devin et lui demande quoi que ce soit ne sera pas acceptée durant une période de 40 jours et 40 nuits »*[2] inclut celui qui cherche à connaître son horoscope.[3]

Tel que mentionné dans le chapitre précédent, la peine contenue dans ce Hadith s'applique même à celui qui approche simplement un astrologue et qui lui pose des questions, quand bien même il aurait des doutes sur le caractère véridique des déclarations qui lui sont faites.

---

[1] Voir les sourates an-Nisa (les femmes), 4:47 et al-Ma'idah (la table servie), 5:13 et 41.

[2] Rapporté par Hafsah et recueilli par Moslem (*Sahih Moslem* (traduction anglaise), vol.4, p.1211, no.5540).

[3] Sourate al-An'am (les bestiaux), 6:59.

Car si quelqu'un doute du caractère vrai ou faux des informations astrologiques, il se demande si d'autres qu'Allah connaissent le futur et l'inconnaissable. Cela constitue une forme de Shirk , car Allah a clairement déclaré :

« C'est Lui qui détient les clés de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. »

« Dis : « Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah ».»[1]

Cependant, si l'on croit vraiment à ce que dit notre horoscope, soit par la bouche d'un astrologue, soit sur les pages d'un livre d'astrologie, on tombe directement dans le Kofr (incroyance) tel qu'il ressort de la déclaration du Prophète (PBSL) : « *Quiconque approche un oracle ou un devin et croit ce qu'il dit ne croit pas à ce qui a été révélé à Mohamed.* ».[2]

Comme dans le cas du Hadith précédent, ce Hadith, littéralement, réfère aux oracles et aux devins, mais il n'en est pas moins applicable aux astrologues. Car toutes ces catégories de personnes prétendent connaître le futur. La prétention de l'astrologue est tout aussi opposée au Tawhid que celle du devin ordinaire. Il affirme que la personnalité des gens est déterminée par les étoiles et que leurs actions futures et les événements de leur vie sont

---

[1] Sourate an-Naml (les fourmis), 27:65.

[2] Rapporté par Abou Houraïra et recueilli par Ahmed et Abou Daoud (*sunan Abou Daoud* (traduction anglaise), vol.3, p.1095, no.3895).

écrits dans les étoiles. Le devin ordinaire affirme que les informations qu'il lit dans les feuilles de thé au fond d'une tasse ou dans les lignes de la main d'une personne lui apprennent la même chose. Dans les deux cas, des individus prétendent être capables de lire l'inconnaissable à partir de la formation physique d'objets créés.

Croire à l'astrologie et à l'horoscope est en totale contradiction avec la lettre et l'esprit de l'Islam. Seule l'âme vide, qui n'a pas goûté à la véritable foi (Imane), emprunte ces sentiers. Par essence, cette démarche représente une vaine tentative d'échapper au *Qadar* (destin). Les ignorants croient que s'ils connaissent ce que demain leur réserve, ils peuvent s'y préparer dès aujourd'hui. De cette manière, ils peuvent, croient-ils, éviter les souffrances et s'assurer les bonnes choses. Cependant, le messager d'Allah a reçu l'ordre divin de dire :

« Si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur. »[1]

Les vrais musulmans sont donc dans l'obligation de rester bien à l'écart de ces domaines. Ainsi, les bagues, colliers, etc. qui arborent un signe du zodiaque ne doivent pas être portés, même si l'on ne croit par en la valeur de ces signes. Ils constituent une partie intégrante d'un système monté de toutes pièces qui propage le Kofr et dont on doit entièrement se débarrasser. Aucun musulman croyant ne

[1] Sourate al-A'raf, 7:188.

doit demander à un autre quel est son signe ou essayer de le deviner ; de même qu'aucun musulman ou musulmane ne doit lire la rubrique des horoscopes dans les journaux ni se la faire lire. Et tout musulman qui se permet de déterminer ses actes en fonction de prédictions astrologiques doit implorer le pardon d'Allah et renouveler son Islam.

7 CHAPITRE SUR LA MAGIE

La magie peut être définie comme le contrôle ou l'anticipation apparente des forces naturelles par des invocations rituelles ou par le recours à des intermédiaires surnaturels. Elle peut aussi être définie par le fait de croire que les êtres humains peuvent forcer le cours naturel des choses en utilisant certains rites et certaines formules ou en accomplissant certaines actions.[1] L'étude des phénomènes naturels, anciennement appelée « magie blanche » ou « magie naturelle », a donné naissance, dans la société occidentale, à ce que l'on appelle les sciences naturelles modernes. À l'opposé, la magie noire ou sorcellerie consistait à essayer d'utiliser ou d'invoquer des puissances surnaturelles à des fins personnelles, le plus souvent malveillantes. Les termes sorcellerie, divination et nécromancie constituent la terminologie la plus communément utilisée pour désigner la magie et ses adeptes. La sorcellerie fut définie comme la pratique de la magie par une femme possédée par le démon. La divination réfère aux tentatives de connaître le futur par des moyens surnaturels alors que la nécromancie ou communication avec les morts est l'une des méthodes de la divination.

En langue arabe cependant, le terme *« Sihr »* (magie) ne fait aucune distinction entre les branches de la magie. Ainsi il englobe la sorcellerie, la divination et la nécromancie. *Sihr* définit, en arabe, tout ce qui est causé

---

[1] Reader's Digest Great Encyclopedic Dictionary (New York : Fund and Wagnall's Publishing Co., 10th ed. 1975) p. 813.

par des forces subtiles ou cachées.[1] Par exemple, on rapporte que le Prophète (PBSL) a dit : « Certaines formes de discours sont magiques. »[2] Un orateur charismatique et éloquent peut faire ressembler la vérité au mensonge et vice versa. C'est pourquoi le Prophète (PBSL) a dit que certains de ces aspects étaient magiques. Le repas pris avant l'aurore avec l'intention de jeûner pendant la journée est appelé *Sahour*[3] (de la racine *Sihr*) parce qu'il est pris en pleine obscurité à la fin de la nuit.[4]

La réalité de la magie

Il est devenu très courant de nos jours de nier que la magie ait des effets réels. Les histoires populaires à propos des effets de la magie sont interprétées comme le fruit de désordres psychologiques comme l'hystérie, etc. et on suggère que la magie n'affecte que ceux qui y croient.[5] Les tours de magie sont tous décrits comme des canulars basés sur une série d'illusions et de trucs.

Malgré le fait que l'Islam rejette les effets des porte-bonheur et des amulettes pour attirer la bonne fortune ou pour éviter la malchance, il reconnaît néanmoins que

---

[1] Arabic-English Lexicon, Vol. 1, pp.1316-7.

[2] Recueilli par al-Boukhari (Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 7, p. 445, no. 662), Mouslim, Abou Daoud, (Sounan Abou Daoud (traduc. anglaise), vol. 3, p. 1393, no. 4989) et at-Tirmidhi.

[3] Ou *Souhour*. Voir Arabic-English Lexicon, vol.1, p.1317.

[4] *Taysir al-'Aziz al-Hamid*, p. 382.

[5] L'érudit Ash'arite, Fakhroud-Din ar-Razi (mort en 1210 PC) a proposé cette idée dans son commentaire du verset 102 de la sourate al-Baqarah (la vache) et l'historien notoire, Ibn Khaldoun, l'a développée davantage ultérieurement.

certains aspects de la magie sont réels. Il est vrai que beaucoup de ce que l'on appelle magie aujourd'hui n'est que le produit de tours de passe-passe mettant en jeu des gadgets savamment conçus pour tromper le public. Mais, tout comme il en était pour la prédiction du futur, il existe de par le monde quelques personnes qui pratiquent la magie réelle résultant de leurs contacts avec les *Chayatine* (les djinns maléfiques). Avant de nous intéresser aux djinns et à leurs pouvoirs, regardons d'abord les preuves en provenance du Coran et de la Sunna qui étayent la position de l'Islam dans sa reconnaissance que certaines manifestations de la magie sont réelles. Une telle approche du sujet est essentielle puisque le critère ultime de l'Islam pour distinguer le vrai du faux réside dans ces deux sources de révélation divine.

Allah explique, dans le Coran, le point de vue islamique fondamental vis-à-vis de la magie dans les versets suivants :

« Et quand leur vint d'Allah un messager leur confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux, certains, à qui le Livre avait été donné, jetèrent derrière leur dos le Livre d'Allah comme s'ils ne savaient pas. »[1]

Après avoir relevé l'hypocrisie des juifs vis-à-vis des prophètes qui leur ont été envoyés, Allah continue en dévoilant ce qu'ils ont inventé comme mensonge à propos du prophète Soulaymane.

[1] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:101.

« Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Soulaymane. Alors que Soulaymane n'a jamais été mécréant, mais bien les diables : ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harout et Marout, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne soit pas mécréant »; ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or, ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert (ce pouvoir) n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes! Si seulement ils savaient! »[1]

Les juifs justifiaient leur pratique de la magie au sein d'un système ésotérique et mystique appelé la Cabale en prétendant l'avoir appris du prophète Soulaymane lui-même. Allah explique qu'après avoir rejeté les écritures divines derrière leur dos et refusé de croire au dernier prophète, les juifs choisirent de s'adonner aux formules magiques apprises auprès des diables. Ces diables se sont déjà rendus coupables d'infidélité envers Allah uniquement en transmettant ce savoir. Ils enseignèrent également un art de la sorcellerie appelé astrologie. Elle fut enseignée, dans les temps anciens, par deux anges dénommés Harout et Marout qui furent envoyés comme test aux habitants de Babylone. Avant d'enseigner les

[1] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:102.

principes de la sorcellerie à qui que ce soit, les anges mettaient en garde les gens en leur expliquant qu'apprendre la sorcellerie constituait un acte d'incroyance en Allah et d'infidélité envers Lui. Mais les gens ne prenaient pas garde à leur rappel. Ils apprirent, à travers l'astrologie, à causer l'inimitié entre les gens et à détruire les mariages à un point tel qu'ils crurent qu'ils pouvaient causer du tort à qui ils voulaient. Cependant, Allah est en fait Celui qui décide qui sera affecté par la magie et qui ne le sera pas. Ce savoir qu'ils apprirent ne leur fut pas bénéfique puisqu'ils se sont causé du tort en l'apprenant. Ils se sont causé du tort en garantissant leur place en enfer parce que les actes d'incroyance sont essentiels à la pratique de la magie véritable.

Les juifs qui apprirent ces pratiques savaient pertinemment qu'ils étaient frappés de malédiction parce que la magie était interdite dans leurs propres écritures. Les versets suivants se retrouvent aujourd'hui encore dans la Torah :

> « Lorsque vous irez dans la terre que le Seigneur votre dieu vous donnera, vous n'apprendrez pas à suivre les pratiques abominables de ces nations. Il ne devra y avoir aucun d'entre vous qui brûle son fils ou sa fille comme offrande, aucun qui pratique la divination; il ne devra y avoir parmi vous aucun mage, aucun devin ou sorcier, aucun jeteur de sorts ou médium ou magicien ou nécromancien. Car c'est à cause de ces pratiques abominables

que le Seigneur votre dieu a fait qu'ils se retirent devant vous.»[1]

Mais ils n'accordèrent point d'importance à ces écritures, prétendant que ces passages n'existaient pas. Il était aussi écrit dans la Torah que quiconque se trouve mêlé à la pratique de la magie demeurera éternellement dans le feu, éternellement privé de toute rétribution du paradis. Mais les juifs ont enlevé ces versets de la Torah et se sont adonnés à la pratique de la magie.

Allah termine le verset coranique sur une note de pitié afin de mettre en évidence la gravité de leur situation. Si seulement les juifs avaient connaissance de la sévérité du châtiment dans l'au-delà, ils prendraient conscience de combien il fut épouvantable pour eux de vendre le futur de leurs âmes contre quelques tours de passe-passe bon marché dans cette courte vie.

Ces versets indiquent clairement que la magie est *Haram* (interdite) dans la phrase « **quiconque acquiert (ce pouvoir) n'aura aucune part dans l'au-delà.»**[2]**.** Résider éternellement dans le feu ne peut être que le châtiment d'un acte extrêmement Haram. Le verset prouve aussi que le magicien, au même titre que celui qui apprend ou qui enseigne la magie, est un *Kafir* (mécréant). L'expression « **quiconque acquiert (ce pouvoir)** » est générale dans ses implications. Elle inclut quiconque acquiert un salaire par son enseignement, quiconque paie

---

[1] Deutéronome, 18:9-12.
[2] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:102.

pour l'apprendre ou simplement quiconque en a connaissance. Allah a aussi parlé de la magie en tant que *Kofr* (incroyance) dans les phrases « **Nous ne sommes rien qu'une tentation, ne soit pas mécréant.** » et «**Soulaymane n'a jamais été mécréant, mais bien les diables en enseignant aux gens la magie.** »[1]

Le verset mentionné plus haut prouve, sans l'ombre d'un doute, qu'une certaine forme de magie est bien réelle. Il y a aussi un Hadith dans *Sahih al-Boukhari* et dans d'autres livres de hadiths qui mentionne que le Prophète (PBSL) lui-même fut affecté par les effets de la magie. *Zayd Ibn Arqam rapporte qu'un juif du nom de Labib Ibn A'sam jeta un sort au Prophète (PBSL) et lorsque celui-ci commença à en ressentir les effets, Jibril (l'ange Gabriel) vint à lui et lui révéla les* ***Mou'wadhatayne*** *(les sourates al-Falaq et an-Nas), puis il l'informa en disant « C'est un juif qui t'a jeté le sort et l'objet ayant servi à l'envoûtement est dans tel puits. » Le Prophète (PBSL) envoya Ali Ibn Abi Talib chercher l'objet en question. Lorsqu'il le rapporta, le Prophète (PBSL) lui dit d'en défaire les noeuds un à un et de réciter à chaque noeud défait un verset des deux sourates. Quand Ali eut fini, le Prophète (PBSL) se leva comme s'il avait été délié après avoir été ligoté.*[2]

---

[1] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:102.

[2] Recueilli par Abd ibn Houmayd et al-Bayhaqi, et une grande partie se trouve également dans al-Boukhari (Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 7, pp. 443-4, no. 660) et Mouslim (Sahih Mouslim. (traduction anglaise), vol. 3, pp. 1192-3, no. 5428).

Chaque nation sur cette terre fait état de personnes ayant pratiqué une forme quelconque de magie. Bien qu'il soit possible que certains récits aient pu être mensongers, il est peu probable que l'humanité entière se soit donné le mot pour inventer des histoires similaires relatives à des événements magiques et surnaturels. Quiconque étudie sérieusement les innombrables phénomènes surnaturels qui ont été rapportés conclura qu'une réalité commune doit certainement les relier. Les maisons « hantées », les séances de spiritisme, les jeux de oui-ja, les rites vaudous, les possessions démoniaques, le fait de parler des langues inconnues ou d'entrer en lévitation, etc, ce sont là de véritables casse-tête pour ceux qui ne sont pas familiers avec le monde des djinns. Toutes ces manifestations se retrouvent dans des régions très diverses de par le monde. Même le monde musulman en souffre, surtout dans l'entourage des *Cheikhs* (maîtres) des divers ordres *Soufis* (mystiques) extrémistes. Plusieurs d'entre eux entrent en lévitation, parcourent des distances phénoménales en quelques fractions de secondes, produisent de la nourriture et de l'argent à partir de rien, etc. Leurs disciples ignorants prennent ces manifestations de magie pour des miracles divins et en viennent à consacrer entièrement leurs fortunes et leurs vies à servir leurs *Cheikhs*. Mais derrière tous ces phénomènes se profile, dans l'ombre, le monde sinistre des djinns.

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, les djinns sont pour la plupart invisibles, à l'exception de ceux qui prennent l'apparence de serpents

et de chiens.[1] Cependant, certains d'entre eux sont capables de prendre toutes les apparences qu'ils désirent y compris la forme humaine. À titre d'exemple, Abou Hourayrah a dit : *« Le messager d'Allah m'a désigné pour être responsable de la Zakate (Charité) de Ramadan. Alors que je le faisais, quelqu'un est venu et a commencé à piller la nourriture. Je l'ai attrapé et je lui ai dit : « Par Allah, je vais te faire comparaître devant le messager d'Allah! ». L'homme m'a imploré en disant : « Je suis en réalité très pauvre et j'ai des personnes à ma charge. Je suis dans le besoin. ». Alors je l'ai laissé partir. Le matin suivant, le Prophète (PBSL) dit : « Ô Abou Hourayrah, qu'a fait ton captif la nuit dernière? ». J'ai dit : « Il s'est plaint d'être dans le besoin et d'avoir une famille à nourrir. Alors je l'ai laissé partir ». Le Prophète (PBSL) répondit : « Il t'a menti en fait, et il reviendra ». Comme je savais qu'il allait revenir, je m'étendis et l'attendis. Lorsqu'il apparut et commença à piller la nourriture je le saisis sans ménagement et lui dis : « Cette fois je vais vraiment te faire comparaître devant le messager d'Allah ». Il plaida : « Laisse-moi partir! Je suis pauvre en vérité et j'ai une famille. Je ne reviendrai plus. » J'eus pitié de lui et je le laissai partir. Le matin suivant, le messager d'Allah dit : « Ô Abou Hourayrah, qu'a fait ton captif la nuit dernière? ». J'ai dit : « Il s'est plaint d'être dans le besoin et d'avoir une famille à nourrir. Alors je l'ai laissé partir ». Le Prophète (PBSL) répondit : « Il t'a menti en fait, et il reviendra ». Je l'ai alors attendu et l'ai saisi sans ménagement alors qu'il commençait à éparpiller la*

[1] Voir le chapitre cinq sur les diseurs de bonne aventure pour plus d'informations sur ce fait

nourriture dans tous les sens. J'ai dit : « Par Allah cette fois-ci, je vais te faire comparaître devant le Messager d'Allah ; cela fait la troisième fois et tu as promis que tu ne reviendrais pas, mais tu es revenu quand même! ». Il dit : « Laisse-moi t'apprendre quelques mots par lesquels Allah t'avantagera. ». Je dis : « Quels sont ces mots? ». Il dit : « Récite Ayatoul-Koursi[1] *chaque soir avant de te coucher. Un gardien affecté par Allah demeurera en ta compagnie et Satan ne pourra pas t'approcher jusqu'au matin. » Alors je l'ai laissé partir. Le matin suivant, le messager d'Allah dit : « Qu'a fait ton captif la nuit dernière? ». J'ai dit : « Il a prétendu m'apprendre quelques mots par lesquels Allah m'avantagerait. Je l'ai alors laissé partir. » Lorsque le Prophète (PBSL) demanda quels étaient ces mots, je répondis qu'il s'agissait de réciter Ayatoul-Koursi avant d'aller se coucher. Je lui ai aussi dit qu'il avait prétendu qu'un gardien affecté par Allah resterait auprès de moi et que Satan ne pourrait pas m'approcher jusqu'à ce que je me réveille le lendemain matin. Le Prophète (PBSL) dit alors : «Assurément, il a dit la vérité bien qu'il soit un fieffé menteur. Ô Abou Hourayrah, sais-tu à qui tu parlais ces trois dernières nuits? » Je répondis que non. Il dit alors : « C'était un diable. »*[2]

Les djinns sont aussi capables de parcourir instantanément de vastes distances et d'entrer dans les corps humains préparés à les accueillir. Allah a jugé bon de les doter de ces capacités extraordinaires, tout comme il a doté

---

[1] Verset numéro 255 de la Sourate al-Baqarah (la vache) (2).

[2] Recueilli par al-Boukhari (Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 9, pp. 491-2, no. 530).

d'autres créatures de pouvoirs supérieurs à ceux de l'homme. Néanmoins, Il a choisi l'être humain pour le placer au-dessus de la création.

Si nous gardons à l'esprit ces simples faits à propos des djinns et des pouvoirs dont ils ont été dotés, toutes les manifestations surnaturelles ou magiques, qui ne sont pas des canulars, peuvent être facilement expliquées. Par exemple, dans le cas de maisons hantées où les lumières se mettent à clignoter toutes seules, où les tableaux se décrochent des murs, où des objets volent dans les airs, et où le parquet craque sans que personne n'y marche etc. les djinns agissent sur des objets matériels tout en restant dans leur forme invisible. Cela est également le cas lors des séances de spiritisme où les esprits de personnes décédées communiqueraient avec les vivants. Les gens qui connaissent les voix de leurs parents décédés les entendent leur parler de certains événements de leur vie. Cet artifice est rendu possible par l'invocation, par le médium, du djinn qui était assigné au mort. C'est ce djinn qui imite la voix du mort et qui relate les événements issus de son passé. Il en est de même pour les planches de oui-ja qui paraissent répondre aux questions. L'appui invisible du djinn peut facilement produire des effets surprenants si l'atmosphère s'y prête. De même, les personnes qui semblent pouvoir entrer en lévitation ou soulever des objets sans les toucher sont simplement soutenus dans les airs par la main invisible du djinn. Ceux qui sont en mesure de parcourir de vastes distances et d'être à deux endroits différents presque au même moment sont transportés par leurs compagnons invisibles ou encore les djinns deviennent visibles en prenant leur

apparence. De même, ceux qui sont capables de produire de la nourriture ou de l'argent à partir de rien sont aidés en cela par des djinns invisibles qui font preuve d'une grande rapidité dans leurs déplacements.[1] Même les cas les plus surprenants d'apparente réincarnation, comme cette fillette indienne de sept ans du nom de Shanti Devi qui a relaté par le menu des passages détaillés de son « ancienne vie ». Elle décrivit son ancienne maison dans le village de Muttra, situé dans une province très éloignée de l'endroit où elle vivait. Lorsque certaines personnes y allèrent pour confirmer ses dires, les habitants du village leur confirmèrent qu'une telle maison s'était dressée autrefois à l'endroit décrit par la fillette.[2] Ils confirmèrent aussi certains détails de sa vie dans ce village. De toute évidence ces informations ont été communiquées par les djinns à son subconscient. Le Prophète (PBSL) a confirmé ce phénomène lorsqu'il a dit : *« En vérité les songes d'un dormeur sont de trois types : Un songe en provenance d'ar-Rahmane (Allah), un rêve triste de Satan et des rêves liés au subconscient. »*[3] Il ne fait aucun doute que les djinns peuvent pénétrer dans le corps humain comme ils entrent dans l'esprit. Les cas de possession sont innombrables. La possession peut être temporaire, comme c'est le cas pour de nombreuses sectes chrétiennes et païennes où les gens s'auto-conditionnent pour entrer dans un tel état de frénésie physique et

---

[1] Voir *Essay on the Jinn* de Ibn Taymiyah (pp. 47-59) dans lequel on retrouve de nombreux comptes rendus de tels phénomènes.

[2] Colin Wilson, *The Occult* (New-York : Random House, 1971), pp.514-515.

[3] Rapporté par Abou Hourayra et recueilli par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 3, p. 1395, no. 5001).

mentale qu'ils deviennent inconscients et commencent à parler certaines langues étrangères [qu'ils n'ont jamais apprises]. Dans cet état de faiblesse de la conscience, les djinns peuvent facilement entrer dans leurs corps et chuchoter des paroles en utilisant leurs lèvres. Ce phénomène a également été enregistré chez certains ordres soufis[1] lors de leurs séances de *Dhikr*[2]. La possession peut aussi être un phénomène de longue durée où l'on observe des changements majeurs de personnalité. Le possédé agit souvent de manière irrationnelle, fait preuve d'une force surhumaine ou alors les djinns peuvent parler par son intermédiaire à périodes régulières.

En Europe, au Moyen âge, l'exorcisme[3] était devenu une pratique courante. La pratique chrétienne de l'exorcisme est fondée sur de nombreux récits des évangiles où Jésus est décrit pratiquant l'exorcisme sur des possédés. Dans l'un des récits, Jésus et ses compagnons arrivent au pays des Gérasénius et viennent au-devant d'un homme possédé. Lorsque Jésus ordonne aux démons de quitter le corps de l'homme, ils sortent et vont entrer dans un troupeau de pourceaux qui paissaient sur le flanc d'un mont voisin. Le troupeau se précipite alors dans la pente escarpée, tombe dans un lac et se noie. [4] L'exorcisme est aussi devenu le sujet central de beaucoup de films

---

[1] Mysticisme pratiqué par certains musulmans.

[2] Les noms de dieu sont répétés continuellement en suivant un rythme musical cependant que les gens balancent leur corps et vont même jusqu'à danser.

[3] Consiste à chasser les mauvais esprits ou les démons du corps des possédés ou des maisons dites « hantées ».

[4] Voit Mathieu, 8:28-34, Marc, 5:1-20 et Luc, 8:26-39 (*Le Nouveau Testament*).

produits à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt ; citons à titre d'exemple « l'Exorciste », « Le bébé de Rosemarie », etc. L'attitude générale de l'Occident matérialiste est de rejeter tout ce qui est surnaturel. Ainsi, pour les Occidentaux, l'exorcisme n'a aucun fondement rationnel et est perçu comme le produit de la superstition. Cette attitude est une réaction aux chasses aux sorcières et aux brasiers où elles furent jetées à l'époque de l'ignorance et au Moyen âge. Cependant, l'Islam considère la pratique de l'exorcisme comme moyen valable de traiter les cas de possession véritable et d'autres défaillances qui en résultent, dans la mesure, toutefois, où la méthode utilisée est conforme au Coran et à la Sunna.

Il existe essentiellement trois méthodes pour chasser un djinn d'une personne possédée.

> Premièrement, le djinn peut être chassé en faisant appel à un autre djinn. Cette méthode est interdite en Islam parce qu'invoquer des djinns comporte souvent des actes sacrilèges. Pour que le djinn soit invoqué, les principes de l'Islam sont susceptibles d'être désacralisés. Il s'agit ici du cas typique où un magicien ou une sorcière brise un sort jeté par un autre.
>
> Deuxièmement, le djinn peut être chassé en confirmant le *Shirk* en sa présence. Lorsque le djinn est satisfait par le *Kofr* démontré par l'exorciste, il peut s'en aller. Ce faisant, il s'assure que l'exorciste sera conforté dans ses

méthodes et dans sa foi incorrectes. C'est le cas des prêtres chrétiens qui exorcisent les djinns en faisant appel à Jésus et en utilisant la croix et c'est également le cas des sorciers païens qui exorcisent au nom de leurs fausses divinités.

Troisièmement, le djinn peut aussi être chassé en récitant des versets du Coran et en faisant certaines invocations coraniques parlant du refuge auprès d'Allah. Ces mots et ces formules divines aident à changer l'environnement du possédé. Le djinn peut alors être expulsé du corps par des ordres pouvant même être accompagnés de soufflements de la bouche. Cependant, ces pratiques sont inutiles par elles-mêmes; il faut que celui qui les accomplisse ait un *Imane* (foi) solide et un bon rapport avec Allah basé sur de bonnes actions.

Bien que certains musulmans, sous l'influence séculière de l'Occident, nient aujourd'hui le phénomène de la possession et que d'autres, allant encore plus loin, nient l'existence même des djinns, le Coran et la Sunna démontrent le contraire. Il y a un bon nombre de narrations authentiques dans lesquelles le Prophète (PBSL) est décrit exorcisant des gens. Il y a également des narrations dans lesquelles ses compagnons font la même chose avec son approbation. Les trois *Hadiths* suivants décrivent trois méthodes différentes d'exorcisme.

Ya'laa Ibn Marrah a dit : « *J'ai voyagé une fois en compagnie du Prophète (PBSL) et nous vînmes au-devant d'une femme et de son enfant assis sur la route. Elle dit :*

« Ô Messager d'Allah, cet enfant est possédé et nous a causé beaucoup de tourments. Il entre en transes d'innombrables fois par jour! » Le Prophète (PBSL) dit : « Donne-le-moi. » Elle le lui tendit alors et le Prophète (PBSL) mit l'enfant face à lui sur sa selle, puis lui ouvrit la bouche et y souffla[1] *trois fois et dit : « Bismillah (au nom d'Allah!) Je suis un serviteur d'Allah; alors dehors, ô ennemi d'Allah! » Puis il rendit le garçon à sa mère et lui dit : « Rencontre-nous à ce même endroit lorsque nous rentrerons de voyage et dis-nous ce qui est arrivé. » Puis nous partîmes. À notre retour, nous la trouvâmes au même endroit. Elle avait trois moutons avec elle. Alors le Prophète (PBSL) lui demanda : « Comment va ton fils?» Elle répondit : « Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, nous n'avons depuis lors rien remarqué d'anormal chez lui, c'est pourquoi je t'ai apporté ces moutons. » Le Prophète (PBSL) me dit alors : « Mets pied à terre, prends-en un et rends-lui le reste. »* [2]

Oum Aban Bint al-Wazi' rapporte que *lorsque son grand-père Zaari' partit rencontrer le Prophète (PBSL) en compagnie d'une délégation de sa tribu, il amena avec lui un de ses fils atteint de démence. Lorsqu'il rencontra le Messager d'Allah (PBSL) il dit : « L'un de mes fils est atteint de démence et je l'ai emmené avec moi pour que tu pries pour lui. » Le Prophète (PBSL) lui dit de l'amener. Alors il débarrassa son fils de ses vêtements de voyage, le vêtit correctement et l'amena au Prophète (PBSL). Celui-*

---

[1] Le mot arabe utilisé ici est (*Nafatha*), qui signifie mettre le bout de la langue entre les lèvres et souffler. C'est donc à mi-chemin entre souffler (*Nafakha*) et cracher légèrement (*Tafala*).

[2] Recueilli par Ahmad.

ci lui dit : « Approche-le de moi et laisse-le de dos. » Le Prophète (PBSL) saisit les vêtements du garçon et commença à lui frapper fortement le dos. Ce faisant, il disait : « Dehors, ennemi d'Allah, ennemi d'Allah dehors!» Le garçon commença alors à regarder autour de lui comme s'il allait parfaitement bien. Le Prophète (PBSL) le fit asseoir devant lui et demanda un peu d'eau. Il lava alors le visage du garçon et fit une prière pour lui. Après la prière du Prophète (PBSL), personne dans la délégation ne se portait mieux que le garçon. » [1]

Kharijah ibn as-Salt a rapporté que son oncle a dit : *«Une fois, lorsque nous quittâmes le Messager d'Allah (PBSL), nous vînmes au devant d'une tribu de bédouins. Certains d'entre eux dirent : « Nous avons entendu dire que vous avez avec vous certaines bonnes choses en provenance de cet homme (c'est à dire le Prophète (PBSL)). Avez-vous quelque médecine ou incantation pour un homme possédé? » Nous répondîmes que oui. Ils amenèrent alors un homme atteint de démence auquel un sort avait été jeté. J'ai récité sur lui la Fatiha tous les matins et tous les soirs pendant trois jours. Chaque fois que je terminais une de mes récitations, j'amassais ma salive et je crachais. Finalement, il se leva comme s'il avait été délié de ses liens. Les bédouins m'apportèrent alors un cadeau en guise de paiement, et je leur dis : « Je ne peux l'accepter qu'après en avoir discuté avec le Messager d'Allah (PBSL). » Lorsque j'ai posé la question au Prophète (PBSL), il dit : « Prends-le car, par*

---

[1] Recueilli par Ahmad et Abou Daoud at-Tayalasi de Matar ibn 'Abd ar-Rahmane (Ousoud al-Ghabah, vol.2, p.145). Ibn Hajar a considéré Oum Abane comme un narrateur acceptable.

ma vie, quiconque est rétribué pour de fausses incantations supportera le fardeau de ses péchés. Mais tu as gagné cela par une incantation véridique. » [1]

Position de l'Islam vis-à-vis de la magie

Puisque la pratique de la magie, au même titre que son apprentissage, constituent tous deux des actes de *Kofr* (incroyance), la *Chari'ah* (loi islamique) réserve une sentence très sévère à quiconque qui se rend coupable de ces actes. Si la personne ne veut pas se repentir et abandonner la pratique de la magie, la peine encourue est la mort. Cette loi est fondée sur le *Hadith* suivant rapporté par Jundoub Ibn Ka'b. Le Prophète (PBSL) a dit : *« La peine prescrite pour le magicien est qu'il soit exécuté par l'épée. »* [2]

Cette loi était appliquée rigoureusement par les Califes vertueux qui ont dirigé la nation musulmane après la mort de Prophète (PBSL). Bajalah Ibn Abdah rapporte que le Calife Omar Ibn al-Khattab envoya une lettre aux forces musulmanes engagées dans une campagne contre Rome et la Perse, leur ordonnant d'exiger de tous les Zoroastriens mariés à leurs mères, à leurs filles et à leurs soeurs de

---

[1] Recueilli par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 3, p. 1092, no. 3887).

[2] Recueilli par at-Tirmidhi. Ce hadith, bien que Da'if (faible) dans sa chaîne de narration, a été jugé Hasan (relativement authentique) en raison des preuves qui l'appuient. Trois des quatre principaux érudits (Ahmad, Abou Hanifah et Malik) ont légiféré en le prenant en considération. Le quatrième, (Ach-Chafi'i), a déclaré que le magicien ne devait être tué que si sa magie atteint le niveau de *Kofr* (incroyance en Allah). (Voir *Taysir al-Azis al-Hamid pp.390-391).*

résilier leurs mariages. Il leur ordonna aussi, dans ce même message, de considérer la nourriture des Zoroastriens comme nourriture de *Ahl-al-Kitab* [1] et d'en manger. Il leur ordonna, en dernier lieu, *de tuer tout diseur de bonne aventure et tout magicien qu'ils trouveraient.* Bajalah rapporte que sur la base de cet ordre, il exécuta personnellement, trois magiciens. [2]

Mohamed Ibn 'Abd-Arrahmane rapporte que Hafsah (épouse du Prophète (PBSL) et fille de 'Omar Ibn al-Khattab) a fait exécuter l'une de ses servantes parce qu'elle avait utilisé de la magie contre elle. [3]

Cette peine se retrouve même dans la Torah d'aujourd'hui, montrant clairement aux juifs et aux Chrétiens que la magie est interdite : « Un homme ou une femme qui sont médiums ou magiciens doivent être exécutés; ils doivent être lapidés et ils doivent être recouverts de leur sang. » [4]

Après la période des Califes vertueux, la loi islamique n'était plus appliquée avec la même rigueur. Les rois Omeyyades ne se contentèrent pas de permettre aux diseurs de bonne aventure et aux magiciens de pratiquer leur art interdit, ils les introduisirent même dans la Cour royale. L'état islamique ayant cessé de faire appliquer la

---

[1] Ceux qui suivent des écritures révélées, comme les Juifs et les Chrétiens. Cette partie de la narration a été recueillie par al-Boukhari, at-Tirmidhi et an-Nasaï.

[2] Recueilli par Ahmad, Abou Daoud et al-Bayhaqi.

[3] Recueilli par Malik (*Mouwatta Imam Malik* (Traduc.. anglaise), pp. 344-5, no. 1511).

[4] Lévitique, 20:27.

Chari'ah (loi islamique), certains *Sahaba* (compagnons du Prophète (PBSL)) décidèrent de le faire eux-mêmes. Abou Othmane an-Nahdi rapporte que la Calife al-Walid Ibn Abdel Malik (règne 705-715 P.C.) avait dans sa Cour un homme qui pratiquait des tours de magie. Une fois, il coupa la tête d'un homme et la sépara complètement du reste de son corps. Cet acte laissant l'assistance ébahie, il la surpris encore plus en recollant la tête au corps, puis l'homme apparut comme si sa tête n'avait jamais été coupée. Certaines personnes s'écrièrent : « *Soubhanallah*! (Qu'Allah soit glorifié) ; il est capable de ressusciter les morts! ». Le *Sahabi* (compagnon du Prophète (PBSL)) Joundoub al-Azdi remarqua l'émoi dans la Cour d'al-Walid, alors il vint assister à l'une des représentations. Le lendemain, il revint avec une épée cachée derrière son dos et lorsque le magicien fit son entrée pour commencer son spectacle, Joundoub, brandissant son épée, s'élança à travers la foule et trancha net la tête du magicien. Il se tourna alors vers le public consterné et dit : « S'il est réellement capable de ressusciter les morts, qu'il se fasse donc revivre. » Al-Walid le fit arrêter et jeter en prison. [1]
La sévérité de la position de l'Islam vis-à-vis des magiciens s'explique d'abord par la nécessité de protéger les éléments les plus faibles de la société du *Shirk* dans *al-Asma was-Sifate,* qui pourraient attribuer aux magiciens des qualités divines qui n'appartiennent qu'à Allah. En plus de commettre le sacrilège de pratiquer la sorcellerie en connaissance de cause, les magiciens prétendent souvent avoir des pouvoirs surnaturels et des attributs divins dans le but d'attirer des adeptes et d'acquérir une réputation mensongère.

[1] Recueilli par al-Boukhari dans son livre sur l'Histoire.

8. CHAPITRE SUR LA TRANSCENDANCE

Allah, Le plus Grand et Le plus Glorieux, S'est Lui-même décrit dans ses livres révélés et par l'intermédiaire de ses prophètes, afin que l'homme ait une meilleure compréhension de qui Il est. Comme l'esprit de l'homme est limité dans son savoir et dans ses capacités, il lui est impossible de comprendre quelque chose qui ne possède pas de limites. C'est pourquoi Allah, dans Sa miséricorde, a pris sur Lui-même de révéler à l'homme certains de Ses attributs, de sorte que le genre humain ne confonde pas les attributs de la création avec ceux d'Allah. En confondant les attributs d'Allah avec ceux de Sa création, l'homme déifie des créatures. C'est cette déification de la création qui constitue la base et l'essence de l'idolâtrie dans toutes ses formes. Dans toutes les religions et cultes païens, des êtres ou des objets créés sont dotés de pouvoirs divins par l'homme et deviennent, par conséquent, sujets de culte, soit en faisant l'objet d'une adoration exclusive, soit en partageant l'adoration avec Allah.

Parmi les attributs innombrables d'Allah, il y en a un d'importance capitale qui concerne l'adoration d'Allah par opposition à l'adoration de Sa création. Il s'agit d'un attribut dont le sens est devenu confus après l'apparition, parmi les musulmans, de l'école de pensée philosophique d'obédience grecque des *Mou'tazilah* (Rationalistes). Le sens de cet attribut demeure par ailleurs incompris jusqu'à

aujourd'hui chez plusieurs musulmans[1]. Cet attribut critique est celui « d'al-'Oulou » qui se traduit en français par Hauteur ou Transcendance. Lorsqu'il est utilisé pour décrire Allah, cet attribut fait référence au fait qu'Allah est au-dessus et au-delà de Sa création. Il n'y est pas inclus, de même qu'aucune partie de Sa création ne se trouve [physiquement placée] au-dessus de Lui. Il n'est pas une partie de la création de même que la création n'est pas une partie de Lui. En fait, Son être est totalement distinct et séparé de Sa création. Il est le Créateur, et l'univers et tout ce qu'il renferme sont une partie de Sa création. Cependant, Ses attributs fonctionnent sans restriction au sein de Sa création. Il voit tout, entend tout et sait tout et Il est la cause première de tout ce qui arrive dans les mondes qu'Il a créés. Rien ne se produit sans que ce ne soit par Sa volonté . Par conséquent, on peut dire que le concept islamique d'Allah en relation avec Sa création est essentiellement dualiste, mais en relation avec Allah seul ou avec la création seule, ce concept est strictement unitaire. Il est dualiste dans le sens où Allah est Allah et la création est la création; deux entités séparées : le Créateur et la création, l'Infini et le fini. L'un et l'autre sont séparés et ne forment pas un tout. En même temps, le concept islamique est extrêmement unitaire dans le sens où Allah est absolument Un, sans parents, descendance ou associé. Il est unique en tant que divinité et rien ne Lui ressemble. Il est la seule source de pouvoir dans l'univers et toute chose dépend de Lui. De même, concernant la création, le caractère unitaire vient

---

[1] Nasirouddine al-Albani, *Moukhtasar al-'Oulou*, (Beyrouth :al-Maktab al-Islami, 1ère éd., 1981), p. 23.

du fait que tout l'univers et ce qu'il renferme fut créé par Allah seul. Tous les êtres et les entités créés sont le produit du même Créateur et, en tant que tels sont construits à partir des mêmes composantes élémentaires, les blocs de construction de la « nature ».

Signification

L'attribut de transcendance possède une signification spéciale pour l'homme en rapport avec son adoration de Dieu. Avant la venue de l'islam dans sa forme finale, l'homme a dévié loin des implications de ce noble attribut. Les Chrétiens prétendirent qu'Allah était descendu sur terre et était devenu chair et sang en prenant la forme d'un homme, le Prophète 'Issa (Jésus) qui, selon eux, fut crucifié et décéda. Les Juifs, avant eux, déclarèrent aussi qu'Allah était descendu sur terre sous forme humaine et qu'Il avait perdu un combat contre le Prophète Ya'qoub (Jacob).[1] Les Perses pensaient que leurs rois étaient des dieux dotés de tous les attributs d'Allah et leur vouaient donc un culte direct. Les hindous croyaient que *Brahmane*, l'Être suprême, était présent partout et en toute chose, alors ils adoraient une myriade d'idoles, d'êtres vivants et même d'animaux comme des représentations de *Brahmane* [2]. En fait, ce type de croyance a mené les hindous à des extrémités indescriptibles puisqu'ils font des pèlerinages à leur Cité sainte de Banaras afin d'y adorer le dieu Shiva personnifié

---

[1]Genèse, 33:24-30.

[2] John R. Hinnels, *Dictionary of Religions*, (England : Penguin Books, 1984), pp. 67-8.

par un sexe mâle en érection respectueusement appelé « *lingam* » [1]

L'idée hindoue selon laquelle *Brahmane* est partout devint plus tard une composante du système de croyance chrétien et a même fini par se frayer un chemin chez les musulmans, plusieurs générations après le Prophète (PBSL). Lorsque les livres de philosophie en provenance de l'Inde, de la Perse et de la Grèce furent traduits durant l'âge d'or de l'empire Abbasside, le concept voulant qu'Allah soit partout et en toute chose fût introduit dans les cercles philosophiques et devint le principe fondateur du credo des ordres *Soufis* (mystiques musulmans). Finalement, ce concept pris de l'ampleur avec une école philosophique du nom de *Mou'tazilah* (Rationalistes) dont les disciples occupaient des postes clés au sein de l'administration du Calife Abbasside al-Mamoune (règne 813-832 PC). Avec l'assentiment du Calife, ils propagèrent à outrance cette croyance au même titre que

---

[1] *Collier's Encyclopedia,* vol. 12, p. 130. Voir l'article de Santha Rama Rau, « Banaras: India's City of light », *National Geographic,* février 1986, p. 235. On y relate que : « Une divinité de nature double, Shiva, détruit mais crée également. Les « lingams » qui sont habituellement sculptés dans la pierre, sont des symboles phalliques représentant les pouvoirs régénérateurs de Dieu. D'immenses « lingams » constituent des caractéristiques communes aux temples. Le « lingam » est fixé sur une base circulaire appelée « Yoni » (organe femelle), qui représente Shakti, la moitié femelle du dieu qui, elle, est une source d'énergie divine. Au sens large, le « lingam » symbolise la totalité de l'univers hindou... Dans les cérémonies hindouistes habituelles, un prêtre orne le « lingam » de fleurs, l'oint avec du beurre purifié et le lave avec du lait et de l'eau! »

d'autres idées biaisées contenues dans leur école de philosophie. Des cours d'inquisition furent dressées dans tout l'empire et bon nombre d'érudits musulmans furent exécutés, emprisonnés ou torturés pour s'être opposés à la philosophie des *Mou'tazilah.*

Il fallut attendre que l'imam Ahmad Ibn Hanbal (778-855 PC) défende fermement les croyances des érudits musulmans de la première heure et des *Sahaba* (compagnons du Prophète) pour que le flot soit finalement endigué. Sous le règne du calife Al-Moutawakil (847-861 PC), les philosophes rationalistes (*Mou'tazilah*) furent démis des postes administratifs sensibles au sein du gouvernement et leur philosophie fit l'objet d'une condamnation officielle. Bien que le passage du temps ait jeté dans l'oubli la plupart de leurs idées, le concept de l'immanence d'Allah demeure présent, de nos jours encore, chez les adeptes de l'école *Ash'arite*[1]. Cette école

[1] Cette école de théologie scholastique tire son nom de Aboul Hasan Ali al-Ash'ari (873-935 PC), théologien né à Bassorah qui fut jusqu'à l'âge de quarante ans un adepte dévoué du théologien *mu'tazilite* al-Joubba'i. Après qu'une étude des *hadiths* lui eut révélé la contradiction entre les opinions des *mu'tazilah* et l'esprit de l'islam, il se mit à défendre les opinions orthodoxes. Il est considéré comme le fondateur de la scholastique orthodoxe *(Kalam)* et ses ouvrages les plus connus sont *al-Ibanah 'an ousoul ad-Diyanah* (Traduit par W.C. Klein, New Haven, 1940) et *Maqalate al-Islamiyine* (Le Caire : Maktabat an-Nahdhah al-Misriyah, 2ème éd., 1969). Vers la fin de sa vie al-Ash'ari abandonna complètement la scholastique pour ne se fier qu'aux *Hadiths.* Cependant d'autres théologiens, particulièrement ceux de l'école de loi *Shafi'ite,* adoptèrent ses opinions passées et l'école Ash'arite continua sur son propre cheminement. Al-Baqillani (décédé en 1013 PC) résuma en un système les réfutations d'al-Ash'ari, en définit les

fut fondée par des érudits qui prirent leurs distances par rapport à la philosophie des *Mou'tazilah* et tentèrent d'en réfuter les excès d'un point de vue philosophique.

Danger du concept d'immanence

Se basant sur l'attribut erroné de l'immanence divine (c'est-à-dire la croyance que Dieu est partout), certains affirmèrent qu'Il était plus présent dans les êtres humains que dans les animaux, les végétaux et les minéraux. Ce principe accepté, ce ne fut qu'une question de temps pour que certaines personnes prétendent que Dieu était plus présent en elles que dans le reste des humains, que ce soit par *Houloul* (résidence d'Allah dans l'homme) ou par *Ittihad* (unification complète de l'âme humaine avec «l'âme » d'Allah. Parmi les musulmans du 9ème siècle vivait un mystique mentalement malade et soi-disant saint du nom d'al-Hallaj (858-992 PC), qui déclara publiquement qu'Allah et lui ne faisaient qu'un.[1] Les Nousairites (une secte chiite dissidente du 10ème siècle) prétendirent que Ali Ibn Abi Talib, gendre du prophète, était une manifestation d'Allah.[2] Les Druzes, une autre secte chiite dissidente, prétendirent, quant à eux, que le calife Fatimide chiite Al-Hakim bi-Amrillah (996-1021

---

bases intellectuelles et en agença les arguments. Parmi les savants Ash'arites les plus importants qui le suivirent, on peut citer Imam al-Haramayne (al-Jouwayni [décédé en 1086]), al-Ghazali (décédé en 1112) et ar-Razi (décédé en 1210). (*Shorter Encyclopedia of Islam*, pp. 46-7 et pp. 210-215).

[1] A.J.Arberry, *Muslim Saints ans Mystics*, (London : Routledge and Kegan Paul, 1976) pp. 266-271.

[2] *Shorter Encyclopedia of Islam*, pp. 454-455.

PC) fut la dernière incarnation de Dieu parmi les humains.[1] Ibn Arabi (1165-1240 PC), un autre soi-disant saint soufi du 12 ème siècle, exhorta ses adeptes, dans sa poésie, à se vouer uniquement au culte d'eux-mêmes parce qu'il croyait que Dieu était à l'intérieur de l'homme.[2] C'est cette même théorie qui est à l'origine de l'affirmation d'Elijah Mohamed aux Etats-Unis (décédé en 1975) selon laquelle les noirs étaient des « Allahs » et que son mentor, Fard Mohamed était lui-même l'Allah suprême.[3] Le révérend Jim Jones, qui se suicida avec 900 de ses disciples en Guyane en 1979, est l'exemple le plus récent d'un homme prétendant être Dieu et de personnes qui le croient. En fait, Jim Jones apprit sa philosophie et ses techniques psychologiques de manipulation des innocents auprès d'un autre américain qui se faisait appeler Father Divine. Father Divine, dont le nom véritable était Georges Baker, apparut durant les premières années de la crise économique des années vingt et ouvrit des restaurants pour les pauvres. Après s'être emparé de leurs ventres, il les imprégna de son idée maladive selon laquelle il était l'incarnation de Dieu. Avec le temps, il se maria et appela sa femme canadienne Mother Divine. Vers le milieu des années trente ses

---

1 *Shorter Encyclopedia of Islam*, pp. 94-5.

2 Ibn 'Arabi a décrit Allah comme suit : « Gloire à Celui qui a fait apparaître toute chose tout en en étant l'essence même. » (Voir Ibn 'Arabi, *al-Foutouhat al-Makkyiah*, vol.2, p. 604, cité dans *Hadhihi hiya as-Soufiya* par 'Abd ar-Rahmane al-Wakil, (Makkah : Dar al-Koutoub al-'Ilmiyah, 3ème éd., 1979), p. 35.

3 Elijah Muhammad, *Our Saviour has arrived* (Chicago : Muhammad's Temple of Islam no. 2, 1974), pp. 26, 56, 57, 39-46.

adeptes se comptaient par millions et on les retrouvait partout aux Etats-Unis et même en Europe.[1]

Ainsi ces prétentions à la divinité ne fut pas limité à un endroit particulier ou à un groupe religieux spécifique. Ils prirent racine partout où le terrain était fertile. Si les esprits étaient déjà préparés, par la croyance en l'immanence de Dieu au sein de Sa création, à accepter le concept homme-Dieu, alors il devenait facile à ceux qui prétendaient la divinité de trouver des adeptes.

Nous pouvons conclure que croire « qu'Allah est partout » est extrêmement dangereux, tout d'abord parce que cela encourage, défend et rationalise le plus grand des péchés aux yeux d'Allah : l'adoration de Sa création. Il s'agit également là d'un aspect du *Shirk al-Asma was-Sifate* (Association dans les Noms et Attributs), puisque cela affecte à Allah un attribut qu'Il n'a pas [le fait d'être partout]. Une telle description d'Allah n'est rapportée ni par le Coran ni par le Prophète (PBSL). En fait, le Coran, aussi bien que la Sunna, apportent plutôt la preuve du contraire.

Preuves claires

Puisque le plus grand péché pour Allah est d'adorer d'autres divinités que Lui ou au même titre que Lui, et que tout ce qui est en-dehors de Lui constitue Sa création, les principes de l'Islam sont tous soit directement soit

[1] E.U., Essien-Udom, *Black Nationalism*, (Chicago : University of Chicago Press, 1962), p. 32.

indirectement opposés à l'adoration de la création. Les principes fondamentaux de la foi apportent une distinction très claire entre le Créateur et ce qu'Il a créé.

Les érudits musulmans orthodoxes ont utilisé plusieurs preuves fondées sur les éléments essentiels du credo islamique pour démontrer qu'Allah est totalement séparé de Sa création et qu'Il est situé au-dessus d'elle. Sept de ces preuves sont présentées ci-après :

1. Une preuve naturelle

D'un point de vue islamique, l'homme possède à la naissance certaines tendances naturelles et n'est donc pas le pur produit de son environnement. Ce fait est basé sur un passage du Coran dans lequel Allah explique que lorsqu'Il a créé Adam, Il en a extrait toute sa descendance et les a fait témoigner de Son Unité.[1] Ce concept est davantage renforcé par la déclaration du Prophète (PBSL) selon laquelle tout nouveau-né naît avec une prédisposition à adorer Allah, mais ce sont ses parents qui en font un Juif, un Zoroastrien, ou un Chrétien.[2] Ainsi, la réaction naturelle de l'homme face aux implications de la croyance que « Dieu est partout » peut être utilisée, jusqu'à un certain degré, pour mesurer la vraisemblance de cette théorie. Si Allah existait partout et qu'Il était présent en toute chose, cela impliquerait que Son essence

---

[1] Sourate al-'Araf, 7:172.

[2] Rapporté par Abou Hourayra et Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 8, pp. 369-90, no. 597) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 4, p. 1399, no. 6429).

pourrait se retrouver parmi les immondices et dans les endroits sales. Lorsque confrontés à cette implication de la théorie, la plupart des gens éprouvent de la répulsion à cette idée. Ils se trouvent instinctivement incapables d'accepter toute affirmation selon laquelle Allah, le Créateur de l'univers, est présent dans les excréments humains ou dans tout autre élément ou endroit qui ne conviendrait pas à Sa majesté. Par conséquent, si les instincts naturels de l'homme, mis en lui par Allah, rejettent la théorie qu'Allah est partout, nous pouvons raisonnablement en conclure qu'il est hautement improbable que cette théorie soit correcte. Ceux qui veulent toujours y croire peuvent cependant rétorquer que la répulsion de l'homme envers ce concept est le résultat de l'éducation reçue et du conditionnement, et qu'elle ne dérive pas réellement d'instincts naturels. Toutefois, la majorité des jeunes enfants endoctrinés avec l'idée qu'Allah est partout, rejettent ce concept automatiquement, sans aucune hésitation, et sans même le prendre en considération.

2. La preuve de la prière

Selon les règles régissant la prière en islam, les endroits réservés au culte d'Allah doivent être totalement exempts de toute représentation picturale et de toute statue de Dieu ou de Sa création. Les diverses postures d'adoration dans la prière formelle (s'incliner, se prosterner, etc.) ne peuvent être dirigées que vers Allah et il est interdit, par conséquent, de les diriger vers quiconque ou vers quoi que ce soit en-dehors de Dieu. Si Dieu était présent partout, en toute chose et en tout individu, il serait

parfaitement acceptable que les gens se vouent un culte les uns les autres ou qu'ils s'adorent eux-mêmes comme l'infâme « saint » soufi Ibn Arabie le suggéra dans l'un de ses écrits. De même, il ne serait pas possible de convaincre logiquement un adorateur d'idoles ou un adorateur d'arbres ou d'animaux que sa méthode d'adoration est erronée et qu'il devrait se vouer uniquement au culte du Dieu invisible, Allah, unique et sans partenaires. L'idolâtre répondrait simplement qu'il n'adore pas l'objet lui-même, mais la part de Dieu qui y est contenue, ou alors qu'il voue un culte à Dieu qui s'est incarné dans une forme humaine ou animale. Cependant l'islam classe toute personne agissant de la sorte comme un *Kafir* (mécréant) sans tenir compte de ses explications. Le fait est qu'un tel individu se prosterne devant une création de Dieu. L'islam est apparu afin que l'homme cesse d'adorer l'homme ainsi que d'autres créatures et pour qu'il se consacre uniquement au culte du Créateur. Par conséquent, les commandements islamiques concernant l'adoration indiquent clairement qu'Allah ne peut pas être présent dans Sa création; Il en est totalement séparé. Cette prise de position est davantage renforcée par l'interdiction **totale** en islam de toute représentation picturale de Dieu ou de tout autre être vivant du monde animal.

3. La preuve du Mi'raj (ascension)

Deux ans avant de migrer à Médine, le Prophète (PBSL) a effectué un voyage miraculeux, de nuit *(Isra),* de La Mecque à Jérusalem où il entreprit (PBSL) une ascension

(Mi'raj)[1] le menant à travers les sept cieux jusqu'au sommet de la création. Il fut gratifié de ce voyage miraculeux afin qu'il soit en présence directe d'Allah. Ce fut là-bas, au-dessus du septième ciel, que la *Salât* (Prière formelle) fut imposée cinq fois par jour, qu'Allah parla directement au Prophète (PBSL) et qu'Il lui révéla les derniers versets de la Sourate al-Baqarah (seconde sourate du Coran).[2] Si Allah était partout, le Prophète (PBSL) n'aurait pas eu besoin de se déplacer. Il aurait pu être en présence d'Allah sur terre et dans sa propre maison. De ce fait, l'ascension miraculeuse du Prophète (PBSL) à travers les cieux contient une preuve subtile qu'Allah est au-dessus de Sa création et n'en fait point partie.

4. Preuves coraniques

Les versets du Coran qui déclarent, directement ou indirectement, qu'Allah est au-dessus de Sa création sont innombrables. On en trouve dans presque toutes les sourates du Coran. Parmi les références indirectes, on peut citer celles qui font allusion à des choses qui montent vers Allah ou qui descendent de Lui. Par exemple, dans la sourate al-Ikhlas (Le monothéisme pur), Allah se décrit comme «As-Samad»[3], qui veut dire : «celui vers qui les

---

[1] Le nom d'instrument *Mi'raj* (littéralement escalier ou échelle) est en fait le véhicule qui fit monter le Prophète (PBSL) à travers les cieux. Cependant, on désigne communément l'ascension par ce nom. (Voir Lane's, *Arabic-English Lexicon,* vol. 2, pp. 1966-7).

[2] Voir *Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 9, pp. 449-50, no. 608 et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 1, pp. 103-4, no. 313 pour l'explication du Prophète (PBSL) sur cet incident.

[3] Sourate al-Ikhlas (le monothéisme pur), 112:2.

choses montent». De telles références sont parfois littérales, comme dans le cas des anges dont Allah dit:

« Les Anges, ainsi que l'Esprit, montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans. » [1]

Parfois les références sont spirituelles comme dans le cas des prières et du *Dhikr* dont Allah dit :

« (...) Vers Lui monte la bonne parole (...) » [2]

Ou encore dans le verset suivant :

« Et Pharaon dit : « Ô Haman, bâtis-moi une tour : peut-être atteindrai-je les voies, les voies des cieux, et apercevrai-je le Dieu de Moïse; mais je pense que celui-ci est un menteur. » [3]

Un exemple de choses qui descendent en provenance de Dieu peut être trouvé dans le verset suivant :

« Dis : C'est le Saint Esprit (Gabriel) qui l'a fait descendre de la part de ton Seigneur en toute vérité, afin de raffermir (la foi) de ceux qui croient, ainsi qu'un guide et une bonne annonce pour les Musulmans. » [4]

---

[1] Sourate al-Ma'arij (les voies d'ascension), 70:4.
[2] Sourate Fatir (le Créateur), 35:10.

[3] Sourate Ghafir (le Pardonneur), 40:36-7.
[4] Sourate an-Nahl (les abeilles), 16:102.

Les références directes se retrouvent à la fois dans les noms divins de Dieu et dans Ses déclarations explicites. Par exemple, Allah se donne le nom de « Al-'Alïi » et « Al-A'la » qui signifient tous deux le plus haut, celui au-dessus duquel il n'y a rien. Par exemple, « Al-'Alïi Al-'Adhim »,[1] « Rabbikal A'la ».[2] Allah se décrit Lui-même comme étant au-dessus de Ses serviteurs en disant :

« C'est Lui le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs. »[3]

Et il a aussi décrit ses adorateurs, disant :

« Ils craignent leur Seigneur, au-dessus d'eux, (...) »[4]

Par conséquent, le Coran lui-même signale, à ceux qui prennent conscience du sens de ses versets, qu'Allah est au-dessus de Sa création et qu'il n'est en aucun cas entouré par elle ou inclus dedans.[5]

5. Preuves à partir des Hadiths

Les déclarations du Prophète (PBSL) contiennent aussi des preuves évidentes qui établissent clairement qu'Allah n'est ni sur terre ni parmi Sa création. Comme pour le cas des versets coraniques, certains Hadiths contiennent des

---

[1] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:225.
[2] Sourate al-A'la (le Très-Haut), 87:1.
[3] Sourate al-An'am (les bestiaux), 6:18 et 61.
[4] Sourate an-Nahl (les abeilles), 16:50.
[5] *Al-'Aqidah at-Tahawiyah*, pp. 285-6.

références directes et d'autres des références indirectes. Parmi les références indirectes ou implicites on peut citer celles où l'on retrouve des anges montant vers Allah, comme dans le *Hadith* de Abou Hourayrah dans lequel il rapporte que le messager d'Allah a dit: « *un groupe d'anges reste avec vous la nuit et un autre groupe vous tient compagnie le jour. Les deux groupes se rencontrent à l'heure des prières de 'Asr (soirée) et de Fajr (aube). Puis les anges qui sont demeurés avec vous toute la nuit montent au ciel et Allah leur demande (à propos de vous)- bien qu'Il sache tout de vous...* » [1]

Nous trouvons aussi parmi les références indirectes celles qui décrivent Allah comme étant au-dessus de Son trône qui, lui-même, est placé au-dessus de toute la création. Un exemple de ce type est le hadith rapporté par Abou Hourayrah selon lequel le Prophète (PBSL) a dit: «*Lorsqu'Allah termina la création, Il écrivit dans un Livre (qu'Il garda) auprès de Lui au-dessus de Son trône: « En vérité, Ma clémence précédera Ma colère.* » »[2]

La narration à propos de l'épouse du Prophète (PBSL) constitue, elle, un exemple de référence directe. Zaïnab bint Jahch, épouse du Prophète (PBSL), avait l'habitude de se vanter auprès des autres femmes du Prophète (PBSL) en leur disant que chacune d'entre elles avait été

---

[1] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 9, pp. 386-7, no. 525) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol.1, p. 306-7, no. 1320) et an-Nasa'i.

[2] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 9, pp. 382-3, no. 518) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 4, p. 1437, no. 6628).

mariée au Prophète (PBSL) par sa famille, alors qu'elle, Zaïnab, avait été donnée en mariage au Prophète (PBSL) par Allah d'en haut des sept cieux. [1]

On peut trouver une autre référence directe dans le *Dou'a* (invocation) que le Prophète (PBSL) apprenait aux malades et qui commence par:

Rabbana Allah alladhi fis-Sama Taqaddassassmouka (...)

(Notre Seigneur Allah, qui est au-dessus des cieux, puisse Ton nom être sanctifié ...). [2]

Le hadith suivant est peut-être la référence directe la plus explicite :

Mou'awiyah ibn al-Hakam a dit : « *J'avais une jeune fille à mon service qui gardait mes moutons dans la région du mont Ohod, près d'un endroit nommé al-Jawariyah. Un jour je vins les inspecter et je me rendis compte qu'un loup avait mangé l'un des moutons de son troupeau. Puisque moi aussi, au même titre que tous les descendants d'Adam, je suis parfois amené à commettre des actes regrettables, je lui donnai une terrible gifle sur le visage. Lorsque j'ai relaté l'histoire au messager d'Allah (PBSL), il considéra que j'avais commis une chose grave. Je dis : «Ô Messager d'Allah, puis-je la libérer (de sa condition*

---

[1] Rapporté par Anas et recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 9, pp. 382, no. 517).

[2] Recueilli par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (Traduc. anglaise), vol. 3, p. 109, no. 3883).

d'esclave)?» [1] *Il répondit : « Amène-là moi ». Alors je le fis. Il lui demanda alors : « Où est Allah? » Elle répondit : « Au-dessus du ciel ». Puis il lui demanda : « Qui suis-je? ». Elle répondit : « Tu es le Messager d'Allah ». Il me dit alors : « Rends-lui sa liberté, car en vérité, elle est une vraie croyante. »* [2]

En testant la foi de quelqu'un, la question logique à poser serait : « Croyez-vous en Allah? ». Le Prophète (PBSL) n'a pas posé cette question parce que la plupart des gens à cette époque-là croyaient en Allah comme il en est fait fréquemment mention dans le Coran :

Si tu leur demandes : « Qui a crée les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune? », ils diront très certainement : « Allah ». [3]

Parce que les païens Mecquois de cette époque croyaient qu'Allah était, d'une certaine manière, présent dans leurs idoles, et donc inclus dans la création, le Prophète (PBSL) voulait déterminer si la croyance de la jeune fille était

---

[1] Al-Boukhari, Mouslim et Abou Daoud ont recueilli un hadith transmis par Abou Hourayrah dans lequel il rapporte que le Messager d'Allah (PBSL) a dit : « Quand vous frappez (les autres), évitez le visage. » (Voir *Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 4, p.1378, nos. 6321-6 et *Sounan Abou Daoud* (Traduc. anglaise), vol. 3, p. 1256, no. 4478). On rapporte qu'il a dit : « Pour expier le fait d'avoir frappé ou battu un esclave, il faut lui rendre sa liberté. » (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 3, p. 882-3, no. 4078).

[2] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol.1, p. 271-2, no. 1094).

[3] Sourate al'Ankaboute (l'araignée), 29:61.

confuse et d'inspiration païenne, comme celle des autres Mecquois, ou si elle était clairement unitaire et en accord avec les enseignements divins. Ainsi il a posé une question qui déterminerait si elle savait qu'Allah n'était pas une partie de Sa création ou si elle croyait qu'Il pouvait être adoré par l'intermédiaire de Sa création. Sa réponse qu'Allah est au-dessus des cieux doit être considérée par les vrais musulmans comme la seule réponse valable à la question « Où est Allah ? », car c'est uniquement sur la base de cette réponse que le Prophète (PBSL) trancha qu'elle était une musulmane véritable. Si Allah était partout comme certains musulmans d'aujourd'hui le prétendent encore, le Prophète (PBSL) aurait eu à corriger sa réponse « au-dessus du ciel », puisque tout ce qui se disait en sa présence et qui ne faisait pas l'objet d'un rejet de sa part est considéré, selon la loi islamique, comme une *Sunna* d'approbation (*Taqririyah)* et est donc valide. Cependant, le Prophète (PBSL) n'a pas fait qu'accepter la déclaration [de la jeune fille], il s'en est également servi pour juger qu'elle était une vraie croyante.

6. La preuve logique :

Logiquement parlant, lorsque deux choses existent, l'une d'entre elles doit être soit une partie de l'autre et dépendre d'elle comme son attribut, soit exister par elle-même de manière distincte de l'autre. Ainsi, lorsque Dieu créa le monde, Il le créa soit à l'intérieur soit à l'extérieur de Lui-même. La première possibilité est inacceptable parce qu'elle impliquerait qu'Allah, l'Être suprême infini, possède en son sein des attributs finis d'imperfection et de

faiblesse. Donc, Il ne doit avoir créé le monde qu'en-dehors de Lui-même, comme entité distincte de Lui-même, dépendant cependant de Lui. Ayant créé le monde en-dehors de Lui-même, Il l'a créé soit au-dessus de Lui-même, soit au-dessous. Puisque l'expérience humaine ne confirme nulle part des prières vers le bas et que le fait de se trouver en-dessous de la création est contraire à la majesté de Dieu et à Sa suprématie, Dieu doit donc être au-dessus de Sa création et distinct d'elle.

Quant aux déclarations contradictoires voulant que Dieu ne soit ni relié au monde ni séparé de lui ou qu'Il ne soit ni à l'intérieur du monde ni à l'extérieur,[1] elles sont non seulement illogiques, mais elles nient en fait l'existence véritable de Dieu.[2] Ces conceptions relèguent Dieu aux paradoxes surréalistes de la pensée humaine où les opposés coexistent et l'impossible devient réalité (comme trois dieux en un).

7. Le consensus des érudits musulmans de la première heure :

Les déclarations des érudits de la première période de l'islam confirmant la transcendance de Dieu sont innombrables et ne peuvent être énumérées dans cet ouvrage concis. Ad-Dhahabi, spécialiste du hadith du 15ème siècle, a écrit un ouvrage intitulé al-'Oulou Lil'aliy Al-'Adhim dans lequel il regroupe les déclarations de plus

---

[1] Voir *Hashiat al-Bijouri 'ala al-Jawhara*, p. 58.

[2] *al-'Aqida at-Tahawiyah*, p. 290-1. Voir aussi *ar-Radd 'ala al-Jahmiyah* de Ahmad Ibn Hanbal.

de deux cents des érudits les plus connus de l'islam confirmant la transcendance d'Allah. [1]

Un bon exemple de telles déclarations se trouve dans le rapport de Mouti Al-Balakhi dans lequel il demande à Abou Hanifah ce qu'il pense d'une personne qui dit qu'elle ne sait pas si son Seigneur est sur terre ou dans les cieux. Abou Hanifah lui répond: « Une telle personne se rend coupable d'incroyance parce qu'Allah a dit : «**Le tout Miséricordieux est au-dessus du trône**. » (sourate Ta-Ha, 20:5) et que Son trône est au-dessus de Ses sept cieux. » Al Balakhi dit alors : « Qu'en est-il si la personne en question déclare qu'Allah est sur son trône, mais qu'elle ne sait pas si son trône est sur terre ou dans les cieux? » Abou Hanifah dit : « Elle a fait preuve d'incroyance parce qu'elle a nié qu'Allah est au-dessus des cieux et quiconque nie cela est un mécréant. » [2] Bien que les adeptes de l'école juridique hanafite prétendent aujourd'hui qu'Allah est partout, les précurseurs de cette même école étaient d'un avis opposé. L'incident dans lequel le principal disciple d'Abou Hanifah, Abou Youssef, exhorta Bichr al-Marisi [3] à se repentir lorsque celui-ci nia qu'Allah était au-dessus du trône est cité dans

---

[1] *Moukhtasar al-'Oulou*, p. 5.
[2] Rapporté par Abou Ismaïl al-Ansari dans son ouvrage intitulé *al-Farouq*, et cité dans *al-'Aqida at-Tahawiyah*, p. 288.
[3] Bishr de Baghdad, (décédé en 833), était un érudit de jurisprudence et de philosophie des Mu'tazilah. (Voir *al-A'lam* (Beyrouth : Dar al-'Ilm lil Malayine, 7ème éd., 1984), vol. 2, p. 55, de Khairouddine az-Zirikli).

bon nombre d'ouvrages écrits durant cette époque ou qui traitent de cette période historique. [1]

Résumé

Nous pouvons, par conséquent, affirmer avec certitude que du point de vue de l'islam, et selon son principe clé du *Tawhid* :

1. Allah est totalement distinct de Sa création.

2. La création ne L'entoure d'aucune manière et elle ne se trouve pas au-dessus de Lui.

3. Lui, Allah, est au-dessus de toute chose.

Il s'agit là de la conception classique d'Allah selon les sources de l'islam. C'est une conception très simple et très ferme et elle ne laisse aucune place aux idées fausses sur Allah qui mènent souvent à l'adoration de la création.

Cette vision, cependant, ne nie pas que les attributs d'Allah opèrent au sein de Sa création. Rien n'échappe à Sa vue, à Sa connaissance et à Son pouvoir. Mais tout comme nous considérons aujourd'hui comme une percée technologique majeure le fait d'être capable, tout en étant assis confortablement chez soi, de regarder des événements qui se déroulent aux antipodes, Allah voit, entend et sait tout ce qui se passe dans l'univers sans avoir besoin d'en être une partie intégrante. On rapporte

[1] Rapporté par 'Abd Arrahmane Ibn Abi Hatim et par d'autres. Voir *al-'Aqida at-Tahawiyah*, p. 288.

qu'Ibn 'Abbas a dit : « Dans la main d'Allah, les sept cieux, les sept terres, tout ce qu'ils contiennent et tout ce qu'il y a entre eux est comparable à un grain de moutarde dans notre main d'homme. »[1] Et, comme la télécommande est considérée comme une avancée technologique par rapport au contrôle manuel, les pouvoirs d'Allah opèrent librement et sans obstacles au sein des plus petits éléments de la création, sans que Sa présence soit requise. En fait, le concept situant Allah au sein de Sa création est véritablement une forme de *Shirk* dans *Tawhid Al-Asma Was-Sifate* (Noms et Attributs divins) car Allah se voit attribuer des faiblesses humaines. C'est seulement le propre de l'homme d'avoir besoin d'être physiquement présent dans le monde pour être en mesure de voir, entendre, connaître et agir sur le déroulement des événements qui s'y passent.

En revanche, le savoir et le pouvoir d'Allah n'ont aucune limite. Toutes les pensées de l'homme sont exposées à Allah et même l'état émotionnel du coeur de l'homme est assujetti au contrôle d'Allah. C'est sous cet angle que les quelques versets qui font allusion à la proximité d'Allah doivent être compris. Par exemple, Allah a dit :

« Nous avons effectivement créé l'homme et Nous savons ce que son âme lui suggère et Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire. » [2]

Allah déclare aussi :

---

[1] *Al-'Aqida at-Tahawiyah*, p. 281.
[2] Sourate Qaf, 50:16.

« Ô vous qui croyez ! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'ils vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie, et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son coeur, et que c'est vers Lui que vous serez rassemblés. » [1]

Ces versets ne doivent pas nous amener à croire qu'Allah est à l'intérieur de l'homme ou qu'Il est à l'intérieur de son coeur pour en changer l'état. Ces versets signifient que rien n'échappe au savoir d'Allah, même les pensées les plus intimes de l'homme, et que rien ne se situe au-delà de Sa capacité de contrôler et de changer les choses, même les émotions ressenties par le coeur. Allah a dit :

« Ne savent-ils pas qu'en vérité Allah sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent? » [2]

« Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos coeurs. Puis par Son Bienfait, vous êtes devenus frères. » [3]

Le Prophète (PBSL) disait souvent l'invocation suivante :

---

[1] Sourate al-Anfal (le butin), 8:24.
[2] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:77.
[3] Sourate al-'Imran (la famille d'Imran), 3:103.

Ya mouqallib al-Qouloub (Ô changeur de l'état des coeurs) Thabbit Qalbi 'ala Dinik (renforce mon coeur à persévérer dans Ta religion). [1]

De la même manière, des versets comme :

« Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. » [2]

doivent être compris selon leur contexte, en lisant le passage précédent du même verset :

« Ne vois-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre? »

et en lisant le passage final du même verset :

« Ensuite, Il les informera, au Jour de la Résurrection, de ce qu'ils faisaient, car Allah est Omniscient. »

Il est évident qu'Allah fait ici référence à Son savoir et non au fait que Son Être Suprême est présent parmi les humains, car Il est au-dessus de Sa création et n'y est pas inclus. [3]

---

[1] Recueilli par at-Tirmidhi et authentifié par Mohamed Nasir ad-Dine al-Albani dans*Sahih Sounan at-Tirmidhi* (Ryadh : Arab Bureau of Education for The Gulf States, 1ère éd., 1988), vol. 3, p. 171, no. 2792.

[2] Sourate al-Moujadalah (la discussion), 58:7.

[3] Ahmad Ibn al-Houssein al-Bayhaqi, *Kitab al-Asma was-Sifate*, (Beyrouth : Dar al-Koutob al-'Ilmiyah, 1ère éd., 1984), pp. 541-2.

Quant à la déclaration suivante, attribuée au Prophète (PBSL) : « Les cieux et la terre ne peuvent contenir Allah, mais le coeur du véritable croyant peut le contenir », elle n'est pas authentique. En supposant toutefois qu'elle le soit, il est impossible qu'une personne un tant soit peu logique puisse en conclure qu'Allah se trouve dans l'homme. Si le coeur d'un croyant contient littéralement Allah, et que le croyant est contenu dans les cieux et dans la terre, alors Allah est également contenu dans les cieux et dans la terre. Car si A est inclus dans B et que B est inclus dans C, alors A est nécessairement inclus dans C.

Ainsi, selon la vision islamique classique basée sur le Coran et sur la Sounnah du Prophète (PBSL), Allah se situe au-dessus de l'univers et de ce qu'il contient et ce, d'une façon qui sied à sa Majesté, et Il n'est d'aucune manière contenu au sein de Sa création, de même que Sa création n'est pas incluse en Lui. Mais Son Omniscience, Sa Miséricorde et Son Pouvoir infinis opèrent sur chaque particule au sein de Sa création sans entrave aucune.[1]

[1] Omar al-Ashqar, *al-'Aqida fi Allah,*(Koweit : Maktabat al-Falah, 2ème éd., 1979), p. 171.

9. CHAPITRE SUR LE FAIT DE VOIR ALLAH

L'image d'Allah

Comme nous l'avons mentionné auparavant, la raison de l'homme est limitée alors qu'Allah n'a pas de limites. L'homme ne peut donc prétendre comprendre quoi que ce soit à propos des attributs d'Allah, à l'exception de ce qu'Allah a choisi de lui en révéler. Si l'homme tente d'imaginer à quoi ressemble Allah, il ne peut que s'égarer, car Allah est différent de tout ce que l'esprit humain peut concevoir.

Toute image de Dieu que l'homme construit dans sa tête ne peut être issue que d'une partie de la création ou d'un mélange de choses créées qu'il a observées auparavant. Ainsi, s'il se représente Allah dans son esprit, il se retrouve en train de donner à Allah les attributs de Sa création. Cependant, il est possible à l'être humain, en utilisant son émotivité et son intellect, de comprendre certains des attributs d'Allah. C'est pourquoi Allah en a révélé quelques-uns aux hommes. Par exemple, Al-Qadir, le Tout-Puissant, signifie qu'il n'y a rien qu'Allah ne soit en mesure de faire. De la même manière, Ar-Rahmane, le Tout Miséricordieux, signifie que rien au sein de la création n'a échappé à la bénédiction de sa miséricorde, indépendamment du fait de la mériter ou non. Une telle compréhension n'exige de l'esprit aucune représentation picturale d'Allah. Ainsi, l'esprit humain ne peut correctement concevoir Allah qu'à l'intérieur de ces limites. Une interprétation confuse des limites à

l'intérieur desquelles Allah peut être conçu et compris par les humains fut un des facteurs qui ont mené les premiers chrétiens de la Grèce et de Rome à se fourvoyer et à dévier des enseignements véridiques donnés par le prophète Jésus. Les Européens qui embrassèrent le christianisme mirent dans leurs églises et sur leurs autels des images et des statues de Dieu représentant un vieux patriarche européen doté d'une longue barbe blanche et flottante. Les premiers chrétiens de Palestine, quant à eux, étaient issus d'un milieu juif qui interdisait strictement toute forme de représentation picturale du Créateur. Cependant, cela n'a pas empêché les Européens de s'égarer sur ce même point, à cause de leur longue tradition historique de représenter leurs dieux sous forme humaine et parce qu'ils dépendaient, pour les guider dans leur religion, des écritures biaisées des juifs. Dans la Genèse, le premier livre de la Torah, les Juifs ont écrit la création de l'homme comme suit :

> « Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, comme notre ressemblance (...). » Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu Il le créa (...). » (1 :26-27).

À partir de ces versets et d'autres du même type, les premiers chrétiens ont conclu que les écritures enseignaient que Dieu ressemblait à un homme de la même manière que leurs dieux mythologiques étaient représentés sous forme humaine. Ils consacrèrent, par conséquent, beaucoup de temps, d'énergie et d'argent à dessiner des tableaux et à sculpter des statues se voulant des représentations de Dieu sous forme humaine.

La pratique de donner représenter Dieu sous forme humaine fut généralisée, et, aujourd'hui encore, elle continue à être très répandue. Lorsque l'homme a perdu contact avec la révélation divine qui enseignait que Dieu n'était pas similaire à Sa création, il a commencé à vouer son adoration à la création elle-même. Ce faisant, il a souvent choisi la forme humaine, car il était évident que l'homme était la créature la plus évoluée sur terre. Ainsi, par exemple, aussi loin dans le passé que la dynastie des Chou (1027 AC–402 PC), la religion officielle ou religion d'État en Chine focalisait sur la divinité abstraite « Tien » (ciel) à qui une forme humaine fut attribuée en tant que « Yu Huang », empereur de Jade, Seigneur des hauteurs, gouverneur de la cour céleste.[1]

Dans le Coran, Allah spécifie très clairement qu'Il n'est similaire à rien que nous puissions concevoir. Allah déclare :

« Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. » [2]

et

« Et nul n'est égal à Lui .» [3]

---

[1] *Dictionary of Rekigion*, p. 85.
[2] Sourate ash-Shou'ara (la consultation), 42:11.
[3] Sourate al-Ikhlas (le monothéisme pur), 112:4.

Le Prophète Moïse demande à voir Allah

Après avoir clairement indiqué qu'Il ne ressemble d'aucune manière à Sa création, Allah continue en nous informant que nos yeux ne peuvent Le voir. Il dit :

« Les regards ne peuvent L'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards. » [1]

Cette déclaration divine atteste que l'homme n'est pas en mesure de visualiser l'Être Divin.

Dans le but de souligner davantage ce fait, Allah relate dans le Coran un extrait pertinent de la vie du prophète Moussa (Moïse):

Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eût parlé, il dit: « Ô mon Seigneur, montre-Toi à moi pour que je Te voie! » Il dit: « Tu ne Me verras pas; mais regarde le Mont: s'il tient en sa place, alors tu Me verras. » Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Moïse s'effondra foudroyé. Lorsqu'il se fut remis, il dit: « Gloire à Toi! À Toi je me repens; et je suis le premier des croyants. » [2]

Le prophète Moïse pensait qu'il pourrait être autorisé à voir Dieu puisqu'Allah l'avait privilégié sur le reste des hommes vivant à cette époque en le choisissant pour

---

[1] Sourate al-An'ame (les bestiaux) 6:103.
[2] Sourate al-A'raf, 7:143.

recevoir Son message.[1] Mais Allah lui a clairement indiqué que cela était impossible, aussi bien pour lui que pour toute autre personne. Aucun humain ne peut supporter de voir la gloire d'Allah tellement elle est intense et, à fortiori, l'être infini d'Allah.[2] Lorsque la montagne se désintégra, le prophète Moïse réalisa son erreur et implora le pardon d'Allah pour Lui avoir demandé quelque chose qui ne lui était pas permis.

Est-ce que le Prophète Mohamed (PBSL) a vu Allah?

Certains musulmans ont pensé que dans le cas du dernier des prophètes, Mohamed (PBSL), une exception fût faite. Mohamed, qu'Allah a fait voyager de nuit à travers les cieux et à qui Il permit même de dépasser la limite au-delà de laquelle les anges ne pouvaient aller. Mais lorsqu'un des Tabi'oun[3] du nom de Masrouq demanda à 'Aïcha, la femme du Prophète (PBSL), si ce dernier avait vu son Seigneur, elle répondit: «Mes cheveux se dressent à cause de ce que tu demandes! Quiconque te dit que Mohamed a vu son Seigneur a menti !»[4] Lorsque Abou Dharr demanda au Prophète (PBSL) s'il avait vu son Seigneur, le Prophète (PBSL) répondit: *«Il n'y avait que de la lumière, comment pouvais-je Le voir?».*[5] Le Prophète (PBSL) expliqua, à une autre occasion, la signification de la lumière, et qu'elle n'était pas Allah Lui-même, en

---

[1] Sourate al-A'raf, 7:144.
[2] *Al-'Aqidah at-Tahawiyah*, p.191.
[3] Élèves des compagnons du Prophète (PBSL).
[4] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol.1, pp. 111-112, nos 337 et 339).
[5] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol.1, pp. 113, no 341).

disant: « En fait, Allah ne dort point et il ne Lui sied pas de dormir. Il est Celui qui fait descendre la balance et qui la fait remonter. Les actions de la nuit montent vers Lui avant les actions du jour et celles du jour, avant celles de la nuit, et **Son voile est lumière.**» [1]

Ainsi, nous pouvons avancer de manière certaine que le Prophète (PBSL), comme les prophètes qui l'ont précédé, n'a pas vu Allah, Le plus Grand et Le plus Glorieux, dans la vie d'ici-bas. À partir de là, nous pouvons rejeter les affirmations de ceux qui prétendent avoir vu Allah dans cette vie. Si les prophètes, que Dieu a choisi de privilégier sur toute l'humanité, n'ont pas pu voir Allah, comment un simple humain, même le plus vertueux et le plus pieux d'entre tous, pourrait-il Le voir? Prétendre avoir vu Dieu est en fait le propre des hérétiques et des mécréants parce que cela implique de se donner un rang supérieur à celui des prophètes.

Satan prétend être Allah

Il ne fait aucun doute que plusieurs des mystiques (soufis) qui prétendent avoir vu Allah ont vu quelque chose. Ils décrivent souvent des visions de lumières spectaculaires et quelquefois même d'êtres extra-terrestres. Cependant, le fait que beaucoup de mystiques rejettent souvent les pratiques de base de l'islam après de telles visions montre clairement que ces phénomènes sont d'inspiration satanique plutôt que divine. Ceux qui déclarent avoir vu

---

[1] Rapporté par Abou Moussa al-Ash'ari et recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol.1, pp. 113, no. 343).

Dieu, prétendent souvent ne plus avoir besoin de prier et de jeûner de manière régulière comme le font les gens normaux, car ils se sont spirituellement élevés au-dessus des masses. Cheikh Abd al-Qadir al-Jilani (1077-1166 PC), dont l'ordre soufi Qadiri a emprunté le nom, fait état d'un incident qui lui est arrivé, qui explique les visions de ceux qui prétendent avoir vu Allah et pourquoi de telles visions sont suivies par un rejet des pratiques islamiques de base. « Un jour », dit-il « alors que je me consacrais profondément à l'adoration d'Allah, je vis soudain, en face de moi, un grand trône entouré d'une auréole éclatante de lumière. Une voix caverneuse retentit ensuite à mes oreilles : « Ô Abd al-Qadir, je suis ton Seigneur!, j'ai rendu licite pour toi ce qui est illicite pour les autres. » Abd al-Qadir demanda : « Es-tu Allah en-dehors de qui il n'y a pas d'autres dieux? » Lorsqu'il n'eut pas de réponse il dit : « Vas-t'en, Ô ennemi d'Allah » Après cela, la lumière disparut et l'obscurité l'enveloppa. La voix dit alors : « Abd al-Qadir, tu as réussi à faire échouer ma stratégie à cause de ta compréhension de la religion et à cause de tes connaissances. J'ai réussi à tromper plus de soixante-dix adorateurs vertueux par de tels incidents. » Plus tard, lorsqu'on lui demanda comment il avait su qu'il s'agissait de Satan, Abd al-Qadir répondit : « J'ai su que c'était Satan car il prétendait qu'Allah a rendu licite pour moi ce qui est illicite pour les autres, et que je savais que la loi divine révélée au Prophète (PBSL) ne pouvait être annulée ou changée. J'ai aussi réalisé que c'était Satan lorsqu'il annonça qu'il était mon Seigneur, mais fut incapable de confirmer qu'il était Allah qui est sans aucun partenaire. » [1]

---

[1] Ibn Taymiyah, *at-Tawassoul wal-Wasilah* (Riyadh : Dar al-Ifta,

De la même manière, certaines personnes par le passé ont rapporté qu'elles avaient vu la Kaaba et qu'elles avaient tourné autour d'elle dans leurs visions. D'autres ont déclaré qu'un grand trône fût dressé devant elles, surmonté d'un être impressionnant assis dessus et un grand nombre d'hommes montaient et descendaient autour du trône. Elles supposaient que les hommes étaient des anges et que l'être impressionnant était Allah, exalté et glorieux, mais en réalité c'était Satan et ses disciples. [1]

Par conséquent, nous pouvons raisonnablement présumer que les faits que l'on prétend être des visions d'Allah, soit en rêve, soit en état d'éveil, s'appuient sur des états psychologiques et émotionnels sataniques. Lorsque les gens sont dans de tels états, Satan revêt des formes lumineuses majestueuses et se présente à eux comme leur Seigneur et Maître. Du fait de leur ignorance du véritable *Tawhid*, ils acceptent de telles déclarations et s'égarent par la même occasion.

Le sens de la Sourate an-Najm

Certaines personnes [2] utilisent les versets suivants de la Sourate an-Najm pour soutenir leur affirmation selon laquelle le Prophète (PBSL) a vu Allah :

1984), p. 28.

[1] Ibn Taymyiah, *at-Tawassul wal-Wasilah* (Riyadh : Dar al-Ifta, 1984), p. 28.

[2] Parmi ceux-là, an-Nawawi dans son commentaire sur *Sahih Mouslim*, vol. 3, p. 12, [Voir *Sharh Kitab at-Tawhid min Sahih al-*

« (...) alors qu'il se trouvait à l'horizon supérieur. Puis il se rapprocha et descendit encore plus bas, et fut à deux portées d'arc, ou plus près encore. Il révéla à Son serviteur ce qu'Il révéla. Le coeur n'a pas menti en ce qu'il a vu. Lui contestez-vous donc ce qu'il voit? Il l'a pourtant vu, lors d'une autre descente, près de la Sidrat-al-Mountaha (Le lotus de la limite). » [1]

Ces personnes soutiennent que ces versets font référence au fait que le Prophète Mohamed (PBSL) a vu Allah. Cependant, lorsque Masrouq demanda à Aïcha, la femme du Prophète (PBSL), le sens de ces versets, elle répondit : « Je fus la première personne de cette Oumma (nation musulmane) à questionner le Messager d'Allah à ce propos et il répondit : *« En vérité, c'était Jibril, que la paix d'Allah soit sur lui. Je ne l'ai jamais vu sous la forme dans laquelle il fut créé à l'exception de ces deux fois; je l'ai vu descendant du ciel et la grandeur de sa taille emplit tout espace entre le ciel et la terre. »* Aïcha dit ensuite : « N'as-tu pas entendu Allah, Le Plus Haut, dire : **«Les regards ne peuvent L'atteindre cependant qu'Il saisit tous les regards. Il est le Doux, le Parfaitement Connaisseur»** [2] Et n'as-tu pas entendu Allah dire: **« Il n'a pas été donné à un mortel qu'Allah lui parle autrement que par révélation, ou de derrière un voile, ou qu'Il lui envoie un messager (Ange).»?** [3]» [4]

Boukhari (Médine: Maktabah ad-Daar, 1985), pp. 115-6 par Abdoullah Aal Ghounaimane].

[1] Sourate an-Najm (l'étoile) 53:7-14.

[2] Sourate al-An'am (les bestiaux), 6:103.

[3] Sourate ash-Shou'ara (la consultation), 42:51.

[4] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol.1, pp. 111-112, no 337).

Ainsi, les versets de la Sourate an-Najm, interprétés à la lumière des explications du Prophète (PBSL) lui-même, ne soutiennent en aucun cas la croyance erronée qui veut que le Prophète Mohamed (PBSL) ait vu Allah. [1]

La sagesse derrière le fait de ne pas voir Allah

Si Dieu pouvait être vu dans la vie d'ici-bas, les tests de cette vie n'auraient aucun sens. Ce qui fait que la vie soit un véritable test, c'est le fait d'être obligé de croire en Allah sans le voir, justement. Si Allah était visible tout le monde croirait en Lui et en tout ce que les prophètes ont enseigné. En fait, l'homme deviendrait comme les anges, vouant une obéissance totale à Allah. Parce qu'Allah a donné à l'homme un rang supérieur à celui des anges, dont la croyance en Allah ne procède pas d'un choix délibéré, le choix humain de croire ou de ne pas croire devait se faire dans des conditions où l'existence d'Allah pouvait être mise en doute. C'est pour cette raison qu'Allah a choisi de ne pas Se montrer à l'humanité et qu'Il continuera à rester invisible jusqu'au dernier jour.

Voir Allah dans l'au-delà [2]

---

[1] La narration attribuée à Ibn 'Abbas et recueillie par Ibn Khouzaimah dans *Kitab at-Tawhid,* qui affirme que le Prophète (PBSL) a vu Allah de ses yeux est *Da'if* (inauthentique) – voir *al-'Aqidah at-Tahawiyah,* p. 197, note 169.

[2] Par le passé, les Jahmites, les Mou'tazilah et leurs adeptes parmi les kharijites furent les principales sectes musulmanes à nier qu'Allah puisse être vu dans l'au-delà. De nos jours, seuls les Chiites [croyant aux] douze [Imams] continuent de nier que l'homme pourra voir Allah dans l'au-delà. (Voir *al-'Aqidah at-Tahawiyah*, p. 189).

À plusieurs reprises, dans le Coran, Allah déclare que les être humains Le verront dans l'au-delà. Décrivant quelques-uns des événements du Jour de la Résurrection, Allah dit :

« Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur. » [1]

Le Prophète (PBSL) a été encore plus explicite à propos de ce grand événement. Lorsque ses compagnons lui demandèrent : « Verrons-nous notre Seigneur au Jour de la Résurrection? », il répondit : *« Est-ce que le fait de regarder la pleine lune vous cause quelque tort? » Ils répondirent : « Non. » Il dit alors : « En vérité, vous Le verrez de la même manière. »*[2] À une autre occasion, il dit : *« En vérité, chacun d'entre vous verra Allah le jour où vous serez obligé de Le rencontrer, et il n'y aura entre vous et Lui ni voile ni traducteur. »* [3] Ibn Omar a aussi rapporté que le Prophète (PBSL) a dit une fois : *« Le Jour de la Résurrection est le premier jour où l'oeil humain pourra voir Allah, Le Plus Grand et Le Plus Glorieux. »*[4] Le fait de voir Allah est une bénédiction supplémentaire spéciale pour les gens du Paradis. Cette faveur additionnelle surpasse en elle-même tous les autres

---

[1] Sourate al-Qiyamah (la résurrection), 75:22-23.

[2] Rapporté par Abou Hourayrah et recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 9, pp. 390-1, no.532) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 1, p. 115, no. 349).

[3] Rapporté par 'Adi Ibn Hatim et recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 9, pp. 403, no. 535).

[4] Narration authentique recueillie par ad-Daraqoutni et ad-Darimi dans son ouvrage *Ar-Radd 'ala al-Jahmiyah* (Réfutation des Jahmites), (Beyrouth : al-Maktab al-Islami, n.d.), p. 57.

plaisirs qu'Allah réserve aux vertueux héritiers des Jardins du Paradis. Allah décrit ce plaisir additionnel en disant :

« Il y aura là pour eux tout ce qu'ils voudront. Et auprès de Nous il y a davantage encore. [une chose additionnelle] » [1]

Deux des compagnons les plus notables du Prophète (PBSL), 'Ali Ibn Abi Talib et Anas, ont expliqué que la chose additionnelle dont Allah parle ici est le fait de Le regarder.[2] Souhaib, le compagnon du Prophète (PBSL), a rapporté que le Messager d'Allah a récité (le verset)

« À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage. [une chose additionnelle] » [3]

puis il dit : « *Lorsque les gens méritant le Paradis y seront entrés et que ceux méritant l'enfer y seront entrés, une voix s'élèvera en disant : « Ô gens du Paradis, Allah vous a fait une promesse et Il désire la tenir. » Ils diront : « Qu'est-ce que c'est? N'a-t-Il pas alourdi le plateau de nos bonnes actions sur la balance et illuminé nos visages? Ne nous a-t-Il pas placé au Paradis et sorti (certains d'entre nous) de l'Enfer? » Le voile sera alors levé et ils Le regarderont fixement. Rien de ce dont Il les a pourvus*

---

[1] Sourate Qaf, 50:35.
[2] Recueilli par at-Tabari (Voir *Al-'Aqida at-Tahawiyah*, p. 190).
[3] Sourate Younous (Jonas), 10:26.

ne leur sera plus cher que le fait de Le contempler. Et c'est là la chose additionnelle. »[1]

Quant au verset mentionné précédemment, « **Les regards ne peuvent L'atteindre cependant qu'Il saisit tous les regards.** » , il nie qu'on puisse jamais voir Allah en ce monde, mais dans l'au-delà il nie seulement la possibilité de voir Allah dans Sa totalité. Les vertueux seront seulement en mesure de voir une partie d'Allah parce que leur vision sera toujours une vision d'êtres créés finis et limités, alors qu'Allah est et sera toujours l'infini Seigneur incréé qui ne peut être saisi ni par la vue ni par la connaissance, ni par le pouvoir.[2] Quant aux mécréants, ils ne verront pas Allah dans l'au-delà, ce qui constituera pour eux une grande privation et une grande déception. Allah dit:

« **Qu'ils prennent garde! En vérité, ce jour là, un voile les empêchera de voir leur Seigneur.** »[3]

Le fait de voir le Prophète Mohamed (PBSL)

Il s'agit là d'un autre domaine de visions qui a été dans une certaine mesure une source de confusion et de tests pour les musulmans. Des personnes affirment avoir vu le Prophète (PBSL) et avoir été spécialement guidées par lui. Certains font état de songes alors que d'autres affirment

---

[1] Recueilli par at-Tirmidhi, Ibn Majah et Ahmad.

[2] *Al-'Aqida at-Tahawiyah*, pp. 188, 193, 198. Voir aussi la sourate Ta-Ha, 20:110 où Allah dit : « (...) Alors qu'eux-mêmes (les hommes) ne Le cernent pas de leur science. ».

[3] Sourate al-Moutaffifoune (les fraudeurs), 83:15.

carrément l'avoir vu à l'état de veille. Ceux qui font de telles déclarations sont habituellement révérés par les masses. Ils introduisent souvent diverses innovations religieuses de leur cru et les attribuent au Prophète (PBSL). Toutes ces déclarations prennent pour base le hadith rapporté par Abou Hourayrah, Abou Qatada et Jabir Ibn Abdullah dans lequel le Prophète (PBSL) a déclaré: « *Celui qui me voit dans ses rêves m'a effectivement vu, car Satan ne peut revêtir ma forme.* »[1] Il ne fait aucun doute que ce hadith est *Sahih* (authentique) et digne de foi et ne peut donc ni être nié ni remis en question; cependant certains points importants, concernant le sens à lui donner, méritent qu'on s'y attarde.

a. Le hadith confirme le fait que Satan peut se manifester dans les rêves en prenant des apparences diverses et inviter les hommes à l'égarement.

b. Le hadith spécifie que Satan ne peut revêtir les traits physiques ou prendre l'apparence du Prophète (PBSL).

c. Il confirme également que les traits physiques du Prophète (PBSL) peuvent être vus en rêve.

Puisque le Prophète (PBSL) a fait cette déclaration sur les rêves à ses compagnons, qui étaient familiers avec ses traits physiques, cela veut dire que lorsqu'une personne

---

[1] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 9, p. 104, no. 123) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 4, p. 1225, no. 5635 et p. 1226, no. 5639).

qui **connaît exactement les traits physiques du Prophète** (PBSL) voit en rêve quelqu'un de conforme à sa description, elle peut être assurée qu'Allah l'a bénie par une vision réelle du Prophète (PBSL), parce qu'Allah a privé Satan de la possibilité de prendre les traits véritables du Prophète (PBSL). Cependant, cela veut aussi dire que Satan peut apparaître en rêve à des personnes non familières avec les traits physiques du Prophète (PBSL) et prétendre qu'il est le Messager d'Allah. Il peut alors prescrire des innovations religieuses au rêveur ou l'informer qu'il est Al-Mahdi (le réformateur attendu) ou même le Prophète Issa (Jésus) qui doit revenir sur terre avant la fin du monde. Les individus qui, sur la base de leurs rêves, ont lancé des innovations religieuses ou prétendu être Al-Mahdi ou Issa (Jésus) sont innombrables. Les gens sont particulièrement enclins à accepter de telles affirmations à cause de leur mauvaise compréhension des implications du hadith mentionné plus haut. Puisque la Chari'ah (loi islamique) est complète, prétendre que le Prophète (PBSL) est apparu en rêve à quelqu'un pour y faire des ajouts est nécessairement erroné. Une telle affirmation entraîne une des deux implications suivantes : (1) Soit le Prophète (PBSL) n'a pas rempli convenablement sa mission au cours de sa vie, soit (2) qu'Allah n'était pas au courant du futur de la *Oummah* (nation islamique) et n'a donc pas prescrit les injonctions nécessaires durant la vie du Prophète (PBSL). Ces implications contredisent toutes deux les principes de base de l'Islam.

Quant à ceux qui prétendent avoir vu le Prophète (PBSL) à l'état de veille, une telle prétention va au-delà des

limites fixées par le hadith et relève du domaine de l'impossible. Toute vision de ce type qui se produirait véritablement serait sans aucun doute une apparition satanique, sans même tenir compte de ses aboutissements. Durant le miraculeux voyage nocturne du Prophète (PBSL) à Jérusalem et son ascension à travers les sept cieux, Allah lui a miraculeusement montré un nombre d'anciens prophètes, et le Prophète (PBSL) a communiqué avec eux. Ceux qui prétendent voir le Prophète Mohamed (PBSL) à l'état de veille tentent en fait de s'élever à son niveau. Toute innovation de ce type dans l'Islam, qu'elle ait pour base des visions du Prophète (PBSL) ou non, est totalement inacceptable si l'on se base sur les nombreuses déclarations du Prophète (PBSL) qui les interdisent. Par exemple, Aïcha a rapporté que le messager d'Allah a dit : « *Quiconque innove dans cette affaire qui est la nôtre (i.e. l'Islam) en y apportant quelque chose qui n'en fait pas partie verra son innovation rejetée.* »[1]

[1] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 3, pp. 535, no. 861) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 3, p. 931, no. 4266) et Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (Traduc. anglaise), vol. 3, p. 1294, no. 4589).

10. CHAPITRE SUR L'ADORATION DES SAINTS

La faveur d'Allah :

C'est une caractéristique de la nature humaine que de donner à certaines personnes un rang supérieur à d'autres. Les gens les idéalisent et préfèrent les suivre plutôt que de prendre des décisions par eux-mêmes. C'est là une conséquence directe du fait qu'Allah a privilégié, de diverses façons, certaines personnes par rapport à d'autres. Du point de vue social, l'homme a été placé à un rang supérieur à la femme :

« Les hommes ont autorité sur les femmes en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci... » [1]

« Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. » [2]

De même, d'un point de vue économique, certains hommes ont été placés à un rang supérieur à d'autres :

« Allah a favorisé les uns d'entre vous par rapport aux autres dans la répartition de Ses dons. » [3]

La tribu d'Israël fut favorisée sur le reste de l'humanité par les conseils divins :

---

[1] Sourate an-Nisa (les femmes), 4:34.
[2] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:228.
[3] Sourate an-Nahl (les abeilles), 16:71.

« Ô enfants d'Israël, rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés, (rappelez-vous) que Je vous ai préférés à tous les peuples (de l'époque). » [1]

Les prophètes furent privilégiés sur le reste de l'humanité par la révélation, et Allah a privilégié certains d'entre eux par rapport aux autres :

« Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres. » [2]

Cependant, Allah nous a enjoint de ne pas désirer ce par quoi Il a privilégié et favorisé certains êtres humains par rapport à d'autres :

« Ne convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres. » [3]

parce que ces faveurs constituent des tests et s'accompagnent de responsabilités énormes. Elles ne sont pas le fruit des efforts de l'homme et en tant que telles, ne doivent pas être la source d'une quelconque fierté. Allah ne nous donnera aucune rétribution pour le simple fait de jouir de ces privilèges. En revanche, nous sommes tenus responsables de la manière dont nous les avons utilisés. C'est pour cette raison que le Messager d'Allah (PBSL) nous a conseillé : *«Regardez ceux dont le rang est inférieur à vous et non pas ceux dont le rang est supérieur*

[1] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:47.
[2] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:253.
[3] Sourate an-Nisa (les femmes), 4:32.

à vous. C'est mieux pour vous, pour que vous ne soyez pas ingrats envers Allah. »[1]

Chacun d'entre nous a été placé au-dessus d'autres personnes, d'une façon ou d'une autre et nous avons tous des responsabilités pour lesquelles nous devrons rendre des comptes. Le Prophète (PBSL) a dit : « *Chacun d'entre vous est [à l'instar d'un] berger, et chacun est responsable de son troupeau.* » [2] Ces responsabilités représentent les composantes de base des tests de cette vie. Si nous sommes reconnaissants à Allah pour Ses faveurs et qu'on en fait bon usage, nous réussirons ; autrement, c'est l'échec. Mais peut-être que le plus grand de tous les tests de responsabilité pour le genre humain est le fait d'avoir été privilégié par Allah sur toute la création. Cette faveur fut confirmée par l'ordre donné par Allah, aux anges, de se prosterner devant Adam. Cette responsabilité du genre humain est double :

a. Elle a une portée personnelle ayant trait à la responsabilité d'accepter l'Islam : la soumission totale à Allah ;
b. Elle a aussi une portée collective, en ce qui a trait à l'établissement de la Loi d'Allah sur terre.

---

[1] Rapporté à la fois par al_Boukhari et Mouslim (*Sahih Al-Boukhari* (arabe-anglais), vol.8, p.328, no.497 et *Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol.4, p.1530, no.7070.

[2] Rapporté par al-Boukhari et Mouslim (*Sahih Al-Boukhari*, (arabe-anglais) vol.3, p. 438, no.730), et (*Sahih Mouslim*, (Trad. anglaise) vol. 3, p. 1017, no. 4496.

Ainsi, aux yeux d'Allah, les croyants sont de très loin supérieurs aux mécréants, car ils acceptent leurs responsabilités. Allah a dit :

« Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes : vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah. » [1]

Taqwa :

Au sein de la communauté des croyants, certains sont supérieurs à d'autres ; et cette supériorité résulte directement de leurs propres efforts. Il s'agit d'une supériorité reliée au *Imane* (foi), à la force et à la profondeur de la foi. La foi ardente mène celui qui l'entretient à se protéger contre tout ce qui déplaît à Allah. Cette protection est nommée « Taqwa » en arabe. Ce mot a aussi été traduit par « peur de Dieu », « piété », et par « conscience que Dieu [nous observe] » ; et il regroupe tous ces sens et plus encore. Allah a clairement exprimé la supériorité de la *Taqwa* en disant :

« Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est celui qui a le plus de Taqwa (le plus pieux). » [2]

Allah indique ici que le seul facteur qui donne à un croyant, homme ou femme, un rang réellement supérieur à un autre, est le niveau de *Taqwa*. C'est cette piété ou peur de Dieu qui élève l'homme du simple rang «d'animal pensant» à celui de gouverneur (*Khalifa*) des planètes. On

---

[1] Sourate al 'Imran (la famille d'Imran), 3:110.
[2] Sourate al-Houjourate (les appartements), 49:13.

ne mentionnera jamais assez l'importance de la peur d'Allah dans la vie d'un musulman. Allah a cité la *Taqwa* et des mots dérivés 26 fois dans le Coran, mettant chaque fois l'accent sur le fait qu'elle constitue la force motrice de la foi ardente. Sans la Taqwa, la foi se réduit à marmonner des mots et des phrases apprises par coeur et les bonnes actions ne sont plus que des coquilles de prétention et d'hypocrisie. Par conséquent, la piété est préférable à toutes les considérations, dans toutes les affaires de la vie. Le messager d'Allah (PBSL) a dit : *« Les hommes épousent une femme pour quatre raisons : sa fortune, son rang social, sa beauté et sa piété. Choisissez donc la pieuse et soyez assurés du succès. »*.[1] Peu importe à quel point une femme peut être belle, riche ou bien élevée ; si elle n'est pas pieuse, elle est inférieure à une femme pieuse, même si cette dernière est laide, pauvre et provient d'un milieu social modeste. L'inverse est aussi vrai, comme l'a dit le Prophète (PBSL) : *« Si un homme dont la pratique religieuse vous satisfait vous demande votre fille en mariage, vous devez accepter ; autrement il y aura de la corruption sur la terre. »* [2]

Une fois, le Prophète (PBSL) réprimanda Abou Dharr pour avoir tourné Bilal en dérision en l'appelant fils de noire, puis il lui dit : *« Écoutes ! assurément tu n'es pas meilleur qu'un homme brun ou un homme noir, sauf si tu crains plus Allah qu'eux. »* [3] Cette manière de voir les

[1] Rapporté par Abou Hourayrah et recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 7, pp. 18-19, no. 27) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (Traduc. anglaise), vol. 2, p. 749, no. 3457).

[2] Rapporté par Abou Hourayrah et recueilli par at-Tirmidhi.

[3] Rapporté par Abdullah Ibn 'Amr et recueilli par Ahmad.

choses a été réitérée à maintes reprises par le Prophète (PBSL). Même lors du pèlerinage d'adieu, peu avant sa mort, il a tenu un discours sur l'insignifiance des différences raciales et sur l'importance majeure de la *Taqwa.*

Les individus les plus pieux ne sont connus que d'Allah, car le siège de la *Taqwa* est le coeur. Les hommes ne peuvent porter de jugement les uns sur les autres qu'en fonction des actes extérieurs qui peuvent parfois être sincères et parfois ne pas l'être. Allah a clairement indiqué cela dans le verset suivant:

« Il y a, parmi les gens, celui dont la parole sur la vie présente te plaît et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le coeur, tandis que c'est le plus acharné des ennemis. » [1]

C'est pour cette raison qu'il n'est pas permis aux musulmans de désigner certaines personnes comme particulièrement saintes et pieuses à un degré qui ne peut être atteint par le commun des mortels. De son vivant, le Prophète Mohamed (PBSL) a annoncé à quelques-uns de ses compagnons (*Sahabas*) la bonne nouvelle selon laquelle ils allaient être admis au Paradis. [2] Cependant, de tels propos étaient fondés sur une révélation et non sur sa propre capacité à sonder les coeurs. Par exemple, lorsque

---

[1] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:204.

[2] Parmi eux, dix sont bien connus : Abou Bakr, 'Omar, 'Othman, 'Ali, Talha, az-Zoubayr, Sa'd Ibn Abi Waqqas, Sa'id Ibn Zayd, 'Abd ar-Rahmane Ibn 'Awf, et abou 'Oubaydah Ibn al-Jarrah. (Voir *al-'Aqida at-Tahawiyah*, pp. 485-7).

le Prophète (PBSL) a dit, à propos de ceux qui prêtent le serment connu sous le nom de *Bay'at ar-Ridhwane* : « *Aucun de ceux qui ont prêté le serment près de l'arbre n'entrera en Enfer* » [1], il ne faisait que confirmer le verset coranique révélé à cet effet :

« Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. » [2]

De même, il jugea que certaines personnes, que tout le monde pensait destinées au Paradis, entreraient en fait en Enfer. Tous les jugements de ce type furent basés sur des révélations. Ibn 'Abbas a dit que 'Omar Ibn al-Khattab lui a relaté que *le jour [de la bataille] de Khaybar, certains des compagnons du Prophète (PBSL) sont venus dire : « Untel est un martyre et untel autre l'est aussi. », mais quand ils dirent d'un autre homme qu'il était un martyr, le Messager d'Allah déclara : « En aucun cas ! je l'ai vu en Enfer habillé d'une cape qu'il a prise indûment [du butin]. » Le Messager d'Allah dit ensuite : « Vas, Ibn al-Khattab, et annonce aux gens par trois fois que seuls les croyants entreront au Paradis. ».* [3]

Dans la tradition chrétienne, depuis la nuit des temps, certains individus ont fait l'objet de louanges extraordinaires pour de prétendus exploits spirituels. On leur a attribué des miracles et on les a gratifiés du rang de

---

[1] Rapporté par Jabir et recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (Traduc. anglaise), vol. 3, p. 1034, no. 4576).

[2] Sourate al-Fath (la victoire éclatante), 48:18.

[3] Recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (Traduc. anglaise), vol. 1, p. 65, no. 209)

« saint ». Dans la tradition pré- chrétienne des hindous et des bouddhistes, les maîtres qui étaient censés avoir gravi l'échelle de l'excellence spirituelle et qui s'étaient distingués par des réalisations surnaturelles, étaient aussi gratifiés de titres divers comme gourous, avatars, etc., afin d'indiquer leur supériorité spirituelle. Ces désignations ont amené les masses à rechercher leur intercession ou à les adorer comme des dieux. Par conséquent on retrouve, dans ces traditions religieuses, des listes de saints auxquels les adeptes adressent leurs prières avec ferveur. L'Islam, en revanche, s'oppose même à la louange excessive du Prophète Mohamed (PBSL), qui a dit lui-même : *« Ne me louez pas excessivement comme les chrétiens ont fait avec Issa Ibn Mariam (Jésus fils de Marie); en vérité je ne suis qu'un esclave, alors appelez-moi serviteur d'Allah et Son messager. »* [1]

Wali : le « Saint »

Le terme « saint » a été utilisé pour traduire le mot arabe *wali* (pluriel : *awliya*) qu'Allah a utilisé pour désigner ceux qui sont proches de Lui. Cependant, « proche ami » serait une traduction plus appropriée parce que *wali* veut littéralement dire « allié ». Allah utilise même ce mot pour Se décrire Lui-même dans le verset :

---

[1] Rapporté par 'Omar Ibn al-Khattab et recueilli par al-Boukhari et Mouslim (Voir Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 4, p. 435, no. 654).

« Allah est le (Wali) défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. » [1]

Allah utilise aussi ce terme pour désigner Satan, comme dans le verset :

« Et quiconque prend le diable pour (Wali) allié au lieu d'Allah sera, certes, voué à une perte évidente. » [2]

Ce terme veut aussi dire « proche parent » comme dans le verset qui suit :

« Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son (Wali) proche parent. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans l'exécution [du meurtrier]. » [3]

Il est aussi utilisé dans le Coran avec le sens de proximité entre personnes, par exemple :

« Que les croyants ne prennent pas pour alliés des infidèles au lieu de croyants. » [4]

Mais l'usage qui nous intéresse le plus est « *Awliya Allah* », amis proches d'Allah. Allah désigne, dans le Coran, quelques individus parmi les humains qu'Il

---

[1] Sourates al-Baqarah (la vache), 2:257; aal-'Imran (la famille d'Imran), 3:68; ash-Shoura (la consultation), 42:9; et al-Jathiya (l'agenouillée), 45:19.

[2] Sourates an-Nisa (les femmes), 4:75, 119; et al-A'raf, 7:27, 30.

[3] Sourate al-Isra (le voyage nocturne), 17:33.

[4] Sourates aal-'Imran (la famille d'Imran), 3:28; an-Nisa (les femmes), 4:139, 144; et al-maïdah (la table servie), 5:51.

considère spécialement proches de Lui. La description qu'Allah fait de Ses *Walis* se trouve dans la sourate al-Anfal (Le butin), dans laquelle Il déclare :

« (...) Car Ses Walis ne sont que (ceux qui possèdent la Taqwa) les pieux. Mais la plupart des gens ne le savent pas. » [1]

et se retrouve également dans la sourate Younous :

« En vérité, les (Awliya) bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent Allah (possèdent la Taqwa). » [2]

Allah nous explique que le critère de *Walayah* (amitié divine) est l'*Imane* (foi) et la *Taqwa* (piété) et ces qualités sont partagées par tous les véritables croyants. [3] Pour les masses ignorantes cependant, le critère principal de la *Walayah* est l'accomplissement de miracles, communément appelés *karamate* pour les distinguer des miracles des prophètes appelés *Mu'jizate.* Pour la plupart de ceux qui adoptent ce type de croyance, la foi et la pratique religieuse de celui qui accomplit le «miracle» est secondaire. Ainsi, certains parmi ceux qui furent désignés comme « saints » avaient des croyances et des pratiques religieuses hérétiques, d'autres avaient abandonné les rituels religieux et d'autres furent même impliqués dans des affaires de moeurs et avaient des comportements

---

[1] Sourate al-Anfal (le butin), 8:34.
[2] Sourate Younous (Jonas), 10:62-63.
[3] *Al-'Aqida at-Tahawiyah* p. 358.

vulgaires. Il faut se rappeler cependant que nulle part Allah n'a fait de l'accomplissement des miracles une condition pour devenir Son *Wali*. De ce fait, comme nous l'avons mentionné auparavant, tous les croyants qui ont la foi (*Imane)* et la piété (*Taqwa)* sont des *Wali* d'Allah et Il est leur *Wali*. Allah le dit Lui-même :

« Allah est le Wali de ceux qui ont la foi. » [1]

Par conséquent, les musulmans ne sont pas autorisés à désigner certains croyants comme des *Awliya* d'Allah au détriment d'autres croyants. Malgré cette position islamique très claire, une hiérarchie de prétendus saints musulmans est devenue une caractéristique importante des cercles soufis et fut adoptée par les masses qui les suivent aveuglément. Dans l'ordre croissant de mérite, cette hiérarchie se constituerait des *Akhyar* (élus) dont le nombre s'élève à 300 ; des *Abdaal* (substituts) au nombre de 40 ; de 7 *Abraar* (pieux) ; de 4 *Awtad* (piliers) ; de 3 *Nouqaba* (gardiens) ; du *Qotb* (le pôle), considéré comme le plus grand « saint » de son époque, et au sommet de la pyramide se trouverait le *Ghawth* (secours), le plus grand de tous les saints, qui est en mesure, selon certains cercles, d'assumer à lui seul une partie des péchés de tous les croyants. Selon cette croyance « mystique », les saints des trois échelons supérieurs sont présents à La Mecque aux heures des prières, mais sont invisibles. Lorsque le *Ghawth* décède, le *Qotb* le remplace et toute la série remonte d'un cran, l'âme la plus pure de chaque

---

[1] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:257.

classe montant au degré supérieur.[1] Ce corps de mythologie a été emprunté à la chrétienté, tout comme les chapelets de *Dhikr* furent inspirés des rosaires chrétiens et le *Mawlid* (fête d'anniversaire du Prophète (PBSL)), inspiré de la célébration de Noël par les Chrétiens.

Fanaa : l'union de l'homme avec Dieu

Une étude détaillée des diverses listes des prétendus saints les plus connus nous révèle des noms comme al-Hallaj, qui fut publiquement exécuté comme apostat pour avoir osé prétendre ouvertement qu'il était Dieu dans sa déclaration infâme « Ana al-Haqq » (Je suis la Vérité) alors qu'Allah a dit :

« Il en est ainsi parce qu'Allah est la vérité ; et c'est Lui qui rend la vie aux morts. » [2]

Ce qui a amené cet individu mentalement dérangé à faire une telle déclaration était sa croyance en un principe très similaire à l'état ultime de l'être, connu sous le nom de « Nirvana » [3] dans la pensée bouddhiste. Dans cet état,

---

[1] *Encyclopedia of Islam,* p. 629. Voir aussi 'Ali Ibn 'Othman al-Houjwiri, *Kashf al-Mahjoob,* Traduit par Nicholson, (Londres :Luzac, rep. 1976), p. 214.

[2] Sourates al-Hajj (le pèlerinage), 22:6, 62; an-Nour (la lumière), 24:25 et Luqman, 31:30.

[3] Mot sanscrit qui veut dire « éteint » et qui décrit l'extinction de tous les désirs humains (terrestres), ou salut. Bien que le terme trouve son origine dans le Védique (Bhagavad-Gita et le Veda), il est plus souvent associé au Bouddhisme. Dans le Bouddhisme « Hinayana », le terme décrit l'extinction alors que dans le Bouddhisme « Mahanaya », il correspond à un état de béatitude.

selon une certaine branche de la pensée bouddhiste, l'ego disparaît, et l'âme et la conscience humaines atteindraient l'extinction. [1]

Ce concept forme aussi l'essentiel d'une philosophie connue sous le nom de « mysticisme ». Le mysticisme[2] se définit comme une expérience d'union avec Dieu et comme la croyance que le but principal de l'homme réside dans la recherche de cette union. On retrouve les origines du mysticisme dans les écrits des anciens philosophes grecs comme le *Symposium* de Platon, dans lequel il est fait mention d'échelles d'ascension diverses composées de marches raides et difficiles à gravir pour finalement accéder à l'union de l'âme avec Dieu.[3] Un concept similaire se retrouve aussi dans l'hindouisme, où l'*Atmane* (l'âme humaine) s'identifie avec *Brahmane* (l'Absolu impersonnel) ; la réalisation de ce processus d'identification est le but ultime et permet de se libérer du cycle des existences et des renaissances.[4] La pensée mystique grecque se répandit à travers les mouvements gnostiques chrétiens qui, tels le mouvement fondé par Valentin (en 140 après J.-C.), atteignirent leur apogée au deuxième siècle de l'ère chrétienne. Au troisième siècle, ces tendances se sont combinées avec le platonisme, sous

---

(W.L.Reese, *Dictionary of Philosophy and Religion,* (New Jersey : Humanities Press, 1980), p. 393).

[1] Ibid, p. 72.

[2] Du grec « mustês » signifiant « celui qui est initié aux mystères ». Le terme est dérivé des religions de mystères grecques dont les initiés portaient le nom de « mustês ».(*Dictionary of Philosophy and Religion,* p. 374).

[3] *Collier's Encyclopedia,* vol. 17, p. 114.

[4] *Dictionary of Religions,* p. 68.

l'influence du philosophe égypto-romain Plotin (205-270 PC), pour former une philosophie religieuse connue sous le nom de néo-platonisme. Les anachorètes et ermites chrétiens du 3 ème siècle PC, qui initièrent la tradition monacale dans le christianisme en se retirant dans le désert égyptien, adoptèrent le but mystique de l'union avec Dieu sous sa forme néo-platonicienne de l'époque en l'intégrant à un cadre méditatif et à des pratiques ascétiques d'abnégation de soi. Cependant, ce fut « Saint » Pacôme (290-346 PC) qui établit le premier ensemble de règles du monachisme chrétien et qui fonda neuf monastères dans le désert égyptien. «Saint » Benoît de Nursie (480-547 PC), pour avoir développé les règles des Bénédictins pour le monastère de Monte Cassino en Italie, est perçu comme le fondateur véritable des ordres monastiques occidentaux.[1] La tradition mystique préservée par la chrétienté monastique commença à intéresser les musulmans à peu près à partir du 8eme siècle PC, un siècle après que les frontières de l'Etat Islamique se furent étendues pour inclure l'Egypte et la Syrie et leurs centres majeurs de monachisme.[2] Un

[1] *Dictionary of Philosophy and Religion,* pp. 365-6 et 374.

[2]«Les auteurs de traités sur le mysticisme musulman ont souvent comparé «l'annihilation» du soufisme avec le nirvana bouddhiste; mais selon d'autres, cette comparaison est totalement inadéquate car l'idée bouddhiste de l'annihilation est indépendante de l'idée de Dieu et inclut l'idée de la transmigration des âmes à laquelle le nirvana met un terme. À l'opposé, dans le mysticisme musulman il n'est nullement question de réincarnation et le concept d'un Dieu personnel et omniprésent est très prédominant. L'origine du concept musulman de «*fanaa*» provient plutôt de la chrétienté à laquelle il semble avoir été emprunté. Ce concept signifie simplement l'annihilation de la volonté individuelle devant la

groupe de musulmans insatisfaits de ce que la *Chari'ah* (loi islamique) préconise développèrent un système parallèle qu'ils nommèrent *Tariqah* (la voie). Tout comme le but ultime des Hindous était de former une unité avec l'âme du monde et celui des mystiques chrétiens, l'union avec Dieu, le but ultime de ce mouvement devint le *Fana*, la dissolution de l'ego et le *Woussoul*, la rencontre et l'unification de l'âme humaine avec Allah dans la vie terrestre. Une série d'étapes et d'états préliminaires à être atteints furent définis. On les appela *Maqamat* (étapes) et *Halate* (états). Un système d'exercices spirituels fut aussi conçu pour les initiés afin de préparer ces «rencontres». Ces exercices de *Dhikr*[1] s'accompagnaient souvent de mouvements de la tête et du corps et parfois même de danses, comme dans le cas des derviches tourneurs. Toutes ces pratiques furent attribuées au Prophète (PBSL) en utilisant des chaînes de narration dans l'espoir de les valider, mais il n'existe aucune source authentique plaidant en leur faveur dans aucun des livres classiques de *Hadiths*. Une multiplicité de systèmes se développèrent et des ordres similaires à ceux des moines chrétiens virent le jour et furent identifiés par les noms de leurs fondateurs, comme les ordres *Qadiri, Chichti, Nakchabandi* et *Tijani*. Parallèlement à cela, d'innombrables légendes et contes féériques furent attribués aux fondateurs et aux figures marquantes de

---

volonté de Dieu, idée qui constitue le fondement du mysticisme chrétien." (*Shorter Encyclopedia of Islam*, p.98)

[1] *Dhikr*, qui signifie habituellement le rappel de Dieu, est utilisé dans le milieu mystique pour décrire la répétition continue des noms et attributs de Dieu.

chaque ordre. Et tout comme les moines chrétiens et hindous choisirent des structures spéciales isolées (les monastères) pour abriter leurs communautés, les ordres soufis développèrent un plan d'habitat similaire qu'ils appelèrent *Zaawiyah* (litt. : «coins»).

Avec le temps, la croyance mystique de « l'union avec Dieu » donna le jour à tout un corps de credos hérétiques. Par exemple, la plupart des ordres prétendirent qu'Allah devenait visible lorsque l'état de *Woussoul* (arrivée) était atteint. Cependant, lorsque Aïcha demanda au Prophète (PBSL) s'il avait vu Allah lors du *Mi'raj* (ascension), il répondit que non [1]. Allah a aussi montré au prophète Moussa (PBSL) que ni lui ni aucun être humain n'était en mesure de Le voir dans cette vie lorsqu'Il révéla une partie de Son être à une montagne, qui s'effrita en poussière durant la révélation[2]. Certains adeptes *soufis* prétendirent que lorsque l'état de *Woussoul* était atteint, les obligations de la *Chari'ah* telles que la prière cinq fois par jour perdaient leur caractère obligatoire. La plupart d'entre eux prescrivirent que les prières à Allah pouvaient être acheminées par l'intermédiaire du Prophète (PBSL) ou par l'intermédiaire de leurs prétendus saints; plusieurs d'entre eux initièrent des pratiques de *Tawaf* [3], de sacrifices d'animaux et d'autres actes d'adoration autour des reliques et des tombes de leurs saints. On observe aujourd'hui encore le *Tawaf* autour des tombeaux de Zaïnab et de Sayid Al-Badawi, en Egypte, autour de la

---

[1] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim,* (Traduc. anglaise), vol. 1, p. 111-112, nos. 337, 339 et p. 113, no. 341.

[2] Sourate al-A'raf,, 7:143.

[3] Circuler autour d'un objet de dévotion religieuse.

tombe de Mohamed Ahmad (le *Mahdi*) au Soudan, et autour des *Darghas* de « saints » innombrables en Inde et au Pakistan.

La *Chari'ah* devint perçue comme le chemin extérieur conçu à l'usage des masses ignorantes, alors que la *Tariqah* était le chemin interne d'une élite de gens éclairés. Un *Tafsir* (commentaire coranique) à saveur dogmatique apparut, dans lequel le sens des versets coraniques fut tordu pour épouser les idées hérétiques du mouvement mystique. La pensée philosophique grecque fut aussi mélangée à des hadiths fabriqués de toutes pièces afin de produire un corps de littérature non-authentique qui prit tellement d'ampleur qu'il concurrença les premiers écrits islamiques classiques et les remplaça auprès des masses de croyants. La musique fut introduite dans la plupart des cercles et des drogues comme la marijuana étaient présentes dans d'autres comme moyen d'élever l'expérience pseudo-spirituelle qu'ils recherchaient tous. Tel était l'héritage de la dernière génération de *Soufis* qui fut construite sur la fausse prémisse que l'union de l'âme humaine avec Allah était possible. La première génération d'individus pieux, comme Abd al-Qadir Al-Jilani et d'autres, à qui l'on attribua certains ordres, avaient clairement compris l'importance de la distinction à faire entre le Créateur et Sa création. Les deux ne peuvent jamais s'unir puisque l'Un est divin et éternel, alors que l'autre est humain et fini.

L'union de Dieu avec l'homme

Rien n'échappe à la connaissance d'Allah, et les sages sont ceux qui agissent en conséquence. Ils sentent Sa présence à tout moment. Ils accomplissent soigneusement tous leurs devoirs obligatoires (*Fard*), ensuite ils tentent avec dévotion de compenser leurs inévitables manquements en s'adonnant à des pratiques volontaires. Ces actes volontaires aident à protéger les devoirs obligatoires. Par exemple, lors de périodes de faiblesse ou de baisse de spiritualité, l'accomplissement de nos devoirs religieux peut être empreint d'un certain laxisme. Cependant, ceux qui s'adonnent à des pratiques volontaires laissent plutôt tomber quelques-unes de leurs pratiques volontaires en gardant leurs devoirs obligatoires intacts. S'ils ne possédaient pas de bouclier protecteur constitué d'actes volontaires et qu'ils tombaient dans une période de paresse spirituelle, certains de leurs devoirs obligatoires seraient susceptibles d'être abandonnés ou négligés. Plus une personne renforce ses pratiques obligatoires en accomplissant des actes volontaires, plus sa vie sera conforme avec la *Chari'ah,* qui est la volonté d'Allah, le Tout-Puissant. Allah a transmis ce message par l'intermédiaire du Prophète (PBSL) dans un hadith qui dit: *« Parmi les choses que Mon esclave accomplit pour se rapprocher de Moi, ce que J'aime le plus sont les obligations (Fard) que Je lui impose. Mon esclave continuera à se rapprocher de Moi par des actes volontaires (d'adoration) jusqu'à ce que Je l'aime. Si Je l'aime, Je serai son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il saisit, et son pied avec lequel il marche. S'il Me demande quoi que ce*

soit, Je le lui accorderai, et s'il recherche refuge auprès de Moi, Je le protégerai. » [1].

Ce *Wali* d'Allah n'entendrait, ne verrait, ne toucherait et ne se dirigerait que vers ce qui est *Halal* (licite), en évitant avec soin tout ce qui est *Haram* (illicite), de même que tout ce qui mène à l'illicite. C'est là le seul but véritable qui mérite qu'on y consacre sa vie. Atteindre ce but consiste à remplir à la perfection le rôle double d'un être humain, à savoir servir Dieu et gouverner le monde. Mais ce but ne peut être atteint que via le chemin prescrit par le hadith. Les devoirs obligatoires doivent d'abord être remplis et bien établis, ensuite les actes d'adoration volontaires prescrits doivent être accomplis avec constance et surtout être conformes à la *Sunnah.* Allah a mis l'accent sur ce fait en demandant à Son Prophète d'informer les croyants:

« Dis : « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors... » [2]

Par conséquent, l'amour d'Allah ne peut être atteint qu'en suivant strictement les directives (*Sunnah*) de Son Prophète (PBSL) et en évitant soigneusement toute innovation en matière religieuse. Cette formule est contenue dans le hadith suivant dans lequel le Prophète (PBSL) est cité par Abou Najih comme ayant dit: *« Tenez-vous-en à ma Sunnah et à celle des Califes bien guidés. Mordez-y avec vos molaires (et ne la lâchez pas).*

---

1 Rapporté par Abou Hourayrah et recueilli par al-Boukhari (Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 8, pp. 336-7, no. 509).

2 Sourate Al-'Imran (la famille d'Imran), 3:31.

Et prenez garde aux innovations (religieuses), car en vérité elles procèdent toutes de l'hérésie (Bid'ah) et l'hérésie est un égarement qui mène au feu de l'enfer. » [1]

Celui qui suit strictement ce principe n'écoutera que ce qu'Allah désire qu'il écoute car Allah a dit, en décrivant les vertueux:

« (...) qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent: « Paix ». » [2]

Ailleurs dans le Coran, Il dit aussi:

« Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci: lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer. » [3]

En n'écoutant que ce qu'Allah désire que nous écoutions, Allah devient de manière métaphorique notre ouïe. De la même manière, Allah devient notre vue, nos mains et nos pieds.

C'est là l'interprétation correcte du hadith susmentionné dans lequel Allah déclare qu'il deviendra l'ouïe, la vue, les

---

[1] Recueilli par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud*, (Traduction anglaise) vol. 3, p.1294, no. 4590, et At-Tirmidhi.
[2] Sourate Al-Fourqane (le discernement), 25:63.
[3] Sourate an-Nisa (les femmes), 4:140.

mains et les pieds d'une personne. Malheureusement, ce hadith a été interprété de manière mal intentionnée par les mystiques qui l'ont utilisé pour appuyer leur concept de l'union avec Allah.

Rouhoullah: « l'Esprit » d'Allah

D'autres façons de soutenir la théorie mystique de la réunification de l'âme humaine avec Allah ont été déduites à tort de certains versets du Coran lui-même. Les versets suivants dans lesquels Allah dit:

« Puis Il lui donna sa forme parfaite (à l'homme) et lui insuffla de Son Esprit. » [1]

et

« Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit... » [2]

ont été utilisés pour étayer le théorie selon laquelle tout être humain contient dans son corps une partie de Dieu. La portion de « l'esprit» d'Allah qu'Il a insufflée à Adam aurait prétendument été transmise par héritage à tous ses descendants. On a également fait référence au prophète Issa dont Allah a dit de sa mère:

« Et celle (la vierge Marie) qui avait préservé sa chasteté! Nous insufflâmes en elle un souffle (de vie)

---

[1] Sourates as-Sajda (la prosternation), 32:9, et Sad, 38:72.
[2] Sourates al-Hijr, 15:29 et Sad, 38:72.

venant de Nous et fîmes d'elle, ainsi que de son fils, un signe (miracle) pour l'univers. » [1]

Ainsi, il est admis chez les mystiques que l'esprit divin éternel à l'intérieur de l'être humain cherche constamment à se réunir avec la source d'où il provient. Cependant, cela n'est pas du tout le cas. Les pronoms possessifs en arabe (mon, ma, votre, son, sa, notre, etc.), comme en français d'ailleurs, possèdent deux sens généraux différents en fonction du contexte où on les utilise. Ils peuvent décrire un attribut ou une possession qui, selon le cas, peut constituer ou non une partie intégrante du sujet. Par exemple, dans le commandement d'Allah au prophète Moussa (Moïse):

« Et mets ta main dans ta chemise: elle en sortira blanche sans aucun mal... » [2]

La main, tout autant que la chemise, appartenait au prophète Moussa, mais sa main était un attribut qui était une partie de lui-même, alors que la chemise était une possession qui n'était pas une partie intégrante de sa personne. Il en est de même dans le cas de Dieu en relation avec Ses attributs et Sa création.[3] Par exemple, dans le cas de la clémence divine de laquelle Il dit:

« (...) Allah réserve à qui Il veut Sa Miséricorde. » [4]

---

[1] Sourates al-Anbiya (les prophètes), 21:91 et At-Tahrim (l'interdiction), 66:12.
[2] Sourate Ta-Ha, 20:22.
[3] *Taysir al-'Aziz al-Hamid*, p. 84-5.
[4] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:105.

La clémence d'Allah est l'un de Ses attributs et non une partie de Sa création. Par ailleurs, Allah décrit quelquefois certaines choses créées comme « siennes » pour mettre l'accent sur le fait que c'est Lui qui les a créées, alors qu'Il en cite d'autres comme « siennes » pour indiquer la position spéciale ou le rang honorifique dans lesquels Il les tient. Par exemple, en parlant de la chamelle qu'Il envoya comme test au peuple du prophète Salih, les Thamoud, Allah cite le prophète Salih:

« (...) voici la chamelle d'Allah, un signe pour vous. Laissez-la donc manger sur la terre d'Allah... » [1]

La chamelle fut miraculeusement envoyée comme signe aux Thamoud qui n'avaient aucun droit de l'empêcher de paître, car la totalité de la terre appartient à Allah. Il en est de même pour la Kaaba à propos de laquelle Allah conclut un pacte avec les prophètes Ibrahim (Abraham) et Isma'il (Ismaël):

« Purifiez Ma maison pour ceux qui tournent autour, y font retraite pieuse, s'y inclinent et s'y prosternent. » [2]

et pour le Paradis lorsqu'Allah dira au vertueux, au jour du jugement: **« et entre dans Mon Paradis. »** [3]

Quant à l'esprit *(Rouh)*, il s'agit d'une des créations d'Allah. Allah déclare dans le Coran:

---

[1] Sourate al-A'raf, 7:73.
[2] Sourate al-Baqarah (la vache), 2:125.
[3] Sourate al-Fajr (l'aube), 89:30.

« Et ils t'interrogent au sujet de l'âme. Dis: « L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur. » Et On ne vous a donné que peu de connaissance. » [1]

Dans un autre verset du Coran, Il dit:

« Quand Il décide d'une chose, Il dit seulement: «Sois», et elle est aussitôt. » [2]

Et il a aussi dit:

« (...) Adam qu'Il créa de poussière, puis Il lui dit: «Sois», et il fut. » [3]

L'ordre est le même pour toute la création: « Sois ». De ce fait, l'esprit est créé par l'ordre d'Allah. L'Islam ne considère pas Allah comme un esprit incorporel, comme c'est le cas dans certaines religions comme la chrétienté. Il ne possède pas de forme corporelle, mais Il n'est pas non plus un esprit sans forme. Il a une apparence qui sied à Sa Majesté, qui ne ressemble en rien à ce que l'homme ait jamais vu ou imaginé, et qui ne sera visible (en tenant compte des limites finies de l'homme) qu'aux gens du Paradis.[4] Par conséquent, lorsqu'Allah parle d'insuffler un esprit en provenance de Lui-même aux prophètes Adam et Issa, Il attribue un honneur spécial à leurs esprits

---

[1] Sourate al-Isra (le voyage nocturne), 17:85.
[2] Sourate al-'Imran (la famille d'Imran), 3:47.
[3] Sourate al-'Imran (la famille d'Imran), 3:59.
[4] Voir le **Chapitre sur le fait de voir Allah**, pour plus de détails sur ce point

créés du fait de la prédominance du prophète Adam sur le reste de l'humanité et pour lever toute confusion à propos de l'accouchement de Maryam du prophète Issa alors qu'elle était vierge. Même l'attribution qu'Il Se donne à Lui-Même de l'acte d'insuffler est, en fait, une clarification d'Allah concernant Sa volonté et Son pouvoir suprême, car ce sont les anges qui en pratique insèrent et extraient les âmes chez les êtres humains. Ce fait est démontré par le hadith suivant d'Ibn Mas'oud qui a rapporté que le messager d'Allah (PBSL) a dit: *"En vérité, votre création s'opère dans les matrices de vos mères pendant 40 jours sous forme d'un fluide huileux, puis sous forme d'un caillot ressemblant a une sangsue pendant une période similaire, puis sous forme d'un amas de chair pour une autre période de même durée. Puis un ange lui est envoyé pour lui insuffler l'esprit..."* [1]

Ainsi, Allah fait insuffler l'esprit dans chaque être humain par un de Ses anges. En disant qu'Il « insuffle », Allah nous rappelle en fait qu'Il est la cause primaire de tout ce qui survient au sein de Sa création, comme Il l'a dit:

« alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez. » [2]

Peu avant la bataille de Badr, le Prophète (PBSL) jeta une poignée de poussière vers les rangs des ennemis rassemblés quelques centaines de mètres plus loin. Mais

---

[1] Recueilli par al-Boukhari (Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 4, pp. 290-1, no. 430) et Mouslim (Sahih Mouslim (Traduc. anglaise), vol. 4, p. 1391, no. 6390)

[2] Sourate as-Saffate (les rangés), 37:96.

Allah a fait en sorte qu'en dépit de la distance, certaines particules de sable atteignent miraculeusement les yeux de tous les ennemis. Allah parle de cet acte du Prophète (PBSL) de la manière suivante:

« (...) ce n'est pas toi qui lançais: mais c'est Allah qui lançait... » [1]

Ainsi, en S'attribuant l'Esprit, Allah lui a simplement donné une place honorifique de choix par rapport aux autres esprits qu'Il a créés. Ce n'est pas du tout que Lui, Allah, possède un esprit et qu'il en a soufflé une partie dans les prophètes Adam et Issa. Pour mettre encore plus d'emphase sur cette distinction, Allah parle aussi de l'ange envoyé pour aviser Maryam comme de « Son esprit »:

« Nous lui envoyâmes Notre Esprit (Gabriel), qui se présenta à elle sous la forme d'un homme parfait. » [2]

Le Coran constitue un tout. Ses versets s'expliquent les uns les autres et les paroles et les pratiques du Prophète (PBSL) clarifient d'avantage leur sens. Lorsque des versets sont pris hors de leur contexte, leur sens peut facilement être déformé. Par exemple, le quatrième verset de la sourate Al-Ma'oune (l'ustensile :107) se lit comme suit:

« Malheur, donc, à ceux qui prient... »

---

[1] Sourate al-Anfal (le butin), 8:17.
[2] Sourate Maryam (Marie), 19:17.

Ce verset, si on s'y arrête, est en contradiction totale avec le reste du Coran et l'islam. La salât est rendue obligatoire à travers tout le Coran. Par exemple, Allah dit:

« Certes, c'est Moi Allah : point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la Salât pour te souvenir de Moi. »[1]

Cependant, Allah semble maudire ceux qui pratiquent la salât ! Mais les versets qui suivent clarifient le sens qu'Allah a voulu donner à ce verset :

« (...) tout en négligeant (et retardant) leur Salât, qui sont pleins d'ostentation, et refusent l'ustensile (à celui qui en a besoin). »[2]

Il est maintenant clair que la malédiction d'Allah vise la prière des hypocrites qui prétendent être croyants et ne vise aucunement tous ceux qui accomplissent la *Salât*.

Une traduction plus judicieuse du verset : *« Puis Il lui donna sa forme parfaite et lui insuffla de Son esprit. »* serait : **« Puis Il lui donna sa forme parfaite et fit entrer en lui l'un de Ses (nobles) esprits »**. Par conséquent, il n'y a aucun fondement, dans les écrits divins, pour soutenir la théorie mystique selon laquelle l'âme incréée chercherait constamment à se réunir avec Dieu qui est son origine. Dans l'islam, il n'y a pas de distinction entre les termes arabes de *Rouh* (esprit –

---

[1] Sourate Ta-Ha, 20:14.
[2] Sourate al-Ma'oune (l'ustensile), 107:5-7.

pluriel : *Arwah*) et *Nafs* (âme – pluriel : *Anfous*) lorsqu'il est question d'êtres humains, sauf que l'usage de *Nafs*[1] sous-entend habituellement une relation avec le corps. Dans le Coran, Allah dit:

«Allah reçoit les âmes au moment de leur mort et celles qui ne meurent pas, au cours de leur sommeil.» [2]

Oumm Salamah rapporte que le Prophète (PBSL) a dit: *«En vérité, lorsque l'esprit (Rouh) est extrait, les yeux le suivent fixement. »* [3]

Aux âmes qui auront réussi, il sera ordonné d'entrer au Paradis comme Allah l'a dit aux âmes vertueuses:

« Ô toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée; entre donc parmi Mes serviteurs, et entre dans Mon Paradis. » [4]

Ainsi, à la fin, l'âme humaine vertueuse ne subira pas d'extinction dans Dieu ni ne se réunira avec Son être suprême, mais demeurera un esprit fini réuni avec un corps fini jouissant des plaisirs du Paradis aussi longtemps qu'Allah le voudra.

---

[1] *Al-'Aqida at-Tahawiyah*, p. 394.
[2] Sourate az-Zoumar (les groupes), 39:42.
[3] Recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (Traduc. anglaise), vol. 2, p. 437, no. 2005).
[4] Sourate al-Fajr (l'aube), 89:27-30.

11.CHAPITRE SUR l'ADORATION DES TOMBES

Tout au long de l'histoire de l'humanité, on a voulu rendre hommage aux morts par la célébration de rituels d'enterrement élaborés, par l'ornementation des tombes et la décoration des sépultures, de même que par des festivités commémoratives rituelles. Cela a amené une grande confusion et a donné lieu à un égarement sans pareil en matière religieuse. C'est pour cette raison que la majeure partie de l'humanité s'adonne aujourd'hui à une forme quelconque d'adoration de tombeaux. La religion de la plupart des Chinois, dont le nombre représente approximativement entre le quart et le tiers de l'humanité, est fondée sur l'adoration des ancêtres. La plupart de leurs rites religieux sont liés aux sépultures et à l'adoration des représentations de leurs ancêtres.[1] Les tombes des hommes saints chez les hindous, les bouddhistes et les chrétiens sont devenues des lieux saints où se pratiquent, sur une grande échelle, des rites d'adoration comme la prière, les sacrifices d'animaux et

[1] La vénération des ancêtres (*Pai Tsu*) est l'un des thèmes les plus anciens, persistants et influents de la religion chinoise et de la société chinoise traditionnelle. Selon leurs croyances, le *Hun* (l'âme spirituelle) et le *P'o* (l'âme fruste) du mort dépendent, pour leur survie et leur bonheur, des offrandes de monnaie spirituelle, d'encens, de nourriture et de boisson faites par leurs descendants. En retour, l'âme *Hun* en tant qu'esprit *(Shen)*, peut accomplir des bienfaits considérables pour la famille par l'intermédiaire de ses contacts spirituels. Dans le cas où la personne décédée n'est qu'un être ordinaire, on considère que la communication avec elle ne dure que de trois à cinq générations; l'âme est alors remplacée par une autre plus récente. (« Ancestor cult (chinese) », *Dictionary of Religions*, p. 38).

le pèlerinage. Avec le temps, les gouvernants musulmans et les masses dévièrent des principes fondamentaux du credo islamique et commencèrent à imiter les pratiques païennes des nations non-islamiques avoisinantes. D'immenses constructions furent édifiées au-dessus des tombes de certains *Sahaba* (compagnons du Prophète (PBSL)) tels que 'Ali, et d'autres furent érigées pour rendre hommage aux principaux juristes comme les imams Abou Hanifa et Ash-Shafi'i. En outre, les personnes considérées comme « saintes » par les *Soufis* eurent droit aux mêmes égards, notamment Junayd, et 'Abd al-Qadir al-Jilani. Plus récemment, cette pratique d'édifier des mausolées à la mémoire des morts s'est même étendue aux tombes des chefs des mouvements politiques et sociaux comme Mohamed 'Ali Jinnah, le fondateur de l'État du Pakistan et Mohamed Ahmad, le prétendu Mahdi du Soudan. Aujourd'hui, bon nombre de musulmans ignorants parcourent de vastes distances dans le but d'accomplir les rites religieux de *Tawaf* autour de ces tombeaux. Certains vont même jusqu'à prier à l'intérieur et à l'extérieur de ces endroits, alors que d'autres apportent « pieusement » des bêtes à sacrifier sur ces sites maudits pour y accomplir le rite de *Dhabh* (sacrifice rituel). La plupart de ceux qui accomplissent des rites d'adoration auprès des tombes sont convaincus, à tort, que les vertueux parmi ces morts sont si proches d'Allah, que tout acte d'adoration accompli à proximité d'eux a plus de chance d'être accepté par Allah que s'il était accompli ailleurs. En un mot, si ces individus décédés ont été bénis, tout ce qui est proche d'eux doit aussi l'être. Leur tombe et même la terre qui les recouvre doivent aussi être « imbibées » d'un surplus de

bénédiction qui proviendrait des morts. C'est pour cette raison que les adorateurs de tombes passent souvent leurs mains sur les murs des mausolées et se les appliquent ensuite sur le corps dans l'espoir de récolter plus de bénédictions. Souvent aussi, ils recueillent un peu de terre aux alentours de la tombe, dans l'espoir vain que la terre possède un pouvoir spécial de guérison à cause des bénédictions de ceux qui sont enterrés sur place. Plusieurs chiites ramassent de l'argile ou la glaise en provenance de Kerbala, ville où l'Imam Houssein mourut en martyre, afin de fabriquer des petites tablettes en terre cuite sur lesquelles ils se prosternent durant leur Salât.

Les prières adressées aux morts

Ceux qui s'adonnent à l'adoration des tombes adressent des prières aux morts de deux manières différentes :

1. Certains se servent des morts comme intermédiaires. Ils leur adressent des prières, un peu comme les catholiques se confessent à leurs prêtres pour être absous de leurs péchés. Les catholiques confessent leurs péchés aux prêtres et les prêtres demandent pardon à Dieu pour le compte des pêcheurs. Ainsi, les prêtres agissent comme intermédiaires entre Dieu et les gens. Avant l'islam, les Arabes utilisaient aussi leurs idoles à des fins similaires. Afin de décrire l'usage que les Arabes païens faisaient de leurs idoles, Allah cite ce qu'ils disaient :

« Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. » [1]

Parmi les musulmans, certains adorateurs de tombes implorent les morts de communiquer leurs requêtes à Allah afin que leurs divers voeux soient exaucés. Il s'agit là d'un comportement fondé sur leur conviction que les morts vertueux sont non seulement plus proches d'Allah qu'eux-mêmes, mais qu'ils sont aussi capables d'écouter toutes les requêtes des vivants et d'y répondre, même après leur mort ! Ainsi, les morts deviennent des idoles servant d'intermédiaires et capables d'accorder des faveurs aux vivants.

2. D'autres adressent leurs prières directement aux morts, les implorant de pardonner leurs péchés. Ce faisant, ils donnent à des personnes décédées l'attribut *at-Tawwab* d'Allah, (Celui à qui on doit se repentir), et celui de *al-Ghafour* (Le seul qui soit capable de pardonner les péchés). Ces pratiques sont très proches de celles des chrétiens catholiques qui font appel à des saints spécifiques pour la satisfaction de leurs besoins quotidiens. Par exemple, si on perd quelque chose, on doit invoquer Saint-Antoine de Thèbes afin qu'il nous aide à le retrouver.[2] Saint Jude-Thaddée est le saint patron de l'impossible et on l'invoque pour qu'il intervienne dans les cas de maladies incurables, de mariages difficiles et autres choses du même genre. [3]

---

[1] Sourate az-Zoumar (les groupes), 39:3.
[2] *The World Book Encyclopedia*, (Chicago : World Book Inc., 1987), vol. 1, p. 509.
[3] Ibid., vol. 11, p. 146.

Si quelqu'un s'apprêtait à entreprendre un voyage, Saint-Christophe, le saint patron des voyageurs, devait être invoqué pour sa protection ; cette pratique s'est perpétuée jusqu'en 1969, date à laquelle il fut officiellement confirmé que ce personnage n'avait jamais existé et il fut radié de la liste officielle des saints par décret du Pape. [1] Généralement, tous les chrétiens, à cause de leur conviction selon laquelle le prophète Jésus est l'incarnation de Dieu, font partie de cette [deuxième] catégorie. La majorité des chrétiens adressent leurs prières à Jésus plutôt qu'à Dieu. De par le monde, il y a beaucoup de musulmans ignorants qui adressent, de la même façon, leurs prières au Prophète Mohamed (PBSL). Ces deux manières d'adresser des prières aux morts vont totalement à l'encontre des enseignements de l'islam qui nous apprennent que lorsqu'une personne meurt, elle entre dans une dimension appelée *Barzakh* où il ne lui est plus possible d'agir. Le mort est incapable d'accomplir quoi que ce soit pour les vivants. Cependant, les résultats des actes accomplis de son vivant peuvent encore affecter ceux qui vivent et de ce fait, même mort, il continue à accumuler des récompenses ou des châtiments. Abou Hourayrah a rapporté que le Messager d'Allah a dit : « *Lorsqu'un homme meurt, ses (bonnes) actions cessent à l'exception de trois d'entre elles : une charité qu'il a faite et dont le bénéfice se poursuit après sa mort, une connaissance bénéfique qu'il aurait transmise aux*

---

[1] *The world Book Encyclopedia*, (Chicago : World Book Inc., 1987), vol. 3, p. 417.

gens et un fils vertueux qui prie pour lui. » [1] Le Prophète (PBSL) s'est donné beaucoup de mal pour expliquer qu'il ne pouvait être d'aucun secours dans cette vie d'ici-bas à quiconque, même aux êtres les plus proches de lui. Allah lui a ordonné, dans le Coran, de dire à ses adeptes :

« Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur. » [2]

Abou Hourayrah, l'un des compagnons du Prophète (PBSL), a rapporté que lorsque le verset « **Avertis les gens qui te sont les plus proches** » [3] fut révélé au Prophète (PBSL), il réunit tous ses parents et leur dit : *« Ô gens de [la tribu de] Qouraïch, assurez-vous le secours d'Allah (en faisant des bonnes actions). Je ne peux protéger aucun d'entre vous contre Allah ; Ô fils de Abd al-Mouttalib, je ne peux protéger aucun d'entre vous contre Allah ; Ô (mon oncle) al-'Abbas Ibn Abd al-Mouttalib, Ô ma tante Safiya, je ne peux vous protéger contre Allah ; Ô Fatima, fille de Mohamed, demandes-moi tout ce que tu veux, mais je n'ai rien qui puisse te*

---

[1] Recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol. 3, p. 867, no. 4005).

[2] Sourate al-'Araf, 7:188.

[3] Sourate as-Shou'ara, (les poètes) 26:214.

protéger contre Allah. »[1] À une autre occasion, un des compagnons du Prophète (PBSL) conclut l'une de ses déclarations en disant : « C'est en fonction de la volonté d'Allah et de la tienne. » Le Prophète (PBSL) le corrigea immédiatement en disant : *« Me rends-tu l'égal d'Allah ? » Dis : « C'est ce qu'Allah seul décide. »*[2] Malgré l'interdiction très claire d'adresser des prières au Prophète (PBSL), beaucoup de musulmans font non seulement cela mais les adressent à toute une hiérarchie de « saints ». Cette pratique hérétique est basée sur la prétention des mystiques (*Soufis)* selon laquelle l'ordre cosmique est maintenu par un nombre établi de « saints » appelés *Rijaal al-Ghayb* (les hommes du monde invisible). Lorsque l'un d'entre eux décède, il est immédiatement remplacé dans ses fonctions par un autre « saint ». Au sommet de la pyramide se trouve le *Qotb* (pôle ou axe mystique du monde) ou le *Ghawth* (secours). 'Abd al-Qadir al-Jilani (mort en 1166) est communément appelé « *Al-Ghawth al-A'dham* (Gaus I Azam) : la plus grande source de secours ». En cas de catastrophe, beaucoup en appellent à lui, implorant son secours en disant : « *Yaa Abd al-Qadir Aghithni* (Ô Abd al-Qadir, sauve-moi) ». De telles paroles de *Shirk* indubitable sont courantes, alors même que les musulmans pratiquants répètent au moins dix-sept fois par jour dans leurs prières l'expression **« Iyaka Na'boudou wa Iyaka Nasta'in (C'est Toi Seul que nous adorons et c'est Toi Seul dont nous implorons secours) ».**

---

[1] Rapporté par Mouslim et al-Boukhari. Voir *Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 1, p. 136, no. 402 et *Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 4, pp. 478-9, no. 727 et 728).

[2] Recueilli par Ahmad.

Que les prières soient adressées aux morts directement ou que ces morts soient utilisés comme intermédiaires uniquement, ces deux manières de prier incluent toutes les deux le grave péché du *Shirk* auquel l'islam s'oppose avec vigueur. Malgré cela, ces deux pratiques ont d'une manière ou d'une autre réussi à se frayer un chemin au sein des pratiques religieuses des masses musulmanes à notre époque. Ce fait confirme implicitement la déclaration qu'Allah fait dans le Coran :

« Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés. » [1]

et rejoint l'avertissement du Prophète (PBSL) rapporté par Abou Saïd al-Khoudhri : « *Vous suivrez les pratiques de ceux qui vous ont précédés pouce par pouce et mètre par mètre, de sorte que s'ils entraient dans un trou de lézard, vous les suivriiez [quand même] » Quand on lui demanda s'il parlait des Juifs et des Chrétiens, il répondit : « Qui d'autre sinon eux ? »* [2]

Thawbane a rapporté qu'il a également dit : « *L'Heure (la fin du monde) ne viendra pas jusqu'à ce que certains groupes de ma nation adorent des idoles. »* [3] et Abou Hourayrah a rapporté qu'il a dit : *« L'Heure ne viendra*

[1] Sourate Youssouf (Joseph), 12:106.
[2] Recueilli par al-Boukhari (Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 9, pp. 314-5, no. 422) et Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol. 4, p. 1403, no. 6448).
[3] Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 3, p. 1180-1, no. 4239), Ibn Majah et at-Tirmidhi.

pas jusqu'à ce que les femmes des tribus de Daws se tortillent les fesses (en déambulant autour) du temple de l'idole[1] *al-Khalasha. »* [2] Par conséquent , il est essentiel que les musulmans aient une bonne compréhension de la religion, de son origine et de son développement historique, le tout dans une perspective islamique. Ainsi, diverses pratiques pourraient être comprises dans leur contexte particulier et les règles islamiques les régissant deviendront tout à fait évidentes.

Le modèle évolutionniste de la religion

Sous l'influence de la théorie de l'évolution de Darwin, la majorité des spécialistes des sciences humaines et des anthropologues ont conclu que la religion a commencé par la déification panthéiste des forces de la nature par l'homme primitif.[3] Selon eux, l'homme primitif était frappé de stupeur par les forces de la nature les plus dévastatrices comme les éclairs, le tonnerre, les éruptions volcaniques et les tremblements de terre qu'il supposait provenir d'êtres surnaturels. En conséquence, il cherchait différents moyens pour les apaiser, de la même manière qu'il cherchait à obtenir l'aide de son chef ou de tribus plus puissantes. C'est soi-disant de cette manière que les premiers rites d'adoration comme la prière ou le sacrifice

---

[1] Ibn al-Athir, *An-Nihayah fi Gharib al-Hadith wa al-Athaar*, (Beyrouth : al-Maktabah al-Islamiyah, 1963), vol. 1, p. 64.

[2] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 9, pp. 178, no. 232) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 4, p. 1506, no. 6944).

[3] David Hume (1711-1776) suivit Thomas Hobbes (1588-1679) dans la propagation de cette théorie dans *The Natural History of Religion* (1757) (*Dictionary of Religions*, p.258).

se sont développés. Les Amérindiens, qui croient aux esprits des rivières, des forêts, etc., sont pris en exemple pour illustrer ce stade primitif, dans l'évolution de la religion, que l'on appelle animisme.[1] À ce stade, prétendent les scientifiques, chaque individu avait son propre assortiment (série) de dieux. Puis à mesure que les familles se sont développées, les dieux de la famille ont remplacé les dieux personnels. La situation polythéiste chez les Hindous en Inde, où chaque famille a son dieu personnel, est citée en exemple pour illustrer ce stade. Les besoins économiques et la lutte pour la survie ont finalement amené les familles à créer des liens plus étroits et c'est ainsi que les tribus se sont formées. Les dieux tribaux auraient graduellement remplacé les dieux de la famille et, à chaque génération successive, les tribus sont devenues plus grandes, et le nombre des idoles s'est amoindri. A la longue un « bithéisme » est apparu dans lequel tous les pouvoirs surnaturels furent attribués à deux principaux dieux : un dieu du bien et un dieu du mal. Selon les évolutionnistes, on trouve un exemple de ce stade dans la religion des Zoroastriens de la Perse. Avant l'apparition du «réformateur» perse Zarathoustra (Grec : Zoroastre), on croit que les Perses croyaient aux esprits de la nature, aux dieux des clans et aux dieux de la famille. D'après les preuves rassemblées et interprétées par les anthropologues, à l'époque de Zoroastre, les dieux tribaux étaient réduits au nombre de deux : Ahura Mazda, qui selon eux, créait tout le bien du monde et Angra Manyu, qui créait tout le mal.[2] Quand les tribus devinrent des nations, les dieux tribaux cédèrent la place au dieu

[1] *Dictionary of Philosophy and Religion*, pp. 16 et 193.
[2] *Dictionary of Religions*, pp. 28 et 42.

national et c'est ainsi que serait apparu le monothéisme. Le dieu d'Israël est dépeint, dans l'ancien testament, comme une entité nationale qui combat, au nom du peuple, contre leurs ennemis. Les Israélites, pour leur part, sont Ses enfants choisis, (Peuple élu). Le souverain égyptien Akhénaton, connu sous le nom de Aménophis IV et qui régnait au 14 ème AC est également cité comme preuve du concept évolutionniste de la religion. Au temps où le polythéisme prédominait en Egypte, il introduisit l'adoration d'un seul dieu appelé *Ra*, qu'il symbolisa par le disque solaire.[1]

Ainsi, selon les spécialistes des sciences humaines et les anthropologues, la religion n'a pas d'origine divine. Elle est simplement le résultat de l'évolution des superstitions de l'homme primitif provenant de son manque de connaissances scientifiques. Ils croient que la science sera un jour en mesure de résoudre tous les secrets de la nature et supposent qu'à ce moment-là, la religion disparaîtra.

Le modèle de dégénérescence de la religion

Le concept islamique de la religion et de son développement est exactement à l'opposé de l'opinion précédente. C'est un concept basé sur un processus de dégénérescence et la régénération et non pas un concept d'évolution. L'homme fut d'abord un monothéiste, mais avec le temps, il s'est égaré dans diverses formes de polythéisme. C'était parfois du dithéisme, parfois du trithéisme et parfois encore du panthéisme. Des prophètes

---

[1] *Dictionary of Philosophy and Religion*, p. 143.

furent envoyés par Dieu à toutes les nations et à toutes les tribus de la terre pour les guider ou pour les ramener au droit chemin du monothéisme. Mais avec le temps, ils se sont égarés et les enseignements des prophètes furent soit modifiés, soit perdus. La preuve de cette réalité réside dans le fait que toutes les prétendues tribus primitives qui ont été retracées croyaient en un être suprême. Peu importe à quel stade religieux ils étaient, selon la théorie évolutionniste, la plupart croyaient en un Dieu suprême plus élevé que tous les autres dieux ou esprits. De *Itzamna*, le Dieu créateur des Mayas d'Amérique Centrale[1], à *Ngewo* le créateur de l'univers et des esprits des Mende de Sierra Leone,[2] et du *Brahmane* hindou, l'Absolu impersonnel,[3] à *Marduk*, l'ancienne divinité de la ville de Babylone et le Dieu suprême du panthéon, [4] l'Être Suprême est toujours présent. Même au sein du dithéisme des Zoroastriens, *Ahura Mazda*, le dieu du bien est plus élevé que *Angra Manyu*. Et, selon leur croyance, au jour du jugement *Ahura Mazda* battra *Angra Manyu* ! Donc, *Ahura Mazda* est vraiment leur dieu suprême.[5] Selon la théorie évolutionniste, cela ne devrait pas être le cas, car la croyance en un être suprême unique a prétendument émergé d'un polythéisme devenant de plus en plus restreint et ne pouvait de cette façon coexister avec l'animisme. Néanmoins, le concept d'un être suprême unique, dans la majorité des religions, demeure une preuve que les masses se sont égarées des

---

[1] *Dictionary of Religions*, p. 93.
[2] Ibid., p. 210.
[3] Ibid., p. 68.
[4] Ibid., p. 204.
[5] Ibid., p. 28.

enseignements monothéistes inculqués par les prophètes en donnant les attributs d'Allah à Ses créatures. Ces dernières furent à leur tour considérées comme des divinités subalternes ou comme des intercesseurs.

La transition historique du Judaïsme monothéiste en Christianisme polythéiste démontre également l'exactitude du modèle de dégénérescence. Le monothéisme enseigné par le prophète Jésus a premièrement dégénéré en dithéisme selon ceux qui soutenaient que Jésus, n'était pas Dieu le père, mais un fils divin crée par Dieu. C'était aussi le cas des Grecs, qui reconnaissaient en Jésus le Logos que l'on retrouve chez leurs philosophes, d'Anaxagore à Aristote.[1] Plus tard, il dégénéra en trithéisme, sous les Romains, qui ont officiellement sanctionné le concept de la trinité.[2] Finalement, il a dégénéré en un vrai polythéisme dans l'Église Catholique Romaine qui donna à Marie et à toute une série de soi-disant saints des pouvoirs d'intercession et de protection. De la même manière, lorsqu'on compare le dernier et pur message de l'islam, tel qu'apporté par le dernier des prophètes, Mohamed (PBSL), aux croyances que l'on retrouve chez bon nombre de musulmans aujourd'hui, nous constatons qu'une dégénérescence des croyances et des pratiques s'est également produite. Le

---

[1] Selon ces philosophes, *Nous* est le principe motivateur immatériel de l'univers alors que *Logos* en est la manifestation matérielle. (*Dictionary of Philosophy and Religion*, p. 314).

[2] La formule de la trinité acceptable et finale, telle que conceptualisée par les Cappadociens et adoptée par le concile romain de Constantinople en 381, stipule que Dieu est un être unique, existant extérieurement en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. (*Dictionary of Philosophy and Religion*, p. 586).

monothéisme pur des débuts de l'islam s'est dégénéré avec le temps. Des sectes diverses ont vu le jour, donnant les attributs d'Allah au Prophète (PBSL), à ses descendants ou à des individus pieux ou impies désignés comme saints par les générations qui suivirent.

Le concept Darwinien de l'évolution organique suggère que toutes les espèces vivantes que l'on retrouve aujourd'hui se sont développées à partir d'organismes unicellulaires tels que les amibes. Ces espèces vivantes simples se seraient transformées en d'autres espèces de plus en plus complexes à cause de leur lutte pour survivre. Si cette théorie devait être appliquée au développement des religions, elle appuierait, en fait, le modèle de dégénérescence. En effet, cette théorie suggère que la religion a commencé dans sa forme la plus simple, le monothéisme, mais qu'avec le temps, elle s'est transformée en des formes de plus en plus complexes d'idolâtrie, qui firent disparaître sa simplicité d'origine. Le dithéisme, le trithéisme, le polythéisme et le panthéisme ont émergé dans diverses localités, dépendant des conditions socio-économiques prédominantes de chacune.

Le début du Shirk

Le Prophète Mohamed (PBSL) a décrit avec force détails comment le polythéisme s'est introduit parmi les hommes après une très longue période de monothéisme, qui a commencé avec le prophète Adam. Les compagnons du Prophète (PBSL) nous ont rapporté cette description dans leur explication (*Tafsir)* du verset 23 de la Sourate *Nouh*

(Noé) dans laquelle Allah décrit la réaction du peuple du prophète Noé lorsque ce dernier les a invités à n'adorer qu'un Dieu unique.

« Et ils ont dit : « N'abandonnez jamais vos divinités, n'abandonnez jamais Wadd, Souwaa, Yaghouth, Ya'ouq et Nasr. »

Dans son commentaire de ce verset coranique, Ibn 'Abbas a dit : « Ces idoles étaient celles de la nation de Noé et avec le temps, se retrouvèrent chez les arabes. *Wadd* devint l'idole de la tribu Kalb dans la région de Dawmatul-Jandal, *Souwaa* fut adopté par la tribu Houdhayl, *Yaghouth*, par la tribu Ghoutayf, à Jourf près de Saba, *Ya'ouq* par la tribu Hamdane et *Nasr* devint le dieu du clan des Dhoul-Kalaa[1] parmi la tribu Himyar. Ces idoles portent les noms d'hommes vertueux parmi le peuple de Noé. À leur mort, Satan inspira au peuple de Noé l'idée de leur ériger des statues portant leurs noms. Ces statues furent placées dans leurs lieux de rassemblement préférés comme rappel de la vertu de ces hommes, et personne de cette génération ne les adora. Cependant, lorsque cette génération disparut et que le but premier de ces statues fut oublié (Satan vint dire à leurs descendants que leurs prédécesseurs adoraient ces statues, parce que c'était grâce à elles qu'il pleuvait. Les descendants furent bernés et commencèrent à adorer les

[1] Un roi Himyarite du Yémen (Mohamed Ibn Mandhour, *Lisane al-Arab*, (Beyrouth :Dar Saadir, n.d.), vol. 8, p. 313).

statues en tant qu'idoles).[1] Les générations ultérieures (continuèrent) à les adorer.[2]

Le *Tafsir* de ces deux illustres compagnons du Prophète (PBSL) dépeint clairement le processus par lequel l'idolâtrie et le polythéisme se sont introduits dans le système de croyance monothéiste pur pratiqué par nos ancêtres. Il confirme le modèle de dégénérescence, identifie l'origine historique de l'adoration de nos ancêtres et il explique pourquoi l'islam est si fermement opposé aux représentations humaines ou animales, que ce soit des statues ou des peintures. L'interdiction des images fait aussi partie des dix commandements envoyés au prophète Moïse et elle est ainsi décrite dans l'Ancien Testament :

« Tu ne feras aucune image sculptée, rien qui ressemble à ce qui est dans les cieux là-haut, ou sur la terre ici-bas, ou dans les eaux en-dessous de la terre. »[3]

Cette attitude fut appliquée par les premiers chrétiens, jusqu'au moment où l'influence de la pensée gréco-romaine vint déformer complètement les enseignements du prophète Jésus. Ce changement d'attitude favorisa la fabrication à outrance de statues représentant des martyrs,

---

[1] Tiré de la narration de Mohamed Ibn Qays, recueillie par at-Tabari.
[2] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 6, pp. 414-5, no. 442).
[3] Exode, 20:4.

des saints, des apôtres, Marie, Jésus et même Dieu Lui-même.[1]

A l'opposé, le dernier Prophète (PBSL) a mis en garde ceux qui font des dessins et des statues aussi bien que ceux qui les exposent, qu'Allah leur infligerait un grave châtiment dans l'au-delà. Aïcha bint Abou Bakr, l'épouse du Prophète (PBSL), a rapporté ce qui suit : « *Une fois le Prophète (PBSL) est venu me voir alors que mon placard était recouvert d'un rideau de laine sur lequel il y avait des chevaux ailés. Lorsqu'il vit le rideau, son visage changea de couleur et il dit : « Ô Aïcha, ceux qui recevront le plus sévère châtiment au Jour de la Résurrection sont ceux qui auront rivalisé avec Allah dans Sa création en tentant de l'imiter. Ils seront châtiés et on leur demandera d'insuffler la vie dans ce qu'ils ont créé. » Le Prophète (PBSL) poursuivit en disant : « Assurément, les anges n'entrent pas dans les maisons où se trouvent des dessins ou des statues. » Aïcha dit alors : « Nous avons donc découpé le rideau et l'avons transformé en un ou deux oreillers. »* [2]

---

[1] Le second concile de Nice (787 PC) a officiellement approuvé la vénération des icônes (images symboliques sacrées) en tant que signe de la foi en l'incarnation. Selon eux, le *Logos* divin (parole) est devenu entièrement humain en tant que Jésus-Christ et peut dons être représenté par des images. (*Dictionary of Religions*, p. 159).

[2] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 7, p. 542, no. 838 et pp. 545-6, no. 844) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 3, p. 1158, no. 5254).

L'éloge excessif des vertueux

L'histoire mentionnée précédemment concernant l'apparition du *Shirk* au temps du peuple du prophète Noé révèle également que l'éloge et l'amour excessifs des vertueux fournissaient un fondement sur lequel l'idolâtrie pouvait s'établir.[1] L'adoration des images de Bouddha et de Jésus dans le bouddhisme et la chrétienté constitue un exemple clair d'une idolâtrie contemporaine basée sur l'éloge excessif des vertueux. À cause des dangers inhérents à l'éloge excessif, le Prophète (PBSL) a ordonné à ses compagnons et aux musulmans en général de ne pas le louer démesurément. 'Omar Ibn al-Khattab a rapporté que le Prophète (PBSL) a dit : *« Ne me louez pas excessivement comme les chrétiens l'ont fait avec le fils de Marie. En vérité, je suis seulement un esclave, alors faites référence à moi comme « 'Abdoullahi wa Rasoulouh » (l'esclave d'Allah et Son messager). »*[2]

Comme la pratique des Juifs et des Chrétiens de son époque était de construire des lieux de culte au-dessus de ce qu'ils supposaient être des tombes de prophètes ou de « saints », le Prophète (PBSL) a maudit cette pratique. Il a aussi maudit tout ceux qui, dans le futur, agiraient de manière similaire pour indiquer clairement que l'islam est totalement opposé à de telles pratiques idolâtres et pour mettre les gens en garde contre le fait de faire l'éloge excessif des vertueux.

---

[1] *Taysir al-'Aziz al-Hamid,* p. 311.

[2] Recueilli par al-Boukhari et Mouslim. Voir Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 4, p. 435, no. 654.

Lors d'une occasion, Oum Salama[1] la femme du Prophète, lui parla d'une église qu'elle avait vue en Éthiopie dont les murs étaient ornés d'images. Il dit : « *Si un homme vertueux meurt chez ces gens, ils construisent un lieu de culte sur sa tombe, et ils dessinent à l'intérieur de ce lieu ce genre d'images. Ils sont aux yeux d'Allah les pires [personnes] de la création.* »[2]

Il est important de noter qu'Oum Salama a parlé de cette église au Prophète (PBSL) alors qu'il était sur son lit de mort, et sa description de ces gens comme « *les pires de la création* » indique que leurs pratiques sont strictement interdites aux musulmans, sans exception. Qu'ils aient été maudits si sévèrement par le Prophète (PBSL) est dû au fait que leurs pratiques incluaient deux sources majeures d'idolâtrie : 1. L'édification des tombes et 2. La production d'images.[3] Chacun de ces actes mène invariablement au *Shirk* tel que démontré par l'histoire des idoles du temps du prophète Noé.

---

[1] Le vrai nom de Oum Salama était Hind bint Abi Oumayya et elle était de la tribu de Qouraïch. Elle est son mari, Abou Salama, cherchèrent refuge en Éthiopie contre la persécution des païens de Qouraïch et ils émigrèrent plus tard à Médine pour rejoindre le Prophète (PBSL). Quand son mari décéda, quatre ans après leur migration, le Prophète (PBSL) l'épousa. Oum Salama était parmi les femmes les plus instruites de son époque et elle continua à enseigner la loi islamique après l'époque du Prophète (PBSL) et ce, jusqu'à sa mort en 684 (62 Hégire). (Ibn al-Jawzi, *Sifat as-Safwa* (Le Caire : Dar al-Wa'i, 1st. ed., 1970). Vol. 2, pp. 40-2).

[2] Rapporté par Aïcha et recueilli à la fois par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 1, pp. 251, no. 419 et vol. 2, p. 238 no. 426) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 1, p. 268, no. 1076).

[3] Ibn Taymiyah cité dans *Taysir al-'Aziz al-Hamid*, p. 321.

Restrictions relatives aux tombes

Le fait que le Prophète (PBSL) ait inclus dans ses dernières recommandations, avant de quitter ce monde, une mise en garde contre l'adoration des tombes indique que cette pratique allait devenir un sérieux test pour sa nation. Durant les premières années ayant suivi la fondation de l'islam, le Prophète (PBSL) avait même interdit à ses compagnons de visiter les tombes ; et c'est uniquement lorsque le *Tawhid* (foi en l'unité d'Allah) fut fermement établi en eux que l'interdiction fut levée. On rapporte que le Prophète (PBSL) a dit : « *Je vous avais interdit de visiter les tombes, mais vous devriez désormais les visiter, car elles sont assurément un rappel de l'au-delà.* »[1]

Cependant, malgré cette autorisation, le Prophète (PBSL) a imposé certaines restrictions aux visites des tombes afin qu'elles ne se transforment pas, pour les générations futures, en adoration des tombes.

a. Afin de faire obstacle à l'adoration des tombes, la prière formelle fut totalement proscrite dans les cimetières, quelle que soit l'intention la motivant. Abou Saïd al-Khoudhri rapporte que le Prophète (PBSL) a dit : « *Toute la terre est un Masjid (lieu de*

[1] Rapporté par Bouraydah Ibn al-Housaib et recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol. 2, p. 463-4, no. 2131), Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 919, no. 3229), an-Nasaï, Ahmad et al-Bayhaqi

prière) à l'exception des cimetières et des toilettes.»[1] Ibn'Omar rapporte aussi que le Prophète (PBSL) a dit : « *Priez aussi dans vos maisons, n'en faites pas des cimetières.* »[2] La prière volontaire (surérogatoire) est recommandée à la maison pour servir d'exemple à la famille. Si aucune prière n'y est effectuée, la maison ressemble alors à un cimetière dans lequel aucune prière n'est autorisée. Bien que les prières à Allah dans un cimetière ne soient pas, à proprement parler, du *Shirk*, les ignorants, sous l'influence de Satan, pourraient présumer que les gens prient les morts eux-mêmes et non pour eux. Par conséquent, cette voie possible vers l'idolâtrie fut bloquée de manière décisive. Une fois, le second Calife, 'Omar Ibn al-Khattab, remarqua qu'Anas Ibn Malik, l'un des compagnons du Prophète (PBSL), priait près d'une tombe. Il l'interpella en disant : « La tombe ! La tombe ! »[3]

---

[1] Recueilli par at-Tirmidhi, Abou Daoud (Sounan Abou Daoud (traduc. anglaise), vol. 1, p. 125, no. 492) et Ibn Majah.

[2] Recueilli par al-Boukhari (Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 2, p.156, no. 280) et Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol. 1, p. 376, no. 1704).

[3] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol.1, p.251, no.48). Ces *Hadiths* confirment également que l'interdiction du Prophète (PBSL) de prier dans les cimetières n'était pas due au fait que ce sont des lieux impurs (*Najis*). Les tombes des prophètes sont pures car, selon le Prophète (PBSL), Allah a fait en sorte que leurs corps ne soient pas décomposés dans la terre. La malédiction que le Prophète (PBSL) a prononcée contre les Juifs et les Chrétiens qui font des tombes de leurs prophètes des lieux de culte était due au fait qu'il y a du *Shirk* (association) d'impliqué dans cet acte et non à cause de l'impureté de ces lieux. (*Taysir al-'Aziz al-Hamid*, p.328).

b. Une seconde barrière fut érigée par l'interdiction du Prophète (PBSL), et elle a trait au fait de prier de manière délibérée en direction des tombes parce qu'un tel acte pourrait être interprété par les ignorants comme une prière adressée aux morts eux-mêmes. Abou Marthad al-Ghanawi rapporte que le Prophète (PBSL) a dit : *«Ne priez pas en direction des tombes et ne vous asseyez pas dessus.»* [1]

a. La récitation du Coran dans les cimetières n'est pas autorisée, car ni le Prophète (PBSL) ni ses compagnons ne l'ont fait. L'interdiction provient aussi du fait que lorsque Aïcha, la femme du Prophète (PBSL), lui demanda ce qu'elle devait dire lorsqu'elle

---

[1] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol.2, p.460, no.2122), Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol.2, p.917, no.3223), an-Nasaï et Ibn Majah. Cela inclus même les *Dou'a* (prières informelles) dans leur direction parce que le Prophète (PBSL) a dit que les *Dou'a* sont une adoration. (Recueilli par al-Boukhari dans al-Adab al-Moufrad), Abou Daoud (*Sunan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol.1, p.387, no.1474), at-Tirmidhi et Ibn Majah. Les *Dou'a* devraient être faits dans la même direction que la prière formelle (Salât), i.e. en direction de la *Qiblah* (La Mecque).

NOTE :

Il est également à noter qu'en Islam, le service funéraire ne se tient **pas** au cimetière, mais dans une salle de prière réservée aux grandes assemblées religieuses ou dans une mosquée. De plus, parce que le corps est placé devant l'assemblée, directement devant le Imam, la prière funéraire (*Salatoul-Janazah*) ne comporte aucune inclimaison (*Roukou'*) ou prosternation (*Soujoud*) pour que personne n'ait l'impression que la prière s'adresse **au** mort mais qu'il soit clair qu'elle est simplement **pour** le mort, comme l'indiquent clairement les termes qui y sont utilisés.

visitait les cimetières, il lui dit d'adresser des *Salam* (salutations de paix) et dire une prière pour eux, mais il ne lui dit pas de réciter al-Fatiha ni aucune autre sourate du Coran.[1] Abou Hourayrah rapporte aussi que le Prophète (PBSL) a dit : *« Ne faites pas de vos maisons des cimetières car en vérité, Satan fuit la maison où la sourate al-Baqarah (la vache) est récitée. »*[2] Cette narration ainsi que d'autres du même genre laisse entendre que le Coran ne doit pas être lu dans les cimetières. La récitation du Coran est encouragée à l'intérieur des maisons pour éviter de les faire ressembler à des cimetières où aucune récitation [de Coran] n'est permise.[3]

---

[1] Nasir ad-Dine al-Albani, *Ahkam al-Janaïz*, (Beyrouth : Al-Maktab al-Islami, 1ère éd., 1969), p. 191. Le texte du *Dou'a* (invocation) est le suivant :
« As-Salamou 'ala Ahlid-Diyari minal-Mou'minine wal-Mouslimine Yarhamoullahou al-Moustaqdimina mina wal-Mousta Khirine wa Inna in cha Allahou bikom Laahiqoune. Que la paix soit sur les croyants et les musulmans parmi les habitants de ces maisons. Qu'Allah soit miséricordieux envers ceux qui nous ont précédés et ceux qui nous succéderont et nous allons, si Allah le veut, vous rejoindre. » (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 2, pp. 461-2, no. 2127).

[2] Recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol. 1, p. 377, no. 1707), at-Tirmidhi et Ahmad.

[3] Quant au fait de réciter la sourate *Ya-Sin*, aucune narration ne mentionne les cimetières, et la narration qui relate sa récitation sur les mourants est inauthentique *(Da'if)*. Voir *Ahkam al-Janaïz*, p. 11 et p.192 note 2.

d. Le Prophète (PBSL) a interdit de blanchir les tombes a la chaux, d'ériger des stèles au-dessus d'elles[1], d'y apposer des inscriptions [2], ou d'en élever le niveau au-dessus du sol.[3] Il a également enseigné que n'importe quelle structure de ce genre devait être démolie et les tombes ramenées au niveau du sol. 'Ali Ibn Abi Talib rapporte que le Prophète (PBSL) lui a ordonné de démolir toutes les idoles qu'il verrait et de niveler au niveau de la terre toutes les tombes plus élevées que la largeur d'une palme.[4]

---

[1] Rapporté par Jabir et recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 459, no. 2116) et Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 216-7, nos. 3219 et 3220).

[2] Rapporté par Jabir et recueilli par Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 216, no. 3219) et an-Nasaï.

[3] Rapporté par Jabir et recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol.2, pp.459-60, no. 2116), Abou Daoud (Sounan Abou Daoud (traduc. anglaise), vol.2, p. 216, no. 3219) et an-Nasaï.

[4] Recueilli par Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol. 2, p. 459, no. 2115), Abou Daoud (Sounan Abou Daoud (traduc. anglaise), vol. 2, pp. 914-5, no. 3212), an-Nasaï et at-Tirmidhi. Le texte du Hadith est rapporté par Abou al-Hayyaj al-Asadi dans lequel il déclare que 'Ali Ibn Abi Talib lui a dit : *« Dois-je te faire savoir ce que le Messager d'Allah m'a communiqué? Détruire toutes les statues ou les images dans les maisons et niveler toutes les tombes qui sont élevées au-dessus de la terre. »*

Note

Ces hadiths ont été oubliés dans plusieurs contrées musulmanes où l'on trouve des cimetières remplis de structures tombales imitant celles d'autres nations. Dans certains pays comme l'Egypte, les cimetières ressemblent à des petites villes, avec des rues bien définies. Les tombes qui abritent les morts ressemblent à ce point à des maisons que des familles pauvres en ont forcé l'entrée et y ont élu domicile de manière permanente. Si l'on se base sur ce hadith et sur d'autres du même genre, ce sont non seulement ces tombes qui devraient être détruites, mais aussi des mausolées comme le Taj

e. La construction de mosquées au-dessus des tombes a été formellement interdite par le Prophète (PBSL). Aïcha, l'épouse du Prophète (PBSL) rapporte que lorsque le Messager d'Allah était à l'article de la mort, il tira sa cape rayée sur son visage et dit : « *Que la malédiction d'Allah soit sur les Juifs et les Chrétiens pour avoir fait des tombes de leurs prophètes des lieux de culte et d'adoration.* »[1]

f. Dans le but de prévenir l'adoration des tombes, le Prophète (PBSL) a aussi interdit les rassemblements annuels ou saisonniers autour de sa propre tombe. Abou Hourayrah a rapporté qu'il a dit : « *Ne faites pas de ma tombe un Eid (lieu de célébration) et ne faites pas de vos maisons des cimetières et où que vous soyez, demandez à Allah de m'accorder Ses bénédictions, car elles m'atteindront.* »[2]

Mahal en Inde, comme celui érigé au-dessus de la tombe du fondateur du Pakistan, Mohamed 'Ali Jinnah, à Karachi, au Pakistan, la tombe du prétendu Mahdi, au Soudan, celle de Sayyid al-Badawi en Egypte, etc. Une telle mesure supprimerait aussi le rôle des *Sadanah* (gardiens) de tombeaux, qui vivent des généreuses contributions des visiteurs qui pensent que leur générosité envers les gardiens peut faciliter les prières aux saints et garantir l'obtention de leurs requêtes.

[1] Recueilli par Al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 1, p. 255, no.427), Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 1, p. 269, no.1082), Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 917, no. 3221), et ad-Darimi.

[2] Recueilli par Abou Daoud (Sounan Abou Daoud (traduc. anglaise), vol.2, p.542-3, no.2037) et Ahmad. Si les rassemblements annuels autour de la tombe du Prophète (PBSL) sont interdits, alors les

g. Le Prophète (PBSL) a également interdit d'entreprendre un voyage dans le but de visiter des tombes. Cette pratique constitue la base des pèlerinages idolâtres dans les autres religions. Abou Hourayrah et Abou Saïd Al-Khoudhri rapportent que le Messager d'Allah a dit : « *Les voyages pour visiter des lieux de culte ne doivent être entrepris que pour les trois (Masjids) mosquées suivantes : Masjid Haram (*la Kaaba à La Mecque*), la Masjid du Messager (*la mosquée du Prophète Mohamed (PBSL*) *à Médine*) et Masjid al-Aqsa (*Mosquée d'Al-Qods à Jérusalem*).* »[1] Alors qu'il rentrait de voyage, Abou Basrah al-Ghifari rencontra Abou Hourayrah et ce dernier lui demanda d'où il venait. Abou Basrah lui dit qu'il revenait de at-Tour où il s'était rendu pour prier. Abou Hourayrah dit : « *Si seulement j'avais su cela avant que tu partes, je t'aurais fait part de ce que le messager d'Allah a dit : « Les voyages pour visiter*

---

gigantesques rassemblements et célébrations qui se tiennent à différentes occasions – tels les anniversaires – dans les lieux de culte construits au-dessus des tombes de soi-disant saints sont complètement en-dehors des enseignements de l'islam. Non seulement ces lieux devraient être démolis tel qu'indiqué dans la recommandation du Prophète (PBSL) rapportée par le 4 ème Calife 'Ali, mais on devrait également mettre fin à ces festivals religieux.

[1] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 2, pp. 157, no. 281), Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol.2, p.699, no.3218), Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol.2, p.540, no.2028), at-Tirmidhi, an-Nasaï et Ibn Majah.

des lieux de culte ne doivent être entrepris que pour les trois (Masjids) mosquées suivantes... »[1]

« Prendre les tombes comme lieux d'adoration »

Ibn Mas'oud rapporte que le Prophète (PBSL) a dit : « *Les pires hommes de l'humanité sont ceux qui vivront lorsque le Dernier Jour arrivera et ceux qui prennent les tombes comme lieux d'adoration.* »[2] Joundoub Ibn Abdullah rapporte que cinq jours avant la mort du Prophète (PBSL), il l'a entendu dire : *« Ceux qui nous ont précédés ont fait des tombes de leurs prophètes des lieux d'adoration. Ne prenez pas les tombes comme lieux d'adoration car, en vérité, je vous l'interdis.* »[3] Après avoir clairement compris par les hadiths précédents que faire des tombes des endroits d'adoration a été interdit par le Prophète (PBSL), il est nécessaire de définir exactement ce qui est entendu par *« faire des tombes des endroits d'adoration* ». Cette phrase, en langue arabe, peut donner lieu à trois interprétations possibles :

1. *Faire des prières ou des Soujoud (prosternations) sur une tombe ou en direction d'une tombe.* Prier sur une tombe est formellement interdit par le hadith de Ibn 'Abbas qui rapporte que le Prophète (PBSL) a dit : « *Ne priez pas en direction des tombes ni sur elles.* »[4]

---

[1] Recueilli par Ahmad et at-Tayalasi et déclaré *Sahih* (authentique) par al-Albani. Voir *Ahkam al-Janaïz*, p. 226.
[2] Recueilli par Ahmad.
[3] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 1, p. 269, no. 1083).
[4] Recueilli par at-Tabarani

ainsi que par le hadith rapporté par Abou Marthad mentionné auparavant.

2. *Construire une mosquée au-dessus d'une tombe ou mettre une tombe dans une mosquée.* Construire des mosquées au-dessus des tombes est interdit par le hadith d'Oum Salamah dans lequel le Prophète (PBSL) explique que ceux qui construisent des lieux d'adoration au-dessus des tombes sont les pires personnes de la création aux yeux d'Allah. Placer une tombe dans une mosquée a aussi été interdit selon l'interprétation de Aïcha de la dernière déclaration du Prophète (PBSL) : « *Qu'Allah maudisse les gens qui font des tombes de leurs prophètes des Masjids (mosquées)* » [1] Lorsqu'on lui a suggéré d'enterrer le Prophète (PBSL) dans sa mosquée, Aïcha s'y opposa en se basant sur ses dernières paroles.

3. *Prier dans une mosquée dans laquelle se trouve une tombe.* Prier dans une mosquée construite au-dessus d'une tombe est interdit. Il s'agit là d'une conséquence naturelle de l'interdiction de construire des mosquées au-dessus des tombes. L'interdiction d'emprunter une voie amène nécessairement l'interdiction de ce qui se trouve au bout de cette voie. Par exemple, le Prophète (PBSL) a interdit les instruments de musique à vent et à cordes *(Ma'azif).* Abou Malik al-Ash'ari rapporte

[1] Recueilli par al-Boukhari (Sahih al-Boukhari (arabe-anglais), vol. 1, pp. 255, no. 427 et vol. 2, p. 232, no. 414), Mouslim (Sahih Mouslim (traduc. anglaise), vol. 1, p. 269, no. 1082), Abou Daoud (Sounan Abou Daoud (traduc. anglaise), vol. 2, p. 917, no. 3221) et Ahmad.

qu'il a entendu le Prophète (PBSL) dire : « *Il y aura, parmi ma nation, des gens qui décréteront que la fornication et l'adultère, le port de la soie (pour les hommes), la consommation des produits intoxicants et les instruments de musique* **(Ma'azif)** *sont permis* **(Halal).** » [1] Jouer de ces instruments et écouter de la musique sont tous deux interdits, car les instruments de musique sont construits pour ces deux raisons. De façon similaire, l'interdiction de construire des mosquées au-dessus des tombes et l'ordre donné de les construire ailleurs ne vise ni l'un ni l'autre l'acte de construire en tant que tel, car il demeure permis. Ils visent plutôt l'accomplissement de la *Salât* (prière) dans de telles mosquées, puisque c'est la raison pour laquelle les mosquées sont construites. Ainsi, l'interdiction de construire des mosquées au-dessus des tombes implique l'interdiction d'accomplir la *Salât* (prière) dans de telles mosquées (*Masjid)*.

Masjid (mosquées) renfermant des tombes

De telles mosquées peuvent être classés en deux groupes, en fonction de leur origine :

a. Une *Masjid* (mosquée) construite au-dessus d'une tombe, et
b. Une *Masjid* (mosquée) dans laquelle on a placé une tombe après sa construction.

[1] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 7, p. 345, no. 494 [B]).

Naturellement, il n'y a aucune différence du point de vue de la *Salât* (prière) dans ces deux types de mosquées. Dans les deux cas, celle-ci est fortement déconseillée si aucune attention n'est portée à la tombe et *Haram* (totalement illicite) dans le cas où la *Salât* (prière) à la tombe est intentionnelle. Toutefois les actions correctives à entreprendre pour chacune de ces deux mosquées varient selon son origine :

1. Une mosquée *(Masjid)* construite au-dessus d'une tombe doit être démolie et la tombe nivelée avec le sol si elle possède une structure en hauteur. Parce qu'une telle mosquée était à l'origine une tombe, elle doit retourner à son état premier.

2. Une mosquée *(Masjid)* dans laquelle une tombe a été placée doit rester intacte, mais la tombe doit être enlevée. Dans ce cas-ci, la *Masjid* était à l'origine une *Masjid* et non pas une tombe ; elle doit donc retrouver son état premier.

La tombe du Prophète (PBSL)

La présence de la tombe du Prophète (PBSL) dans sa propre mosquée, située à Médine, ne peut être utilisée comme exemple pour justifier la mise en place de tombes dans d'autres mosquées, pas plus que pour la construction de mosquées au-dessus des tombes. Le Prophète (PBSL) n'a pas donné l'ordre qu'on l'enterre dans sa mosquée, et ses compagnons n'ont pas placé sa tombe dans la mosquée. Les compagnons du Prophète (PBSL) ont soigneusement évité de l'enterrer dans le cimetière local

de peur que les générations futures ne deviennent exagérément attachées à sa tombe. 'Omar, l'esclave libéré par Ghafrah, a raconté que lorsque les *Sahabah* (compagnons du Prophète (PBSL)) se sont rassemblés pour prendre une décision quant à l'enterrement du Prophète (PBSL), l'un d'eux a dit : « Enterrons-le dans l'endroit où il avait l'habitude de prier. » Abou Bakr répliqua alors : « Qu'Allah nous préserve de faire de lui une idole à adorer. » D'autres dirent : « Enterrons-le à *al-Baqi'* (un cimetière de Médine) où ses frères parmi les *Mouhajirine* (Nomades de La Mecque) sont enterrés. » Abou Bakr objecta : « En vérité, enterrer le Prophète (PBSL) à *al-Baqi'* est détestable, car des personnes peuvent tenter de trouver refuge en lui alors que c'est un droit qui n'appartient qu'à Allah. Donc, si nous l'enterrons dans le cimetière, nous porterons atteinte au droit d'Allah et ce, même si nous surveillons attentivement la tombe du Messager d'Allah. » Ils demandèrent alors : « Quelle est ton opinion, Ô Abou Bakr ? » Il répondit : « J'ai entendu le Messager d'Allah dire : *« Allah n'a enlevé la vie à aucun de Ses prophètes sans qu'ils n'aient été enterrés à l'endroit même où ils sont morts. »* ». Certains d'entre eux dirent : « Par Allah, ce que tu viens de dire est plaisant et convaincant. » Ils tracèrent alors un cercle autour du lit du Prophète (PBSL) (dans l'appartement d'Aïcha) et creusèrent la tombe à l'endroit où son lit se trouvait. 'Ali, al-'Abbas, al-Fadhl, et la famille du Prophète (PBSL) prirent le corps et le préparèrent pour l'enterrement. »[1]

---

[1] Recueilli par Ibn Zanjouiyah et cité par al-Albani dans *Tahdhir as-Sajid* (Beyrouth : al_maktab al-Islami, 2ème éd., 1972), pp. 13-4.

L'appartement de Aïcha était séparé de la mosquée par un mur dans lequel il y avait une porte que le Prophète (PBSL) utilisait pour entrer dans la mosquée afin de diriger les prières. Les compagnons condamnèrent cette porte dans le but de marquer clairement la séparation entre la tombe du Prophète (PBSL) et sa mosquée. Par conséquent, la seule entrée qui pouvait être utilisée pour visiter sa tombe, à l'époque, était située à l'extérieur de la mosquée.

Des travaux d'agrandissements de la mosquée furent entrepris à l'époque du second calife, 'Omar, et du troisième calife, 'Othmane. Ces deux califes, cependant, évitèrent soigneusement d'y inclure l'appartement de Aïcha et les appartements des autres femmes du Prophète (PBSL). En effet, agrandir dans cette direction aurait automatiquement inclut la tombe du Prophète (PBSL) dans la mosquée. Cependant, après la disparition de tous les *Sahaba* qui vivaient à Médine,[1] le Calife Al-Walid Ibn 'Abdul-Malik, (qui régna de 705 à 715), fut le premier à agrandir la mosquée en direction de l'Est. Il fit inclure les appartements de Aïcha à l'intérieur de la mosquée, mais démolit les appartements des autres femmes du Prophète (PBSL). On rapporte que c'est 'Omar Ibn 'Abd al-'Aziz, alors gouverneur d'Al-Walid, qui supervisa les travaux d'agrandissement.

Lorsque l'appartement de Aïcha fut inclus dans la mosquée, on l'entoura d'un mur circulaire élevé afin de le

---

[1] Le dernier des *Sahaba* (compagnons du Prophète (PBSL)) qui mourut à Médine fut Jabir Ibn Abdullah. Il y mourut en 699 durant le règne du Calife 'Abdul-Malik (règne de 685 à 705).

cacher à la vue des fidèles. Deux murs additionnels furent érigés plus tard, à un angle partant des deux coins septentrionaux de l'appartement, de telle façon qu'ils se rejoignent pour former un triangle. L'érection de ces deux murs additionnels fut entreprise dans le but d'empêcher quiconque de faire directement face à la tombe. [1]

C'est bien plus tard que le fameux dôme vert fut construit sur le toit de la mosquée et il fut placé directement au-dessus de la tombe du Prophète (PBSL).[2] La tombe fut entourée, plus tard, d'une cage en cuivre munie de portes et de fenêtres et les murs de la tombe elle-même, furent drapés de tissu vert. Bien que des barrières aient été érigées autour de la tombe du Prophète (PBSL), l'erreur [de l'inclure dans la mosquée] reste encore à corriger. Des murs devraient à nouveau séparer la tombe de la mosquée de façon à ce que personne ne prie dans sa direction ou ne la visite à partir de la mosquée (*Masjid).*

Salât (prière) dans la mosquée du Prophète (PBSL)

La restriction concernant la prière dans les mosquées contenant des tombes s'applique à toutes les mosquées, sauf à celle du Prophète (PBSL). Cela est du aux nombreuses vertus spéciales attribuées aux prières dans

---

[1] Rapporté par al-Qortoubi et cité dans *Taysir al-'Aziz al-Hamid*, p. 324.

[2] Le sultan Kalawoun as-Salaahi fit construire le premier dôme au-dessus de la chambre en 1282 et il fut peint en vert pour la première fois sur ordre du sultan 'Abdul Hamid en 1837. (Voir *Chapters from the History of Madina* de 'Ali Hafiz, (Jeddah : Al Madina Printing and Publication Co., 1st ed., 1987), pp. 78-9).

cette mosquée et que l'on ne retrouve dans aucune autre mosquée contenant une tombe.[1] Le Prophète (PBSL) a lui-même signalé cette particularité en disant : « Les voyages pour visiter des lieux de culte ne doivent être entrepris que pour les trois *(Masjids)* mosquées suivantes : *Masjid al-Haram*, (la Kaaba à La Mecque), *la Masjid du Messager* (la mosquée du Prophète Mohamed (PBSL) à Médine) et *Masjid al-Aqsa* (Mosquée d'Al-Qods à Jérusalem). »[2] Il a aussi dit : *« Une seule salât dans ma mosquée est meilleure que 1000 salât ailleurs à l'exception de al-Masjid al-Haram. »* [3] Il a même conféré une importance spéciale à une partie de sa mosquée, en disant : *« L'espace entre ma maison et ma chaire est l'un des jardins du Paradis. »* [4] Si la *Salât* (prière formelle) dans la mosquée du Prophète (PBSL) était désapprouvée, *(Makrouh)*, les vertus de sa mosquée seraient annulées et elle deviendrait semblable à toute autre mosquée. Tout comme la prière en général est interdite à certains moments de la journée, tout en restant autorisée si elle est accomplie dans un but spécifique autre qu'offrir des prières optionnelles (par exemple *Janaazah* (la prière pour

---

[1] L'histoire selon laquelle le Prophète Ismaïl et sa mère, ou d'autres prophètes, sont enterrés dans la partie ouverte de la Ka'ba communément appelée « *Houjr Ismaïl* » est sans fondement aucun.

[2] Rapporté par Abou Hourayra et recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 2, p. 157, no. 281), Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 699, no. 3218) et Abou Daoud (*Sounan Abou Daoud* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 540, no. 2028).

[3] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 2, p. 157, no. 282) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 697, no. 3209).

[4] Recueilli par al-Boukhari (*Sahih al-Boukhari* (arabe-anglais), vol. 3, pp. 61-2, no. 112) et Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 2, p. 696, no. 3204).

les morts)), la *Salât* dans la mosquée du Prophète (PBSL) est encouragée pour sa nature exceptionnelle.[1] De même, si n'en déplaise à Allah, si une tombe devait être placée dans al-Masjid al-Haram ou dans al-Masjid al-Aqsa, la *Salât* (prière) y serait encore encouragée du fait de la vertu spéciale de ces *Masjids* et de la place d'honneur qu'elles occupent aux yeux d'Allah.

[1] *Tahdhir as-Sajid,* pp. 196-200.

CONCLUSION

La foi véritable, pour qu'elle soit jugée acceptable par Allah, doit être basée sur le *Tawhid* dénué de tout *Shirk* comme nous l'avons mentionné en détails dans les chapitres précédents. Si elle n'atteint pas ce niveau, la foi s'apparente à de l'idolâtrie ou à de l'incroyance, indépendamment de la fermeté avec laquelle ceux qui donnent des associés à Dieu professent leur foi en Lui ou de l'habileté avec laquelle ils justifient leurs pratiques blâmables. L'unité d'Allah doit être préservée spirituellement, intellectuellement et pratiquement dans tous les aspects de la vie, vie au cours de laquelle nous devons rechercher le plaisir de Dieu. Le monothéisme, tel que professé par les prophètes de Dieu, ne constitue pas une simple théorie intéressante d'un point de vue philosophique ou défendable de façon strictement émotionnelle. Il s'agit plutôt d'un plan d'action pratique pour l'existence humaine, dans la soumission à la volonté du Dieu Tout-Puissant, Allah. Le sens de ce concept se trouve dans le but même de la création de l'homme. Allah a dit :

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » [1]

Cependant, la création de l'homme est en elle-même une manifestation des attributs parfaits d'Allah. Il est le Créateur *(al-Khaliq)* et c'est ainsi qu'Il créa l'homme, alors que celui-ci n'était rien. Il est le Très Miséricordieux

---

[1] Sourate adh-Dhariyate (qui éparpillent), 51:56.

(*ar-Rahmane)* et Il nous a donc octroyé les plaisirs de ce monde. Il est Le Sage *(al-Hakim)*, c'est pourquoi Il nous a interdit les substances et les actes qui nous sont nuisibles et nous a permis ceux qui ne le sont pas. Il est le Très Clément *(al-Ghafour)*, c'est pourquoi Il accorde Son Pardon à ceux qui se tournent vers Lui et qui se repentent sincèrement. Abou Ayoub et Abou Hourayrah rapportent tous deux que le Prophète (PBSL) a dit : *« Si vous ne commettiez pas de péchés, Allah vous aurait remplacé par d'autres personnes qui en commettent et Lui demandent pardon, et à qui Il aurait pardonné. »*[1] De la même manière, tous les autres attributs divins transparaissent dans la création de l'homme, par la volonté d'Allah. D'un autre côté, l'adoration que l'homme voue à Dieu est au seul bénéfice de l'homme, puisque Allah n'a pas besoin que l'homme l'adore. En adorant Dieu, l'homme peut atteindre son plein potentiel matériel et spirituel dans tous les aspects de la vertu. De ce fait, il est récompensé, à la fin de son bref séjour terrestre, par le bonheur suprême éternel. En conséquence, l'islam, le mode de vie préconisé par Dieu, fournit les moyens de transformer chaque acte que l'être humain accomplit en acte d'adoration, même si l'acte semble, de prime abord, insignifiant ou banal. Les deux conditions suivantes doivent toutefois être remplies :

1. l'acte doit être fait avec l'unique intention de plaire à Dieu ;
2. il doit être conforme à la *Sounnah* du Messager d'Allah (PBSL).

---

[1] Recueilli par Mouslim (*Sahih Mouslim* (traduc. anglaise), vol. 4, pp. 1436-7, no. 6620-22).

L'homme peut alors consacrer la totalité de sa vie au service d'Allah, comme Il nous l'a prescrit :

« Dis : « En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers.» » [1]

Un tel état ne peut toutefois être atteint que par la connaissance du *Tawhid* et de son application consciencieuse suivant la méthodologie enseignée par le dernier prophète de Dieu : Mohamed Ibn Abdullah (PBSL).

Ainsi, c'est le devoir de chaque croyant et croyante sincère de mettre de côté ses expériences culturelles et ses liens émotionnels d'appartenance à la famille, à la tribu, ou à la nation pour acquérir une connaissance suffisante du *Tawhid*, qui constitue le fondement même de la foi. Car c'est seulement par l'application de cette connaissance que l'homme peut atteindre le salut.

---

[1] Sourate al-An'ame (les bestiaux), 6:162.